



RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BUDGET DE 2025

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Respecter les engagements envers la nature**
- 2 Rénovations énergétiques, pour des maisons résistantes et abordables**
- 3 Agriculture durable
- 4 Emplois durables
- 5 Bureau de la justice environnementale

Ainsi que la finance durable, le financement international pour le climat et bien plus.



Table des matières

Ministères et organismes responsables
(en principe)

Introduction et sommaire	4	
La Coalition.....	8	
RECOMMANDATIONS PRINCIPALES		
1. Respecter les engagements envers la nature	10	ECCC, MPO, PC, Fin, TC, RNCAN, LICC, RCAANC, AAC, BCP
2. Rénovations énergétiques : maisons résistantes et abordables	16	RNCAN, SCHL, SC, LICC, BIC, ISDE, EDSC, SAC
3. Stratégie pour une agriculture durable : cultiver la réussite.....	20	AAC, RNCAN, ECCC, CRSH, CRSNG, StatCan
4. Emplois durables pour la main-d'œuvre et les communautés	26	EDSC, RNCAN, SAC, ADR, StatCan
5. Bureau de la justice environnementale	30	ECCC
RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES		
Des systèmes financiers, une politique fiscale et un financement international qui tiennent compte du climat et de la nature		
Finance durable : rendre le système financier canadien conforme aux engagements en matière de climat et de biodiversité.....	35	Fin, ECCC
Contributions internationales du Canada pour le climat et la biodiversité....	37	AMC, ECCC
Élimination transparente des subventions et du financement public des combustibles fossiles	39	Fin, ECCC, BCP, RNCAN, ISDE
Le système canadien de tarification industrielle du carbone et les mécanismes complémentaires	40	ECCC, Fin, RNCAN
Vers une économie circulaire : prioriser les solutions en amont, dont la réutilisation et la réparation	41	ISDE, Fin, ECCC
Action climatique par la réduction des émissions		
Vers un réseau électrique zéro émission.....	42	RNCAN, RCAANC, SAC, LICC, BIC
Impôt sur les bénéfices des sociétés pétrolières et gazières	44	FIN
Transports		
Transport maritime	45	TC, RNCAN, ECCC, MPO, LICC
Doubler l'achalandage des transports en commun d'ici 2035	46	LICC
Renforcer le réseau public de recharge pour véhicules électriques.....	47	RNCAN
Actualiser le programme iVZE pour accélérer la décarbonisation des véhicules privés.....	48	TC
À l'école sans polluer : combler le déficit de financement pour l'électrification des autobus scolaires	49	LICC
La voie à suivre : les véhicules moyens et lourds zéro émission	50	RNCAN
Adaptation aux changements climatiques		
Accroître les investissements de base dans l'adaptation pour renforcer la résilience aux changements climatiques.....	51	RNCAN, LICC, ECCC, SC, RCAANC et d'autres ministères

RESPECTER LES ENGAGEMENTS ENVERS LA NATURE – Recommandations détaillées et complémentaires

Index des recommandations pour la nature et des cibles du CMBKM 55

Respecter les engagements envers la nature – Recommandations détaillées sur certains points*Renouveler et poursuivre les programmes Patrimoine naturel**bonifié et Objectifs de conservation marine*..... 56

PNB : prioriser la conservation dirigée par les Autochtones 56

ECCC, PC, LICC

Renouveler le financement des OCM du Canada..... 57

MPO, ECCC, PC, RNCAN, TC, RCAANC

Créer et gérer les nouveaux parcs nationaux, aires marines nationales
de conservation et parcs urbains nationaux déjà promis..... 58

PC

Connectivité écolo : renouveler le Programme des corridors écolos 59

PC, ECCC

Renouveler et élargir le PCNP..... 60

ECCC

Autres éléments clés de la Stratégie pour la nature 2030 61

Planification spatiale marine..... 61

MPO, ECCC, PC, RNCAN, TC

Accélérer la restauration des écosystèmes terrestres et aquatiques
(Décennie de l'ONU pour la restauration des écosystèmes 62

RNCAN, ECCC, PC, MPO, AAC

Réforme des subventions : investir pour freiner et inverser la perte
de biodiversité à l'horizon de 2030..... 66

Fin, ECCC, MPO, AAC, RNCAN

Comité consultatif sur la nature 67

ECCC

Recommandations complémentaires pour concrétiser la Stratégie pour la nature 2030 du Canada*Réduire les menaces pour la biodiversité (cibles 1 à 8 du CMBKM)* 68

Inventaires géospatiaux complets 68

ECCC, StatCan, MPO, RNCAN, AAC

Fonds pour la restauration des infrastructures d'habitats..... 69

ECCC, PC

Fonds de dotation pour renforcer la conservation des terres privées 69

ECCC

Connectivité écolo : fonds et programme de passages fauniques70

ECCC, PC, LICC

Reconstituer les populations d'oiseaux du Canada..... 71

ECCC

Contrôler les espèces envahissantes..... 72

ECCC, AAC, MPO, ACIA, RNCAN, SP, SC

Réduire la pollution 73

Combattre la pollution plastique, ici et ailleurs..... 73

ECCC, AMC, SC, MPO, TC, ASFC

Pollution sonore sous-marine..... 75

MPO, TC

Collecte de données pour l'évaluation régl. des pesticides 76

ARLA, ECCC, AAC

Satisfaire les besoins des populations (cibles 9 à 13 du CMBKM) 77

Gérer les pêches en haute mer..... 77

MPO

Approche écosystémique de la gestion des pêches 78

MPO

Surveillance des prises et observation des pêches..... 79

MPO

Culture des mollusques et des algues durable 80

ECCC, MPO, ACIA

Engins de pêche sécuritaires pour les baleines81

MPO

Gestion de l'eau douce 82

ECCC

Outils et solutions (cibles 14 à 23 du CMBKM) 83

Timbre sur la conservation des habitats fauniques.....83

ECCC

Programmes emploi jeunesse dans la conservation.....84

EDSC, PC, ECCC

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des investissements recommandés 85

Le glossaire des acronymes se trouve à la page 87.

Ce document sera accessible en français et en anglais ici : www.greenbudget.ca.

INTRODUCTION ET SOMMAIRE



A lors qu'il prépare son budget 2025, le gouvernement fédéral a l'occasion, la responsabilité et l'obligation de non seulement renouveler et renforcer les actions à l'égard de la double crise du climat et de la biodiversité, mais aussi de diminuer le coût de la vie, de réduire les dépenses futures, de créer des emplois de qualité et de protéger la santé et la sécurité de la population, en particulier dans les communautés vulnérables.

Incendies, inondations, violentes tempêtes, chaleurs extrêmes, perturbations écologiques, pertes dramatiques de populations d'animaux sauvages, réchauffement rapide de l'Arctique... Les répercussions se font sentir au Canada et partout dans le monde, entraînant d'énormes pertes économiques et des préjudices à grande échelle qui touchent de manière disproportionnée les personnes vulnérables et à faible revenu. La communauté scientifique prévoit une intensification de ces phénomènes—et de bien d'autres—si rien n'est fait pour contrer les changements climatiques et la destruction des écosystèmes¹.

¹ Par exemple, voir le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat *Changement climatique 2021 : Les bases scientifiques physiques – Résumé à l'intention des décideurs*, disponible ici : https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WG1_SPM_French.pdf; et le rapport de mai 2019 de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : <https://ipbes.net/global-assessment>.

Photos: gauche, Andy Holmes; droite, Thom Holmes

En réponse, des États réalisent des actions et des investissements qui assureront l'essor de leurs économies pendant de nombreuses années. Songeons notamment à la Loi américaine sur la réduction de l'inflation, qui devrait générer des retombées économiques de l'ordre de billions de dollars².

Pour le budget de 2025, la Coalition pour un budget vert présente cinq grandes recommandations qui se décomposent en un ensemble complet de recommandations budgétaires et fiscales ambitieuses et fort à propos :

1

Réaliser les engagements envers la nature — Renouveler et poursuivre les programmes Patrimoine naturel bonifié (protéger et relier les zones de terre et d'eau douce) et Objectifs de conservation marine. Le Canada pourra ainsi maintenir son rôle de leader en matière de protection de la nature, soutenir les nouvelles initiatives de conservation établies dans sa Stratégie pour la nature 2030 et réaliser les obligations du Canada en vertu du Cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal (5,5 milliards de dollars sur cinq ans, puis 1,1 milliard annuellement par la suite).

2

Rénovations énergétiques, pour des maisons résistantes et abordables — Élargir et coordonner les investissements et les programmes existants en vue de réaliser des rénovations qui répondent à des objectifs en matière de santé, d'abordabilité et d'adaptation et qui tiennent compte des besoins uniques des ménages à faible revenu et des communautés autochtones, nordiques et éloignées (12,4 milliards de dollars sur cinq ans).

3

Stratégie pour une agriculture durable : cultiver la réussite — Aider les exploitations agricoles et le Canada à devenir des chefs de file d'une agriculture durable et novatrice grâce à un système alimentaire résilient et diversifié (2,6 milliards de dollars sur cinq ans, puis 87 millions annuellement par la suite).

4

Emplois durables pour la main-d'œuvre et les communautés — Accroître les investissements dans la main-d'œuvre de demain, notamment : créer des possibilités d'emploi vert pour les jeunes, élargir les stratégies de développement de la main-d'œuvre régionale, rendre possible l'établissement de parcours autochtones vers l'énergie propre et analyser le marché du travail (6,5 milliards de dollars sur cinq ans).

5

Bureau de la justice environnementale — Créer un bureau permanent et de haut niveau, le Bureau de la justice environnementale, pour garantir que les programmes, les politiques, les investissements et les lois en matière de protection de l'environnement tiennent compte des inégalités au niveau des collectivités et de la population (555 millions de dollars sur cinq ans, puis 77 millions annuellement par la suite).

² Selon le gouvernement américain, en réduisant la pollution par les gaz à effet de serre, cette loi devrait générer des bénéfices économiques globaux cumulés de plus de 5 billions de dollars américains entre le moment de son entrée en vigueur et 2050. <https://home.treasury.gov/news/featured-stories/the-inflation-reduction-acts-benefits-and-costs>

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BUDGET DE 2025

La Coalition pour un budget vert exhorte le gouvernement du Canada à adopter les recommandations stratégiques et à grande échelle du présent rapport et à poursuivre les importants progrès réalisés jusqu'à maintenant.

Le Canada a fait preuve de leadership en ce qui concerne la protection et l'enrichissement de la nature et de la biodiversité en adoptant le CMB de Kunming-Montréal en 2022, puis en publiant la Stratégie pour la nature 2030 du Canada afin d'en assurer la mise en œuvre. Le Canada dispose maintenant d'un large éventail d'engagements visant à freiner et à inverser la perte de biodiversité à l'horizon de 2030, mais pour les réaliser, il faudra renouveler et augmenter le financement.

Pour respecter ses engagements de l'Accord de Paris à l'horizon de 2030, le Canada doit réduire ses émissions de GES de 60 % par rapport aux niveaux de 2005³ et apporter sa juste contribution à la réduction des émissions mondiales. Selon le budget de 2022, il faut investir de 125 à 140 milliards de dollars chaque année dans l'action climatique d'ici 2050⁴.

Pour tous les programmes actuels et futurs, nous insistons sur l'importance d'une mise en œuvre, d'un suivi et d'une évaluation efficaces qui garantiront les meilleurs résultats.

De même, les capacités fondamentales du gouvernement en matière de gouvernance, de science, de programmes et de politiques environnementales et climatiques ne sauraient être sacrifiées au profit d'économies à court terme. La Coalition pour un budget vert craint que la réduction de 3 % des budgets de base des ministères fédéraux, annoncée en 2023, ne limite leurs capacités clés à un moment critique (en particulier celles d'ECCE) et n'entrave la mise en œuvre des priorités environnementales du pays.

³ La CBV se réjouit des récents efforts déployés par le gouvernement fédéral pour atteindre l'objectif actuel de réduction des émissions de GES de 40 à 45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005. Cependant, la CBV et bien d'autres considèrent que cet objectif demeure très en deçà de la juste part du Canada dans la lutte mondiale visant à limiter le réchauffement planétaire à moins de 1,5 °C. Aussi, les principales ONG canadiennes à vocation environnementale réclament des mesures qui permettront de réduire les émissions de 60 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 sur le territoire canadien, en plus d'interventions à l'échelle internationale. Par exemple, voir : Ceecee Holz, *Deriving a Canadian Greenhouse Gas reduction target in line with the Paris Agreement's 1.5°C goal and the findings of the IPCC Special Report on 1.5°C*. <https://climateactionnetwork.ca/wp-content/uploads/2019/12/CAN-Rac-Fair-Share-%E2%80%94-Methodology-Backgrounder.pdf>

⁴ Gouvernement du Canada, *Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable*, 2022, Graphique 3.1. <https://www.budget.canada.ca/2022/pdf/budget-2022-fr.pdf>



Photo : Aline Dassel

Le Canada doit également s'efforcer de promouvoir et d'intégrer les objectifs en matière de climat, de biodiversité et de justice environnementale dans tout l'appareil fédéral. Finance durable, politiques industrielles zéro émission, ajout de conditions relatives au climat et à la biodiversité dans les politiques et les exigences de financement, adoption d'une stratégie nationale de justice environnementale et d'outils de contrôle connexes... Voilà autant de mesures pouvant être adoptées à cette fin.

Bon nombre des recommandations formulées dans le présent document ont une incidence sur les droits et les pouvoirs des Premières Nations, des Inuits et des Métis, les peuples autochtones dont les territoires et les savoirs traditionnels demeurent essentiels à l'atteinte des objectifs climatiques et de conservation du Canada. Ces recommandations doivent être prises en compte dans le contexte de la réconciliation, et être appliquées conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Notons également que le Canada possède des obligations et des possibilités d'action à l'échelle internationale.

Si elles sont mises en œuvre, les recommandations de la Coalition pour un budget vert permettront de réaliser des progrès transformateurs à l'appui d'une prospérité environnementale, économique et sociale durable pour l'ensemble de la population canadienne, d'un océan à l'autre.

Recommandations principales de la CBV et priorités du gouvernement

	Atténuation : réduire les émissions de GES	Adaptation et résilience	Freiner et inverser la perte de biodiversité	Croissance verte et création d'emplois	Équité, santé et bien-être	Coût de la vie	Logement
1 Respecter les engagements envers la nature	✓	✓	✓	✓	✓		
2 Rénovations énergétiques, pour des maisons résistantes et abordables	✓	✓		✓	✓	✓	✓
3 Emplois durables	✓	✓	✓	✓	✓		✓
4 Agriculture durable	✓	✓	✓	✓	✓		
5 Bureau de la justice environnementale		✓			✓		



ecojustice



Équiterre



GREENPEACE



Institut PEMBINA



RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BUDGET DE 2025



La Coalition

La Coalition pour un budget vert (CBV), fondée en 1999, regroupe vingt-deux des plus importants organismes œuvrant dans les domaines de l'environnement et de la conservation au Canada, qui comptent collectivement plus d'un million de Canadiennes et Canadiens parmi leurs membres, sympathisants et bénévoles.

Notre mission

Notre mission est de présenter une analyse des grands enjeux de la durabilité environnementale au Canada et de formuler un ensemble de recommandations annuelles au gouvernement fédéral concernant les possibilités stratégiques à saisir sur le plan fiscal et budgétaire.

Notre vision

Le gouvernement du Canada contribue à protéger et à préserver l'environnement du pays en réalisant les investissements nécessaires dans des programmes environnementaux et en adoptant de politiques de fiscalité, de tarification et de subventions appropriées.

Nos objectifs

- Réunir l'expertise collective des plus grandes organisations canadiennes au service des enjeux environnementaux importants pour le Canada.
- Formuler et promouvoir chaque année des recommandations prioritaires à l'intention du gouvernement fédéral quant aux politiques, aux mesures et aux programmes contribuant à la viabilité environnementale qui devraient figurer dans son prochain budget.
- Surveiller les décisions et les dépenses prévues dans le budget fédéral et assurer le suivi des recommandations de la Coalition, dans l'optique de déterminer les effets environnementaux potentiels des décisions fiscales et budgétaires et d'évaluer l'incidence de la Coalition sur la politique fiscale et les mesures budgétaires.

Notre présidente est Jessica McIlroy, la directrice du programme Bâtiments de l'Institut Pembina.

La Coalition pour un budget vert remercie sincèrement les fondations Catherine Donnelly, Echo, Gosling, Ivey, McLean, Metcalf et Sitka pour leur généreux soutien. Les actions de la Coalition sont subventionnées par ses membres et ces fondations.



The Gosling Foundation

IVEY foundation

The McLean Foundation

METCALF FOUNDATION



PRINCIPALES

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Photo : Brighix

1 RESPECTER LES ENGAGEMENTS ENVERS LA NATURE



En 2019, le Canada a pris un engagement exemplaire : protéger 30 % de ses terres et océans d’ici 2030. En 2021, pour en soutenir la mise en œuvre, il a mis en place d’importants investissements dans les programmes Patrimoine naturel bonifié et Objectifs de conservation marine. Avec l’adoption du Cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming–Montréal en décembre 2022, ainsi que la récente publication de la Stratégie pour la nature 2030 (qui comprend toutes les cibles du CMB), le Canada dispose maintenant d’un large éventail d’engagements pour freiner et inverser la perte de biodiversité d’ici 2030. Notre recommandation principale de cette année dans le domaine de la nature contribuera à garantir la poursuite des progrès fondamentaux vers la protection de 30 % de nos terres et océans—notamment par l’entremise d’investissements à long terme dans des initiatives de conservation dirigées par les Autochtones—

Photos : gauche, TEDA; droite, Victor Adam

tout en favorisant la concrétisation d'engagements plus globaux en matière de restauration écologique, de planification et de réforme des subventions. D'autres investissements indispensables à la pleine mise en œuvre de la Stratégie pour la nature 2030 du Canada sont présentés à titre de recommandations complémentaires.

Investissement total recommandé :

- Renouveler et poursuivre les programmes Patrimoine naturel bonifié et Objectifs de conservation marine : **4,6 milliards de dollars sur cinq ans, puis 1,1 milliard annuellement par la suite.**
- Mettre en œuvre les autres éléments clés de la Stratégie pour la nature 2030 du Canada : **885 millions de dollars sur cinq ans, puis 15 millions annuellement par la suite. De plus, réorienter 2,5 milliards de dollars de fonds existants et accélérer les efforts de réforme des subventions.**

Renouveler et poursuivre les programmes Patrimoine naturel bonifié et Objectifs de conservation marine

Les récents investissements fédéraux ont entraîné des bienfaits énormes pour la nature et la population canadienne. Grâce à eux, nous sommes en bonne voie de réaliser notre engagement à protéger au moins 30 % de nos terres et océans, nous contribuons aux objectifs climatiques et de réconciliation du Canada et nous soutenons des économies fondées sur notre patrimoine naturel et culturel, un gage de bons emplois locaux et de communautés prospères. Pour veiller à la poursuite de ces avancées positives partout au Canada, il sera essentiel de renouveler les investissements dans les programmes Patrimoine naturel bonifié (PNB) et Objectifs de conservation marine (OCM), ainsi que de faire progresser la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie pour la nature 2030 du Canada.

Les investissements dans le PNB et l'OCM ont déjà entraîné des progrès majeurs, dont :

- Des initiatives de conservation dirigées par les Autochtones ont été soutenues partout au Canada, notamment le programme des aires protégées et de conservation autochtones et le programme des gardiens autochtones.
- La superficie des aires marines protégées et de conservation est quatorze fois plus grande qu'elle ne l'était huit ans auparavant.
- Les initiatives de protection des terres et des océans connaissent une croissance considérable, sous la gouverne des nations autochtones, des fiducies foncières locales et d'autres organisations communautaires⁵.
- Des accords sur la nature avec les gouvernements de Colombie-Britannique, de Nouvelle-Écosse et du Yukon ont engendré des investissements et des engagements des provinces et territoires.
- Des normes pancanadiennes de protection des zones marines et terrestres ont été élaborées pour les aires protégées et de conservation.

⁵ Selon un rapport publié en 2022, si les initiatives existantes (en particulier celles de conservation dirigées par les Autochtones) sont bien soutenues et mises en œuvre intégralement, elles pourraient permettre d'atteindre la cible de protection de 30 % des terres et océans. SNAP, *Feuille de route pour 2030*, 2022. <https://snapcanada.org/notre-travail/feuille-de-route-de-la-snap-canada-2022/>

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BUDGET DE 2025

- Des corridors écologiques ont été désignés et un soutien a été offert pour la mise en œuvre de projets communautaires d'amélioration de la connectivité écologique.
- Les investissements pour la protection des espèces en péril et de leurs habitats ont augmenté.

Dans le prolongement des programmes PNB et OCM, des investissements sont nécessaires pour réaliser un engagement phare du gouvernement fédéral : créer dix parcs nationaux, quatorze aires marines nationales de conservation (dix dans l'océan et quatre en eau douce) et quinze parcs urbains nationaux d'ici 2030 en partenariat avec les nations autochtones. Des fonds ont été débloqués pour faire passer les propositions de parcs à la phase de faisabilité. Cependant, le financement nécessaire à la création et à la gestion de ces parcs—en collaboration avec les partenaires autochtones une fois les négociations terminées—n'a pas été confirmé. Pour bâtir la confiance, négocier de bonne foi et répondre aux attentes des communautés, il est essentiel de confirmer d'emblée qu'un financement à long terme sera disponible pour soutenir l'intendance, les emplois et la prospérité économique.

Les données le montrent : investir dans les aires naturelles protégées génère un important retour sur investissement. Par exemple, pour chaque dollar dépensé par Parcs Canada en 2022-2023, le PIB canadien a augmenté de 4,2 dollars. Parcs Canada et les dépenses locales des personnes qui visitent les parcs soutiennent l'équivalent de 38 000 emplois à temps plein au Canada⁶. Certains programmes attirent également des investissements de contrepartie du secteur privé, d'organismes de bienfaisance et d'autres paliers de gouvernement, ce qui permet de maximiser les investissements globaux dans la conservation.

6 <https://parcs.canada.ca/agence-agency/bib-lib/rapports-reports/impact-economique-economic-impact/impact-economique-2022-2023-economic-impact>

Photo : Brandon E.



Déployer la Stratégie pour la nature 2030 du Canada

En juin 2024, le gouvernement fédéral a publié la Stratégie pour la nature 2030 du Canada, qui comprend l'objectif visant à protéger 30 % de nos terres et océans et un ensemble de mesures importantes qui permettront de respecter les obligations du Cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal, qui découle de la Convention sur la diversité biologique. Le CMB témoigne de l'urgence de provoquer des changements transformateurs afin de freiner et d'inverser la perte de la nature et fixe des cibles ambitieuses que le Canada doit atteindre à l'horizon de 2030. Pour appuyer les nouvelles initiatives de conservation énumérées dans la Stratégie et atteindre tous nos objectifs nationaux et internationaux en matière de biodiversité d'ici 2030, des investissements accrus et à long terme s'imposent. S'ils sont bien conçus, ces investissements pourraient entraîner des bienfaits supplémentaires, notamment encourager les Canadiennes et Canadiens d'un océan à l'autre à se mobiliser pour participer aux efforts de protection et de restauration de notre patrimoine naturel—une valeur canadienne fondamentale—, contribuer au bien-être des communautés et favoriser la résilience et la diversification des économies.

En plus de protéger les terres et les océans, il est également essentiel de restaurer les communautés végétales et animales si l'on souhaite inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité dans les zones où les écosystèmes ont été dégradés. La restauration profite à la fois aux humains et à la nature. Elle fournit de nombreux services écosystémiques, comme la purification de l'eau, la résilience et la protection contre les inondations, des services récréatifs et l'atténuation des changements climatiques (grâce à la restauration des écosystèmes de carbone bleu et des forêts, des prairies et des terres humides qui piègent le carbone). Les actions de restauration représentent également un excellent moyen d'encourager la population canadienne à participer à des activités qui soutiennent la nature. Des efforts vigoureux et un plan ambitieux s'imposent pour réaliser les engagements de restauration écologique du Canada, notamment la cible 2 du CMB, les engagements pris aux termes du Défi eau douce et la restauration d'environ 19 millions d'hectares d'écosystèmes terrestres, conformément à l'engagement initial du Défi Bonn.

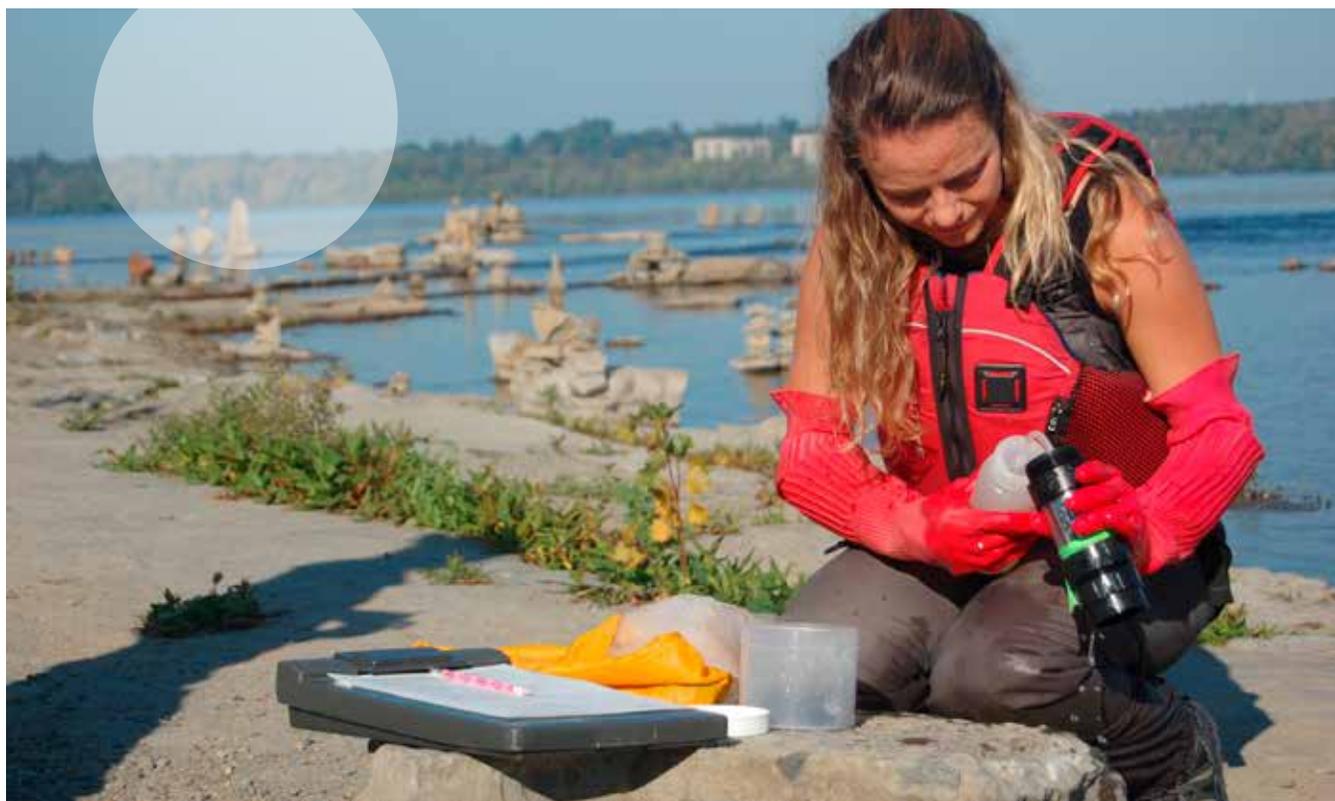


Photo : Living Lakes Canada

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BUDGET DE 2025

Au cours de la dernière décennie, le Canada a fait preuve de leadership en matière de protection de la nature, sur le territoire canadien comme à l'international. Cependant, il faudra en faire plus pour respecter nos engagements ambitieux et renverser d'urgence la perte de la biodiversité. Les tristes conséquences de cette perte sont de plus en plus manifestes partout au Canada et menacent gravement notre société, notre environnement et notre économie. Des études montrent que plus de la moitié du PIB mondial, dont la valeur se chiffre à 44 000 billions de dollars, dépend de la nature⁷. Le Forum économique mondial a placé la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes au rang des plus importantes menaces planétaires⁸.

La majeure partie du travail de protection, de connexion, de restauration et de gestion durable de la biodiversité dépend d'un effort concerté entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, ainsi que d'un financement suffisant, constant et à long terme. Ne pas investir adéquatement dans le maintien et la restauration d'écosystèmes sains entraînera des coûts de loin supérieurs aux investissements pouvant être réalisés dès maintenant pour freiner et inverser la perte de biodiversité⁹.

Les engagements d'entreprises à l'appui de la nature et les initiatives financières—comme le groupe de travail sur les divulgations financières liées à la nature—démontrent clairement que le secteur privé peut investir dans la nature. Cependant, ces investissements privés dépendent souvent de partenariats et d'initiatives financières en partie commandités par des fonds publics. Pour stimuler encore plus la participation du secteur privé, le gouvernement fédéral doit accroître ses investissements pour la nature, et non l'inverse.

En vertu de la cible 18 du CMB et de la Stratégie pour la nature 2030, le Canada est tenu de réformer les subventions préjudiciables à la nature. Voilà une excellente occasion pour le gouvernement fédéral non seulement de réduire les dommages causés à la nature, mais également d'investir davantage dans le soutien des priorités en matière de protection et de restauration. Ces réformes, combinées à la création d'incitatifs, d'outils et de stratégies qui encourageront et aideront le secteur privé à investir dans la nature—comme le préconise la cible 19—pourraient contribuer à la mobilisation de ressources supplémentaires à l'appui de projets de conservation novateurs et à l'atteinte des objectifs en matière de biodiversité.

Pour aider à garantir la mise en œuvre des engagements du CMB, un nouveau projet de loi sur la responsabilité envers la nature a été déposé au Parlement. Il devrait mener à la création d'un Comité consultatif sur la nature qui guidera la mise en œuvre de la Stratégie sur la nature. Il sera également important de veiller à doter ce comité de ressources adéquates.

7 Banque mondiale, « Securing Our Future Through Biodiversity ». <https://www.worldbank.org/en/news/immersive-story/2022/12/07/securing-our-future-through-biodiversity>

8 Forum économique mondial, *Global Risks Report 2023*, 2023. <https://www.weforum.org/reports/global-risks-report-2023/digest>

9 Gouvernement du Royaume-Uni, « The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review », 2021. <https://www.gov.uk/government/publications/final-report-the-economics-of-biodiversity-the-dasgupta-review>



Photo : Living Lakes Canada

Recommandations :

Renouveler et poursuivre les programmes Patrimoine naturel bonifié et Objectifs de conservation marine :

- **1 milliard de dollars sur cinq ans, puis 200 millions annuellement par la suite** pour les Objectifs de conservation marine (cibles 1, 3 et 22). [MPO, PC, ECCC, TC, RNCAN, RCAANC]
- **2,9 milliards de dollars sur cinq ans, puis 500 millions annuellement par la suite** pour protéger et relier des zones de terre et d'eau douce (Patrimoine naturel bonifié). La priorité devrait être accordée au soutien d'initiatives de conservation dirigées par les Autochtones, à la promotion d'actions des provinces et des territoires, à la mise en place du Programme national des corridors écologiques et au soutien des autres partenaires de mise en œuvre (cibles 1, 3, 4 et 22). [ECCC, PC, LICC]
- **675 millions de dollars sur cinq ans, puis 400 millions annuellement par la suite** pour la création et la gestion des dix parcs nationaux, des quatorze AMNC et des quinze parcs urbains nationaux déjà promis, en partenariat avec les nations autochtones (cibles 3, 12 et 22). [PC]

Mettre en œuvre les autres éléments clés de la Stratégie pour la nature 2030 du Canada :

- Planification spatiale marine : **75 millions de dollars sur cinq ans, puis 15 millions annuellement par la suite** pour terminer les processus collaboratifs de planification spatiale marine dans toutes les biorégions océaniques. [MPO, ECCC, PC, RNCAN, TC]
- Restauration écologique : **810 millions de dollars sur cinq ans pour de nouveaux investissements et la réorientation de fonds existants (évalués à 2,5 milliards de dollars)** vers la réalisation des engagements nationaux et internationaux en matière de restauration. [RNCAN, ECCC, MPO, AAC]
- Réforme des subventions : accélérer les efforts visant à déterminer quelles subventions fédérales sont préjudiciables à la biodiversité et réformer ces subventions pour qu'elles soutiennent des actions favorables à la nature. [Fin, ECCC, MPO, AAC, RNCAN]

Vous trouverez plus d'informations sur ce sujet et sur les importants investissements nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie pour la nature 2030 du Canada plus loin dans la section *Respecter les engagements envers la nature—Recommandations détaillées et complémentaires*.

Personnes-ressources

Alison Woodley – awoodley@cpaws.org
 Sarah Palmer – sarah@y2y.net
 Gia Paola – g_paola@ducks.ca
 Will Bulmer – wbulmer@wwfcanada.org
 Julia Laforge – jlaforge@naturecanada.ca
 Kilian Stehfest – kstehfest@davidsuzuki.org
 Charlotte Dawe – cdawe@ecojustice.ca



Photo : Elyse Turton

2 LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES, POUR DES MAISONS RÉSISTANTES ET ABORDABLES



Les gouvernements du Canada commencent à prendre des mesures pour rendre nos maisons abordables, saines, sûres et résistantes aux phénomènes météorologiques extrêmes. Ce leadership est de bon augure, car pour résoudre la crise du logement et la crise climatique, il faudra investir fortement dans la revalorisation des maisons et des bâtiments.

Investissement total recommandé :

12,44 milliards de dollars sur cinq ans (les investissements spécifiques sont détaillés plus loin)

Face à la crise de l'augmentation du coût de l'énergie et des logements, les programmes de rénovation s'imposent comme un moyen indispensable de réduire les émissions et de s'adapter aux changements climatiques tout en rendant le paysage énergétique plus équitable et durable et en renforçant la résilience à long terme des populations vulnérables.

L'aide financière et réglementaire à la construction de nouvelles maisons progresse rapidement, mais nous ne devons pas oublier qu'un logement dit abordable doit également avoir un chauffage et une climatisation économiques, en plus d'être écoénergétique et capable

Photos : gauche, Laura Shaw; droite, John Boy-Gould Electrical

LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES, POUR DES MAISONS RÉSISTANTES ET ABORDABLES

de résister aux effets des changements climatiques. Au moment où nous œuvrons collectivement à accroître l'offre de logements dans toutes les régions du pays, nous devons nous assurer que ces nouvelles habitations résisteront aux changements climatiques et ne s'ajouteront pas plus tard à la longue liste de bâtiments à rénover et à moderniser.

L'important rôle joué par chaque palier de gouvernement pour garantir l'accès au logement à toute la population canadienne a été souligné dans le budget de 2024. Voici les mesures à prendre pour assurer une qualité de l'air intérieur sans danger dans chaque habitation, protéger les foyers contre les effets des changements climatiques et réduire la consommation d'énergie, les coûts énergétiques et les émissions :

- Adhérer à un plan d'élimination progressive de la combustion sur place de carburants fossiles et veiller à raccorder chaque habitation à une électricité fiable et propre.
- Établir des règlements et des outils stratégiques qui attireront de gros investissements de capitaux dans l'amélioration des systèmes de ventilation et de l'enveloppe des bâtiments tout en créant un marché pour les bâtiments à haute performance.
- Reconnaître que le droit à un logement qui résistera aux changements climatiques constitue un droit humain et répondre aux besoins particuliers des communautés autochtones.

Ces dernières années, des fondements stratégiques essentiels—la Stratégie nationale d'adaptation, la Stratégie nationale sur le logement et la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts—ont été posés et associés aux plans climatiques et énergétiques du fédéral. Ces stratégies exigent une harmonisation interministérielle et des obligations additionnelles claires. Des réglementations et une aide financière ciblées s'imposent également pour favoriser la croissance de la main-d'œuvre et de l'industrie, stimuler la demande de rénovations énergétiques et répondre aux besoins des personnes touchées par les conséquences des changements climatiques et de celles accablées d'un lourd fardeau énergétique.

Le Programme canadien pour des logements abordables plus verts a adopté la bonne démarche en s'associant aux provinces afin de fournir des rénovations écoénergétiques aux ménages à faible et moyen revenu. Cependant, le budget et la portée du programme ont été considérablement réduits et ne sont pas suffisants pour continuer à soutenir ces ménages dans la rénovation de leurs maisons. L'Initiative d'accélérateur des rénovations majeures représente une occasion de mobiliser et d'améliorer le financement au moyen de programmes de conciergerie et d'accélération du marché axés sur le local.



Photo : iStock

En bref :

- L'investissement public total nécessaire pour stimuler la décarbonisation du parc immobilier canadien et le protéger des aléas climatiques a été évalué à entre 10 et 15 milliards de dollars par an sur dix ans. Cet investissement permettrait de couvrir de 50 à 75 % du coût différentiel des améliorations requises (en sus des coûts de remplacement normaux)¹⁰.
- Selon l'ensemble de données sur l'efficacité énergétique des logements autochtones¹¹ de l'organisme Indigenous Clean Energy, 209 000 logements dans les communautés autochtones nécessitent une amélioration de l'efficacité énergétique. À ce chiffre s'ajoutent les quelque 72 000 nouveaux logements à l'épreuve des changements climatiques devant être construits, pour un investissement total de 7,4 milliards de dollars.
- Les ouvrières et ouvriers agricoles migrants sont exposés à des chaleurs extrêmes sur leur lieu de travail et, souvent, dans leur logement à la ferme, ce qui fait peser d'importants risques cumulés sur leur santé. La réglementation fédérale stipule que les logements fournis à cette main-d'œuvre doivent être propres et adéquats. Toutefois, d'après une évaluation d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du rapport Ce que nous avons entendu, environ 43 % de ces logements sur les exploitations agricoles ne disposent pas de climatisation réglable.

Répartition des investissements recommandés :

Pour atteindre progressivement le niveau d'investissement nécessaire, la Coalition pour un budget vert recommande l'affectation de 12,44 milliards de dollars sur cinq ans dans le budget fédéral de 2025, dont :

- **7 milliards de dollars sur cinq ans** pour des rénovations domiciliaires sans frais et l'électrification du chauffage de ménages à faible revenu en situation de pauvreté énergétique, avec la garantie que cette mesure inclura et protégera les locataires. Dans le cadre de ce financement, une attention particulière devrait être accordée aux immeubles locatifs, aux logements hors marché et aux logements sociaux. Le financement devrait également porter sur des mesures d'adaptation aux changements climatiques qui amélioreront la salubrité, la sécurité et la résilience de ces logements¹². [RNCan, SCHL, SC, LICC]
- **3,8 milliards de dollars sur cinq ans** pour des rénovations majeures et l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements dans les communautés autochtones, conformément aux recommandations d'Indigenous Clean Energy¹³. [SAC, SCHL, BIC, LICC]
- **10 millions de dollars sur cinq ans** spécifiquement consacrés à la rénovation des logements des ouvrières et ouvriers migrants sur les exploitations agricoles pour améliorer leur rendement énergétique et

10 Institut Pembina, *Canada's Renovation Wave : A plan for jobs and climate*, 2021. <https://www.pembina.org/pub/canadas-renovation-wave>

11 Indigenous Clean Energy, *Energy Foundations*, 2021. <https://indigenoucleanenergy.com/wp-content/uploads/2022/06/Energy-Foundations-Report-FINAL.pdf>

12 D'après un financement total de 2,8 milliards de dollars par année et un partage de coût 50-50 entre le gouvernement fédéral et les autres paliers de gouvernement. Source : Institut Pembina, *Better Building for All: Relieving energy poverty through deep retrofits*, 2024. <https://www.pembina.org/reports/better-buildings-for-all-corrected.pdf>

13 D'après les estimations de coûts d'Indigenous Clean Energy. Source : Indigenous Clean Energy, « Energy Foundations », 2021. <https://indigenoucleanenergy.com/wp-content/uploads/2022/06/Energy-Foundations-Report-FINAL.pdf>

leur sécurité, notamment au moyen d'une climatisation réglable. [SCHL, BIC, EDSC]

- **1,5 milliard de dollars sur cinq ans** à l'appui du perfectionnement des compétences, du renforcement des capacités et du recrutement, dont des fonds destinés à accroître l'équité et la diversité dans le secteur de la rénovation¹⁴. [RNCAN, ISDE, SC]
- **125 millions de dollars** pour l'achèvement de 15 à 20 projets de rénovation en profondeur désignés par les équipes participant à l'Initiative d'accélérateur des rénovations majeures. [RNCAN]
- **5 millions de dollars** pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour une énergie résidentielle abordable comportant des interventions et des résultats concrets en matière d'accessibilité énergétique au Canada. Cette stratégie nationale devrait être élaborée avec le concours d'un nouveau groupe consultatif en tenant particulièrement compte de la pauvreté énergétique et devra remédier aux lacunes en matière de pauvreté énergétique qui n'auront pas été comblées par la publication de la Stratégie nationale d'adaptation et de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts. [RNCAN, LICC]

Personnes-ressources

Jessica McIlroy – jessicam@pembina.org

Jacqueline Wilson – jacqueline@cela.ca

Chris Benjamin – chris.benjamin@ecologyaction.ca

¹⁴ Cet investissement reflète les recommandations du Conseil du bâtiment durable du Canada et d'Efficacité énergétique Canada. <https://electricenergyonline.com/article/energy/category/environment/18/834780/cagbc-tables-recommendations-for-canada-spost-covid-19-economic-recovery.html> et <https://www.energycanada.org/wp-content/uploads/2020/09/EffCan-2020-Advocacy-federal-Pre-budget-submission.pdf>



Photo : Greg Rosenke

3 STRATÉGIE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE : CULTIVER LA RÉUSSITE



Le secteur agricole et agroalimentaire canadien se trouve à un tournant décisif. En tant que secteur fondamentalement lié au rythme de la nature, il est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques. Ces effets menacent la capacité du Canada à produire des aliments, des fibres et du carburant pour sa population et le marché mondial. Malgré ces défis considérables, le secteur agricole pourrait grandement contribuer à la réalisation de nos objectifs et engagements nationaux et internationaux, comme atténuer les effets des changements climatiques et inverser la perte de biodiversité.

Selon la Coalition pour un budget vert, s'il se dote d'un système alimentaire résilient et diversifié, le Canada pourrait devenir une figure de proue de l'agriculture durable et novatrice. Pour intensifier sa production de manière durable et influencer positivement les résultats dans l'ensemble du système alimentaire, le Canada doit non seulement améliorer la sécurité alimentaire, s'adapter aux changements climatiques et gérer l'équilibre entre la demande et nos ressources naturelles limitées, mais aussi encourager et inciter les productrices et producteurs

Photos : gauche, Elisabeth Joly; droite, Zoe Schaeffer

à adopter des pratiques et des technologies climato-intelligentes et respectueuses de la nature. Ce dernier point, qui permettra d'équilibrer les besoins immédiats de la population canadienne et la santé à long terme de notre environnement, doit être une priorité collective.

La Stratégie pour une agriculture durable d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (en cours d'élaboration) vise à l'établissement d'une orientation commune qui améliorera la performance environnementale du secteur, soutiendra la vitalité commerciale de l'agriculture et protégera les moyens de subsistance des agricultrices et agriculteurs¹⁵. Pour assurer la réussite de cette stratégie, il faudra créer un plan de mise en œuvre tourné vers l'avenir. Pourvu des ressources adéquates, celui-ci encouragera l'adoption généralisée de pratiques, d'outils, de technologies et d'innovations climato-intelligents et respectueux de la nature dans les milieux agricoles et les chaînes de valeur agroalimentaires. La concrétisation de cette vision nécessitera également une collaboration étroite entre tous les paliers de gouvernement et le secteur privé.

La Coalition pour un budget vert recommande au gouvernement fédéral de **financer et de mettre en œuvre la Stratégie pour une agriculture durable**, en mettant l'accent sur l'amélioration continue, de manière à maximiser les retombées environnementales et la résilience des productrices et producteurs. Les recommandations suivantes contribueront à faire progresser et à soutenir cette mise en œuvre.

Investissement total recommandé : 2,6 milliards de dollars sur cinq ans, puis 87 millions annuellement par la suite

Investissements spécifiques recommandés :

A) Soutenir des programmes bénéfiques à la biodiversité et aux services écosystémiques — **290 millions de dollars sur cinq ans**. [AAC, ECCC, CPM, StatCan, RNCa]

Mesures clés :

- Fournir **des incitatifs financiers aux productrices et producteurs** pour éviter la **conversion** des zones de prairies naturelles et artificielles, des milieux humides et des zones forestières en terres de culture. (**125 millions de dollars sur cinq ans**).
- Soutenir des programmes qui maximisent le **rendement économique et environnemental des terres peu productives** (**50 millions de dollars sur cinq ans**).
- Allouer des fonds de démarrage visant à faciliter la mise en place d'un **système de marché** pour **quantifier et évaluer les services écologiques sur les exploitations agricoles** (**75 millions de dollars sur cinq ans**).
- Élaborer une **stratégie nationale d'utilisation des terres** globale et inclusive en collaboration avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones (**40 millions de dollars sur cinq ans**).
- Améliorer la surveillance continue et le processus de réglementation de **l'utilisation de pesticides** en vue de réduire les risques et de garantir la transparence, la pertinence et les fondements scientifiques des décisions. *Voir également plus loin la section « Collecter des données pour soutenir l'évaluation réglementaire des pesticides ».*

Justification :

1. Impact environnemental :

- Soutenir la santé et la résilience des écosystèmes.

¹⁵ Gouvernement du Canada, « Rapport – Ce que nous avons entendu : Stratégie pour une agriculture durable ». <https://agriculture.canada.ca/fr/ministere/transparence/recherche-opinion-publique-consultations/strategie-agriculture-durable/rapport-ce-que-nous-avons-entendu-strategie-agriculture-durable>



Photo : Randy F.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BUDGET DE 2025

- Atténuer les effets des changements climatiques en améliorant la séquestration du carbone et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
- Fournir des services écosystémiques essentiels (services culturels, d'approvisionnement, de régulation et de soutien) et soutenir la résilience climatique.

2. Avantages économiques :

- Améliorer la santé des sols, la biodiversité et les services écosystémiques, et ainsi accroître la productivité agricole et la résistance contre les changements climatiques et les nuisibles.
- Générer des revenus complémentaires pour les propriétaires fonciers et contribuer à une croissance économique durable grâce au marché des services écologiques.
- Créer de nouvelles possibilités économiques, notamment par la promotion de pratiques agricoles durables.

3. Impact social et communautaire :

- Améliorer le bien-être des collectivités au moyen de services d'approvisionnement (aliments, eau, etc.), de services culturels (services récréatifs, spirituels, etc.) et de services de soutien (recyclage des nutriments, etc.) et ainsi rehausser la qualité de vie et la santé générale.
- Promouvoir des pratiques durables d'utilisation des terres et assurer la subsistance des exploitations agricoles et des communautés rurales.
- Favoriser le sentiment d'intendance et la responsabilité collective envers l'environnement en faisant participer les communautés aux efforts de conservation.

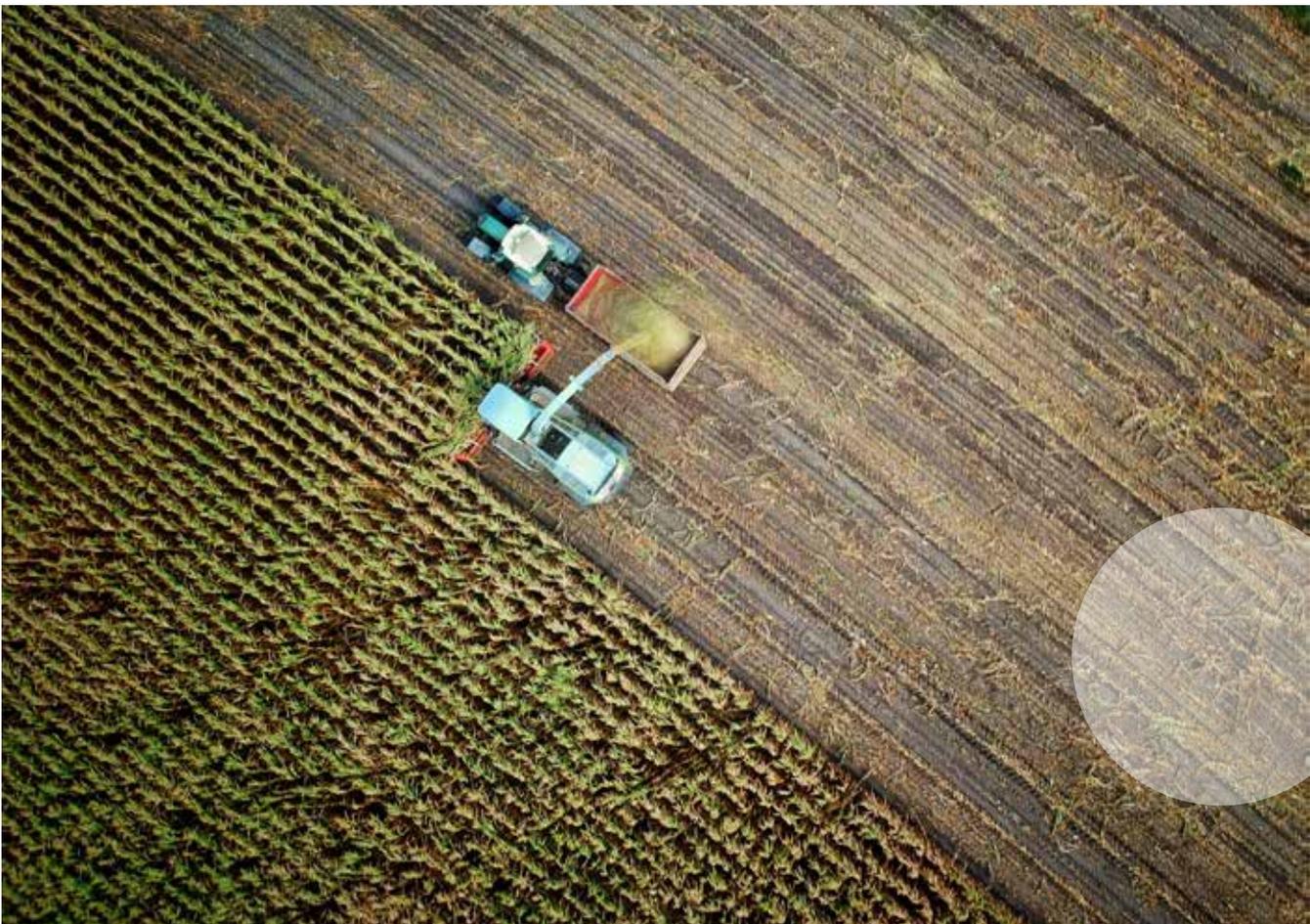


Photo : N. Carens

B) Renforcer les capacités de transfert de connaissances et de technologies pour améliorer les retombées économiques, environnementales et sociales — **1,04 milliard de dollars sur cinq ans**. [AAC, StatCan, ECCC, CRSNG, CRSH]

Mesures clés :

- Améliorer la **collecte, l'harmonisation, la transparence, la diffusion et l'utilisation des données** sur le climat et la biodiversité de manière à améliorer la mesure, la communication et la vérification des données qui servent de base au Rapport d'inventaire national; encourager l'adoption de solutions climatiques naturelles et améliorer les programmes agricoles, les politiques agricoles et les décisions prises dans les chaînes de valeur (**500 millions de dollars sur cinq ans**).
- Soutenir la transition du projet pilote des Laboratoires vivants au statut de programme permanent (**25 millions de dollars sur cinq ans**).
- Faire progresser la recherche en sciences sociales pour veiller à la viabilité budgétaire et à l'attrait financier des **meilleures pratiques de gestion** afin d'encourager la participation de l'ensemble du monde agricole (**250 millions de dollars sur cinq ans**).
- **Améliorer l'assistance technique et la formation** en élargissant la portée du programme de vulgarisation, plus précisément : en finançant 1 500 nouveaux postes d'agentes et d'agents de vulgarisation; en améliorant l'accès aux ressources, à la formation et à l'éducation; en soutenant les possibilités de partage de connaissances entre pairs; et en créant un programme de formation et de certification pour aider les productrices et les producteurs à accélérer l'adoption de meilleures pratiques de gestion (**250 millions de dollars sur cinq ans**).
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une **stratégie pancanadienne pour la santé des sols** qui fournira aux agricultrices et agriculteurs l'accès aux informations, à l'assistance technique et aux ressources financières nécessaires à l'amélioration de la santé du sol (**15 millions de dollars sur cinq ans**, suivis d'investissements progressifs : 1 million en 2025-2026, 2 millions en 2026-2027, 3 millions en 2027-2028, 4 millions en 2028-2029 et 5 millions en 2029-30)¹⁶.



Photo : Daniel Fazio

Justification :

1. Impact environnemental :

- Favoriser une prise de décisions fondée sur des données probantes qui améliore les résultats environnementaux.
- Améliorer la transparence des données pour promouvoir une utilisation des terres et des pratiques durables.
- Atténuer les effets des changements climatiques et améliorer la santé des écosystèmes.

2. Avantages économiques :

- Veiller à l'allocation efficace des ressources de manière à maximiser les retombées des investissements.
- Permettre aux productrices et producteurs de réaliser des économies et d'accéder à des possibilités économiques durables.
- Améliorer la compétitivité de l'agriculture canadienne sur les marchés mondiaux.

¹⁶ Prendre en considération les efforts actuels du Conseil canadien de conservation des sols pour développer une stratégie nationale de santé des sols, ainsi que les recommandations du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts dans leur récent rapport.

3. Impact social et communautaire :

- Remédier aux facteurs qui causent du stress psychologique chez les productrices et producteurs.
- Encourager la collaboration et le partage de connaissances entre les productrices et producteurs.
- Améliorer la capacité des exploitations agricoles à adopter des pratiques durables, ce qui profite aux collectivités.
- Renforcer les liens communautaires et l'action collective à l'appui de la durabilité.

C) Améliorer la résilience des exploitations agricoles et la productivité durable — **1,215 milliard de dollars sur cinq ans, puis 87 millions annuellement par la suite.** [AAC]

Mesures clés :

- Tester des modèles de gestion des risques de l'entreprise novateurs et intégrer la gestion des risques climatiques et l'adaptation aux changements climatiques dans des **programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE)** cumulatifs et incitatifs (**615 millions de dollars sur cinq ans, puis 87 millions annuellement par la suite**).
- Intégrer une **assurance des prix du bétail** au programme Agri-protection (**350 millions sur cinq ans**).
- Créer des **systèmes d'alerte précoce** pour des événements liés au climat, comme une sécheresse ou des inondations (**250 millions de dollars sur cinq ans**).
- Examiner les politiques agricoles pour réorienter les subventions préjudiciables à la nature. *Voir également plus loin la section « Investir pour freiner et inverser la perte de biodiversité à l'horizon de 2030 ».*



Photo : Eric Prouzet

Justification :

1. Impact environnemental :

- Promouvoir l'adoption de pratiques de gestion optimales qui améliorent la durabilité environnementale.
- Aider les productrices et producteurs à se préparer aux effets du climat et à les atténuer, ce qui réduira la dégradation environnementale.

2. Avantages économiques :

- Réduire les coûts à long terme liés aux risques d'origine climatique et améliorer la stabilité financière des exploitations agricoles.
- Soutenir la stabilisation du revenu agricole et récompenser les pratiques qui contribuent à la résilience économique à long terme.

3. Impact social et communautaire :

- Contribuer à la durabilité et à la résilience globales des collectivités rurales.
- Contribuer à assurer la subsistance des agricultrices et agriculteurs, améliorant ainsi la sécurité alimentaire et le bien-être communautaire.

Personnes-ressources

Gia Paola – g_paola@ducks.ca

Carolyn Callaghan – CarolynC@cwf-fcf.org

Melanie Bos – Melanie.Bos@natureconservancy.ca

Olivier Flamand-Lapointe – oflamandlapointe@equiterre.org



photo : Zoe Schaeffer

4 EMPLOIS DURABLES POUR LA MAIN- D'ŒUVRE ET LES COMMUNAUTÉS



Les changements climatiques, l'évolution du marché mondial, les problèmes d'abordabilité et la transition énergétique entraînent des conséquences de plus en plus visibles sur la main-d'œuvre et l'économie canadiennes. La Loi canadienne sur les emplois durables désormais adoptée, il est temps pour le gouvernement d'entreprendre des actions—investissements, programmes et politiques—qui aideront les travailleuses, les travailleurs et les communautés à profiter de bons emplois verts. Le Canada a pris un certain nombre de mesures positives : il a mis en place le Fonds de formation pour les emplois durables, annoncé des consultations sur le programme de brigade jeunesse pour le climat et rattaché des conditions de travail et un nombre minimum d'heures de stage aux nouveaux crédits d'impôt à l'investissement durable.

Si l'on souhaite donner à la main-d'œuvre et aux communautés les outils qui leur permettront de gérer la transition, la portée des investissements devra être à la mesure du défi. Pour

Photos : gauche, U.X. Indo; droite, Anton Daniev

favoriser des solutions fondées sur la nature, des emplois durables et une croissance économique propre, les investissements devront absolument reposer sur un dialogue social avec la main-d'œuvre, des objectifs de décarbonisation, la réconciliation et l'équité. Les fonds prévus dans le budget 2025, en démontrant les avantages manifestes et les possibilités d'emplois qu'ils créent, contribueront de manière essentielle à rallier encore plus la population à la cause climatique et environnementale.

Investissement total recommandé :

Au moins 6,5 milliards de dollars sur cinq ans

La Coalition pour un budget vert formule les recommandations suivantes, étant entendu qu'un dialogue social avec la main-d'œuvre et le patronat et des échanges directs de gouvernement à gouvernement avec les communautés autochtones permettront de les affiner.

Recommandations :

1. Formation et autonomisation des jeunes : la tenue de consultations en vue de créer une brigade jeunesse pour le climat a été annoncée dans le budget de 2024. Une telle brigade permettrait d'offrir une formation et des stages rémunérés aux jeunes souhaitant faire carrière dans des secteurs liés au climat et à la nature. Le budget 2025 devrait prévoir un **engagement financier quinquennal, dont au moins 1 milliard la première année**, pour la création de cette brigade et la formation de 10 000 à 30 000 jeunes par année¹⁷. Après ces cinq années, l'ampleur du programme et le montant des investissements devront être augmentés selon la croissance de la demande, et aucune demande admissible ne devra être rejetée. Selon un récent sondage, la majorité des adultes soutiennent la création d'une brigade jeunesse pour le climat et 15 % des moins de 35 ans (soit environ 1,3 million de personnes) aimeraient s'inscrire à une formation de deux ans dans un tel programme¹⁸. Le Canada pourrait s'inspirer de l'excellente brigade américaine pour le climat, qui propose d'investir 8 milliards de dollars américains sur 10 ans pour soutenir 50 000 participantes et participants chaque année d'ici 2031 au moyen d'initiatives dans divers domaines comme les terres et les eaux publiques, l'énergie propre, les milieux urbains, la résilience communautaire, les systèmes alimentaires et le renforcement des capacités. Le programme canadien devrait garantir aux stagiaires le respect des principes de travail décent et d'inclusion, un salaire décent et l'acquisition de compétences et d'une expérience menant à de réelles perspectives de carrière (p. ex., des métiers désignés Sceau rouge). Il devrait également veiller à accorder la priorité aux Autochtones, aux personnes de couleur, aux personnes vivant avec un handicap et aux autres personnes confrontées à des obstacles sur le marché du travail. Enfin, le Conseil jeunesse du premier ministre et d'autres conseils de jeunes pertinents devraient participer aux consultations sur ce programme. [EDSC, RNCAN]

2. Parcours autochtone vers l'énergie propre : investir 500 millions de dollars sur cinq ans pour aider les communautés autochtones à établir des orientations en matière d'énergie propre, de conservation et d'infrastructures sobres en carbone. Il existe actuellement des programmes qui appuient les projets autochtones d'énergie propre et de réduction des émissions (p. ex., l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones de la BIC, l'Initiative de partenariat stratégique et le programme Wah-ila-toos), mais ces programmes n'appuient peut-être pas suffisamment la planification holistique dirigée par les communautés. Une telle planification permettrait aux communautés de sélectionner les projets les plus appropriés, d'évaluer les retombées et les avantages d'éventuels partenariats de participation et de saisir des possibilités de travail. Ce fonds pourrait également améliorer la coordination interne entre les ministères et



Photo : TFDA

¹⁷ Le nombre d'emplois créés au moyen de cet investissement dépendra de la conception du programme, ainsi que du salaire et des avantages sociaux des participantes et participants, selon qu'ils sont entièrement couverts par le programme ou en partie par les employeurs. Les coûts par poste pourraient aller de 9 880 dollars, comme dans le cas du programme Service d'apprentissage Canada, à 62 400 dollars, si le programme s'acquitte de l'intégralité du salaire à un taux horaire de 30 dollars.

¹⁸ Abacus Data, « Canadian Public Support for a Youth Climate Corps », octobre 2023. <https://static1.squarespace.com/static/5ffcaf2d2c7a8305e968097b/t/6553ee4beef3b21f2219167e/1699999307956/Full+poll+and+analysis+-+Youth+Climate+Corps+-+Oct+2023.pdf>

programmes du gouvernement ainsi que le partage d'informations et la communication avec les communautés eu égard aux fonds disponibles. Il y a lieu d'harmoniser les renseignements et les processus de demande pour faciliter l'accès des communautés et des organisations. Notons que les allocations de fonds devraient être déterminées plus en détail à la lumière des directives de groupes autochtones. [RNCan, SAC]

3. Développement de la main-d'œuvre régionale : pour préparer la population active à des emplois durables dans une économie verte, nous recommandons au gouvernement fédéral de créer **un fonds de 1 milliard de dollars sur cinq ans** pour : 1) doubler le financement alloué au Fonds de formation pour les emplois durables (200 millions de dollars); 2) rétablir le financement des Ententes sur le développement du marché du travail entre le fédéral et les provinces (625 millions de dollars); et 3) créer un nouveau crédit pour la formation de 25 % en vue d'aider les employeurs à fournir une formation en milieu de travail pour les compétences et les technologies à l'appui de la transition vers une économie propre (125 millions de dollars). Cet investissement pourrait aider environ 250 000 travailleuses et travailleurs à acquérir les compétences leur permettant d'occuper un emploi durable qui contribue à préserver le climat et la nature—des compétences qui seront de plus en plus recherchées au cours des prochaines années^{19, 20, 21}. [EDSC, ADR]

Ces investissements devraient :

- comprendre des critères pour appuyer financièrement des formations et des compétences qui concordent avec les secteurs de croissance prévisionnels dans une économie propre, selon chaque région²²;
- être utilisés pour enseigner les compétences correspondant aux projets d'économie propre (déterminées au moyen d'initiatives de développement économique régional comme les Tables régionales sur l'énergie et les ressources) et imposer des conditions de travail qui garantissent des normes de travail décentes;
- être versé en partie au moyen de mécanismes existants, comme le Fonds de formation pour les emplois durables et le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical—Volet Emplois durables;

19 Institut Pembina, « A Sustainable Jobs Blueprint Part II: Putting workers and communities at the centre of Canada's net-zero energy economy ». <https://www.pembina.org/pub/sustainable-jobs-blueprint-part-ii>

20 Eco Canada, « From Recession to Recovery: Environmental Workforce Needs, Trends and Challenges ». <https://eco.ca/new-reports/updated-environmental-labour-outlook-to-2025/>

21 LinkedIn Economic Graph, « Global Green Skills Report 2023 ». <https://economicgraph.linkedin.com/research/global-green-skills-report>

22 Pour une liste des industries qui devraient connaître une croissance au cours de la transition vers la carboneutralité, voir *A Sustainable Jobs Blueprint Part II*.



Photo : Wocintech

Photo : Stock Snap



- comprendre des mesures promouvant l'inclusion des groupes privés d'équité, conformément aux principes énoncés dans la Loi sur les emplois durables²³; et
- affecter des fonds spécifiquement à des programmes de préparation à l'emploi, de perfectionnement et de formation à l'intention des Autochtones.

4. Poursuivre la collecte de données, l'analyse et la modélisation pour éclairer la planification en matière d'emplois durables : 10 millions de dollars sur cinq ans doivent être investis pour réaliser des analyses de données et des modélisations prévisionnelles régionales pour aider les responsables politiques, les employeurs et la main-d'œuvre à comprendre le marché du travail et l'économie de demain et à prendre des décisions éclairées quant à la transition vers une économie propre. Cet investissement permettrait de soutenir un groupe d'expertes et d'experts chargés de définir et de classer les indicateurs et les emplois durables et d'établir une méthodologie pour l'évaluation des incidences sectorielles, régionales et professionnelles selon différents scénarios de politiques climatiques et de perspectives énergétiques. Ces informations seraient utilisées pour évaluer les vulnérabilités à la transition, fournir des perspectives de croissance industrielle, relever d'éventuels manques du marché et éclairer l'élaboration de stratégies d'emplois durables. Les données devraient être ventilées selon le genre, l'âge, l'ethnie et d'autres marqueurs d'identité afin d'éclairer les politiques et les programmes de lutte contre les inégalités. Ce groupe travaillerait en étroite collaboration avec le secrétariat du Fonds de formation pour les emplois durables et les résultats de cette analyse se refléteraient dans les plans d'action sur les emplois durables et mis à la disposition de différents publics—conformément à l'exigence de la Loi sur les emplois durables, qui impose de résumer les données utilisées dans l'élaboration des plans d'action. [RNCan, EDSC, StatCan]

Voir également plus loin la section « Programmes emploi jeunesse, pour un avenir de conservation plus équitable et inclusif ».

Personnes-ressources

Megan Gordon – megang@pembina.org

Laura Cameron – lcameron@iisd.ca



Photo : Jay E.

²³ Gouvernement du Canada, « Loi concernant la responsabilité, la transparence et la mobilisation à l'appui de la création d'emplois durables pour les travailleurs et de la croissance économique dans une économie carboneutre », <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-50>.

5 BUREAU DE LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE



La Coalition pour un budget vert recommande de financer la création d'un bureau permanent de la justice environnementale. Cette institution de haut niveau hébergée par ECCC exercera les fonctions suivantes :

- Diriger l'élaboration d'une stratégie nationale sur le racisme environnemental et la justice environnementale, et soutenir sa mise en œuvre.
- En collaboration avec la Direction générale de l'application de la loi d'ECCC, veiller à l'application effective des lois environnementales fédérales dans les collectivités mal desservies de manière à faire progresser la justice environnementale.
- Mettre au point un outil de détection et de cartographie accessible au public comprenant à la fois des données environnementales, sanitaires et sociodémographiques.
- Nouer des partenariats et gérer un nouveau fonds de subventions pour la justice environnementale à l'intention des collectivités.

Investissement total recommandé :

555 millions de dollars sur cinq ans, puis 77 millions annuellement par la suite [ECCC]

Photos : gauche, Hudson Hinze; droite, Levi Guzman

Contexte, justification et détails

Trop souvent au Canada, les communautés racialisées et défavorisées sont touchées de manière disproportionnée par la dégradation de l'environnement et des risques écosanitaires qui pourraient être évités, comme la pollution et les substances toxiques dans les produits de consommation. L'injustice environnementale exacerbe les inégalités qui touchent ces collectivités, notamment les effets des changements climatiques.

Le gouvernement du Canada doit investir dans les capacités institutionnelles, la recherche et le renforcement des capacités des collectivités afin de garantir que les programmes, les politiques, les investissements et les lois en matière de protection de l'environnement tiendront compte des inégalités au niveau des collectivités et de la population et appuieront la justice environnementale.

La justice environnementale est le traitement équitable et la participation significative de toutes les personnes, sans égard à l'ethnie, à la couleur, à l'origine nationale ou au revenu, en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des lois, des règlements et des politiques en matière d'environnement. Un « traitement équitable » signifie qu'aucun groupe de personnes ne doit supporter une part disproportionnée des conséquences environnementales négatives résultant des activités et des politiques industrielles, gouvernementales et commerciales²⁴.

Source : Bureau de la justice environnementale de l'Agence américaine de protection de l'environnement

Un modèle existe aux États-Unis : le Bureau de la justice environnementale de l'Agence américaine de protection de l'environnement, créé au début des années 90. De plus, en 2021, le président Biden a créé un conseil consultatif sur la justice environnementale relevant de la Maison-Blanche afin de « donner une plus grande visibilité aux questions de justice environnementale dans toute l'administration fédérale »²⁵.

Le budget 2025 devrait prévoir des fonds pour la création d'un bureau permanent et de haut niveau, le Bureau de la justice environnementale, aux orientations thématiques suivantes.

1. Stratégie nationale

(125 millions de dollars sur cinq ans, puis 25 millions annuellement par la suite)

La *Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale visant à évaluer et prévenir le racisme environnemental ainsi qu'à s'y attaquer et à faire progresser la justice environnementale* a reçu la sanction royale le 20 juin 2024. Cette nouvelle loi oblige le ministre de l'Environnement et du Changement climatique à élaborer une stratégie visant à faire progresser la justice environnementale, à évaluer et à prévenir le racisme environnemental et à s'y attaquer. Le ministre doit présenter la stratégie au Parlement dans les deux ans et établir tous les cinq ans un rapport sur sa mise en œuvre. La Coalition pour un budget vert constate qu'ECCC a réaffecté des ressources en 2022 pour amorcer les travaux et préparer les consultations sur cette stratégie.

Le Bureau de la justice environnementale devra disposer des ressources nécessaires pour poursuivre les consultations avec les communautés, achever la stratégie et soutenir sa mise en œuvre de façon continue. Le Bureau devra également soutenir la mise en œuvre des exigences de justice environnementale connexes définies dans les récentes modifications de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (projet de loi S-5). Enfin, le Bureau devra être consulté lors de la

24 Agence de protection de l'environnement des États-Unis, « Learn About Environmental Justice ». <https://www.epa.gov/environmentaljustice/learn-about-environmental-justice>

25 Maison-Blanche, « White House Environmental Justice Advisory Council ». <https://www.whitehouse.gov/environmentaljustice/white-house-environmental-justice-advisory-council/>

conception de programmes fédéraux sur le climat et la nature pour veiller à ce qu'ils profitent aux collectivités touchées de manière disproportionnée par les dommages environnementaux.

Les ressources devront être suffisantes pour permettre au Bureau d'accorder toute l'attention due au contexte et aux besoins uniques de chaque collectivité, sans amalgamer les nations et gouvernements autochtones et les autres communautés racialisées et marginalisées qui n'ont pas de droits ni de compétences autochtones inhérents.

2. Application des lois environnementales (200 millions de dollars sur cinq ans, puis 40 millions annuellement par la suite)

En appliquant les lois sur la protection de l'environnement de manière inéquitable, on contribue au racisme environnemental et à l'injustice environnementale. Tenir les pollueurs responsables des violations qui touchent de manière disproportionnée les collectivités où vivent des personnes noires, autochtones et de couleur, ainsi que des ménages à faible revenu, doit constituer une priorité de justice environnementale. Cependant, de nombreux obstacles entravent l'accès à la justice de ces collectivités.

En 2022, le département de la Justice des États-Unis a annoncé une nouvelle stratégie globale d'application de la justice environnementale et a créé le Bureau de la justice environnementale. Ce bureau a pour mission de protéger les communautés mal desservies et touchées de manière disproportionnée par les crimes environnementaux, la pollution et les changements climatiques²⁶.

Le Bureau de la justice environnementale du Canada devrait jouer un rôle similaire. La Direction générale de l'application de la loi d'ECCE a besoin de ressources supplémentaires pour être en mesure de prioriser et de renforcer les activités d'enquête, de surveillance de la conformité et d'application de la loi dans les communautés touchées de manière disproportionnée par les dommages environnementaux. De plus, les fonds provenant des amendes, des ordonnances judiciaires et des paiements volontaires résultant de l'application de la loi devraient être réservés aux projets qui profitent aux collectivités concernées et font progresser la justice environnementale.

²⁶ Département de la Justice des États-Unis, « Office of Environmental Justice ». <https://www.justice.gov/oej>



Photo : Kari Magnuson

3. Outil de détection et de cartographie (30 millions de dollars en 2025 pour l'élaboration de l'outil et 10 millions annuellement par la suite)

La Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022 comprend un engagement à améliorer la collecte de données désagrégées (c.-à-d., des données pouvant être ventilées par catégories utiles de race ou d'origine ethnoculturelle). Cependant, cette désagrégation est absente de bon nombre de bases de données et d'indicateurs importants sur l'environnement et la santé environnementale, notamment l'Inventaire national des rejets de polluants, les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, les enquêtes canadiennes sur les mesures de la santé, la Plateforme de recherche de mère-enfant sur les composés chimiques de l'environnement (MIREC) et les rapports sur la qualité de l'air ambiant.

Le Bureau de la justice environnementale des États-Unis a conçu un outil de détection et de cartographie en ligne, l'EJScreen, qui fournit une approche et un ensemble de données cohérents au niveau national pour l'intégration d'indicateurs environnementaux et sociodémographiques. Nous recommandons à ECCC de tenir des consultations sur la création d'un outil semblable au Canada. Cet outil devrait comprendre des données sur l'appartenance à un groupe autochtone, la racialisation, le revenu et d'autres indicateurs sociodémographiques. Il permettra non seulement de repérer les lieux susceptibles de présenter des problèmes de justice environnementale et des risques sanitaires découlant de l'environnement, mais aussi de mesurer et de suivre l'efficacité de la nouvelle stratégie. Les bases de données et les indicateurs environnementaux fédéraux devraient également être élargis pour permettre l'analyse de la justice environnementale.

4. Partenariats de collaboration et subventions (10 millions de dollars sur cinq ans, puis 2 millions annuellement par la suite, pour soutenir les partenariats de collaboration; et 150 millions de dollars sur cinq ans pour des subventions communautaires)

Le Bureau de la justice environnementale du Canada sera bien placé pour jouer un rôle rassembleur en réunissant les ministères et organismes fédéraux concernés, en mettant à contribution des expertes et experts externes, en examinant les possibilités de collaboration avec les gouvernements autochtones, provinciaux et territoriaux, et en s'engageant auprès des collectivités. Nous recommandons également la création d'un nouveau fonds de subventions communautaires pour la justice environnementale qui sera géré par le Bureau de la justice environnementale. Ce fonds permettrait notamment aux groupes communautaires d'embaucher des expertes et experts techniques, de participer à des processus consultatifs et de financer des solutions locales.

Personnes-ressources

Lisa Gue – lgue@davidsuzuki.org
Jacqueline Wilson – jacqueline@ccla.ca
Sean O'Shea – soshea@ecojustice.ca
Shawn Smith – ssmith@wcel.org
Jane McArthur – jane@cape.ca

Cette recommandation a été approuvée par la Coalition canadienne pour l'environnement et la justice climatique, le projet ENRICH et la Black Environmental Initiative.



Photo : Hendrik Morkel

RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES



Photo : Jeremy Hynes

DES SYSTÈMES FINANCIERS, UNE POLITIQUE FISCALE ET UN FINANCEMENT INTERNATIONAL QUI TIENNENT COMPTE DU CLIMAT ET DE LA NATURE



La finance durable : rendre le système financier canadien conforme aux engagements en matière de climat et de biodiversité

On évalue à 178 billions de dollars américains les dégâts que causerait l'inaction climatique à l'échelle mondiale au cours des cinquante prochaines années²⁷. Au Canada, à défaut de remédier aux risques liés à la transition climatique, des actifs liés aux combustibles fossiles d'une valeur de 100 milliards de dollars américains pourraient devenir inutilisables d'ici 2026²⁸, et le coût de l'inaction pourrait atteindre 5,5 billions de dollars d'ici la fin du siècle²⁹. La population ordinaire peut s'attendre à une hausse du tarif d'assurance-habitation^{30, 31}, à des prix volatils et à une inflation de plus en plus élevée en raison

27 Deloitte, « Deloitte research reveals inaction on climate change could cost the world's economy US\$178 trillion by 2070 ». <https://www.deloitte.com/global/en/about/press-room/deloitte-research-reveals-inaction-on-climate-change-could-cost-the-world-economy-us-dollar-178-trillion-by-2070.html>

28 Gregor Semieniuk *et al.*, « Stranded fossil-fuel assets translate to major losses for investors in advanced economies ». <https://www.nature.com/articles/s41558-022-01356-y>

29 Sean Cleary et Neal Willcott, *The Physical Costs of Climate Change: A Canadian Perspective*. <https://smith.queensu.ca/centres/isf/pdfs/ISF-Report-PhysicalCostsOfClimateChange.pdf>

30 Brett Weltman, « Severe Weather in 2022 Caused \$3.1 Billion in Insured Damage – making it the 3rd Worst Year for Insured Damage in Canadian History ». <https://www.abc.ca/news-insights/news/severe-weather-in-2022-caused-3-1-billion-in-insured-damage-making-it-the-3rd-worst-year-for-insured-damage-in-canadian-history>

31 Kerry Gold, « Climate change is having a direct impact on home insurance rates ». <https://www.theglobeandmail.com/real-estate/vancouver/article-climate-change-is-having-a-direct-impact-on-home-insurance-rates/>

des canicules et des phénomènes météorologiques extrêmes³². En adaptant l'économie à la lutte contre les changements climatiques, nous mettrons à profit les nouvelles possibilités qu'offrent des secteurs comme celui de l'énergie propre, qui devrait créer 2,2 millions d'emplois au Canada d'ici 2050³³. Dans le seul secteur de l'énergie, une transition rapide vers des énergies vertes pourrait entraîner des économies mondiales de 12 milliards de dollars³⁴. L'État ne peut pas assumer à lui seul toute la charge financière de cette transition sans précédent; des fonds privés s'imposent et le secteur du financement privé est l'un des seuls secteurs du Canada ne possédant aucun objectif de réduction³⁵. La réglementation du secteur financier, voilà ce qu'il manque à la politique climatique canadienne.

32 Maximilian Kotz *droite.*, « The impact of global warming on inflation: averages, seasonality and extremes ». <https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpwps/ecb.wp2821~f008e5cb9c.en.pdf>

33 Clean Energy Canada, « A net-zero 2050 can deliver 700,000 more Canadian energy jobs than exist today, but rolling back climate action would severely threaten this clean energy future ». <https://cleanenergycanada.org/report/a-pivotal-moment/>

34 Way *et al.*, « Empirically grounded technology forecasts and the energy transition », *Joule*, vol. 6, no 9 (2022). <https://doi.org/10.1016/j.joule.2022.08.009>

35 Environnement et Changement climatique Canada, *Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*, 2022. https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/eccc/En4-460-2022-eng.pdf

RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le projet de loi S-243, qui vise à promulguer la Loi sur la finance alignée sur le climat, a été élaboré en collaboration avec des dizaines d'expertes et d'experts d'ici et d'ailleurs³⁶. Déposé par la sénatrice Rosa Galvez, il a pour objectif d'éliminer les disparités entre la politique climatique et la gouvernance du système financier, ainsi que d'appuyer une croissance propre, la préservation de la biodiversité et le respect des droits des peuples autochtones—conformément à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)—au Canada et partout où des entités sous réglementation fédérale font des affaires.

Ce projet de loi renforcera la résilience économique du Canada et sa capacité à honorer ses engagements climatiques nationaux et internationaux en légiférant sur l'entièreté de la réglementation financière qui relève la compétence fédérale, et ce sans outrepasser les pouvoirs et fonctions des institutions fédérales. Le projet de loi comprend les mesures suivantes :

1. Imposer l'obligation pour les membres de l'administration et de la direction d'une entité déclarante d'agir de manière à ce que l'entité soit alignée sur les engagements climatiques.
2. Aligner les objectifs des entités sous réglementation fédérale, des sociétés d'État³⁷ et des organismes de réglementation financière sur les engagements climatiques.

36 Sénat du Canada, « Projet de loi S-243 ». <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/44-1/projet-loi/S-243/premiere-lecture>

37 Puisque le projet de loi oblige les principales sociétés d'État accordant du financement à s'aligner sur les engagements climatiques, il remédie également au problème des subventions aux combustibles fossiles. En effet, aucune de ces sociétés ne pourra octroyer de telles subventions sans déroger au principe de « planification pour un avenir sans combustibles fossiles » et à l'interdiction du CUSC dans le secteur des combustibles fossiles.

3. Imposer l'élaboration de plans de transition, de cibles et de rapports d'étape en ce qui a trait aux engagements climatiques par l'entremise d'un rapport annuel obligatoire rendu public et librement accessible. Cette mesure améliorera également la transparence.
4. Garantir une expertise en matière de climat au sein de certains conseils d'administration et interdire certains conflits d'intérêts.
5. Prévoir des exigences en matière de suffisance du capital proportionnelles aux risques climatiques microprudentiels et macroprudentiels générés par les institutions financières.
6. Exiger l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental servant à aligner l'ensemble des produits financiers sur les engagements climatiques.
7. Exiger la tenue en temps opportun d'examens publics sur les progrès de la mise en œuvre afin d'assurer un apprentissage itératif.

Recommandation :

Mettre en place un cadre législatif cohérent qui permettra au secteur financier et aux entités sous réglementation fédérale d'aligner leurs activités sur les engagements internationaux du Canada et les cibles établies par la législation nationale, aux termes du projet de loi S-243 qui vise à promulguer la Loi sur la finance alignée sur le climat. [Fin, ECCC]

Personnes-ressources

Karine Péloffy – kpeloffy@ecojustice.ca
Jessica Kelly – jkelly@iisd.ca



Photo : Andrey Popov

Contributions internationales du Canada pour le climat et la biodiversité

Sommaire de la recommandation

Quelles seront les conséquences des changements climatiques et l'ampleur de la perte de biodiversité? Tout dépendra de la vitesse à laquelle nos actions collectives à l'échelle mondiale résoudront ces deux crises interreliées. Pour surmonter ce défi, rien n'est plus important que d'accroître les flux financiers pour l'action climatique et la conservation de la nature dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Le fruit de ces investissements pourrait être énorme, notamment la prévention de graves préjudices pour le bien-être humain et la nature.

Investissement recommandé (notons qu'une attention particulière doit être accordée à la façon dont ces fonds sont alloués) [AMC, ECCC]

- **Financement climatique international : 3,5 milliards de dollars en 2025–2026, puis 20 milliards sur cinq ans (2026–2031); 40% réservé à l'adaptation, 40% à l'atténuation et 20 % aux pertes et dommages.**
- **Financement international de la biodiversité : un milliard de dollars par année, à compter de 2025–2026.**

Veillez noter qu'une version plus détaillée de cette recommandation est disponible ici : https://icfcanada.org/docs/GBC_Climat&Biodiversité_Internationaux.pdf

Financement climatique

À l'échelle mondiale, les flux de financement liés au climat ont atteint près de 1,3 billion de dollars américains en 2021-2022. Ce montant devra au moins quintupler pour éviter les pires répercussions des changements climatiques, notamment des pertes économiques deux fois plus grandes qui dépasseraient de loin la valeur des investissements nécessaires pour les prévenir³⁸.

En dépit du grand potentiel d'actions pour le climat dans les pays à revenu faible et intermédiaire, moins de 3 % du financement international mobilisé en 2021-2022 a été accordé aux pays à revenu faible, et seulement 15 % aux marchés émergents et aux économies à revenu intermédiaire (si l'on exclut la Chine)³⁹.

Pour quintupler le financement climatique international,

les pays à revenu élevé devront contribuer au moins 500 milliards de dollars américains par année. Selon une analyse menée en 2021, la contribution du Canada devrait correspondre à 4,153 % de ce montant⁴⁰. C'est donc dire que la juste part du Canada est de 28 milliards de dollars canadiens par année (de sources privées et publiques).

Il faudra du temps pour bonifier l'engagement actuel de 5,3 milliards de dollars sur cinq ans du Canada. La Coalition pour un budget vert en a tenu compte dans la formulation de la présente recommandation.

Priorités de financement climatique :

- Les pays à faible revenu et les populations vulnérables.
- Les mesures d'adaptation.
- L'agriculture, la foresterie et les autres activités d'aménagement du territoire, ainsi que le secteur industriel.
- Les peuples autochtones (dont les terres sont gravement menacées et qui sont d'importants alliés dans la réduction de la déforestation et de la perte d'autres écosystèmes naturels).
- Une plus grande proportion de subventions que de prêts.
- Une contribution substantielle du Canada au Fonds pertes et dommages.

Le financement de la biodiversité et de l'action climatique ne doit pas se faire aux dépens d'autres formes d'aide au développement. Aussi, il devrait constituer une dépense distincte dans une enveloppe d'aide internationale transparente.

Financement de la biodiversité

La cible 19 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal engage les parties à fournir au moins 20 milliards de dollars américains par année aux pays « en développement » (selon les termes du Cadre) d'ici 2025 et à majorer ce montant à au moins 30 milliards de dollars américains par année d'ici 2030.

Pour déterminer la part de responsabilité individuelle des États, une étude a évalué la « juste part » de chaque pays

38 Climate Policy Initiative, « Global Landscape of Climate Finance 2023 », 2023. <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2023/>

39 *Ibid.*

40 S. Colenbrander, Y. Cao, L. Pettinotti, et A. Quevedo, « A fair share of climate finance? Apportioning responsibility for the \$100 billion climate finance goal », document de travail de l'ODI, Londres, ODI, 2021. <https://odi.org/en/publications/a-fair-share-of-climate-finance-apportioning-responsibility-for-the-100-billion-climate-finance-goal>



Photo : Scott Hecker

à revenu élevé d'après trois facteurs : (i) sa participation historique à l'appauvrissement de la biodiversité, mesurée selon l'empreinte écologique⁴¹ des soixante dernières années; (ii) sa capacité de contribution, mesurée en termes de revenu national brut; et (iii) sa population⁴².

Au sein d'un groupe composé de 28 pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, la part du Canada a été évaluée à 1,24 milliard de dollars américains, soit 6,18 % de la contribution totale. Si l'on inclut dans ce groupe les États-Unis (qui ne sont pas parties à la Convention sur la diversité biologique), la contribution du Canada est évaluée à 3,78 %. La recommandation de la Coalition pour un budget vert s'appuie sur ce dernier chiffre.

41 L'empreinte écologique s'exprime en hectares globaux, une mesure qui prend en compte les pêcheries, les terres bâties, les terres d'assolement, les pâturages, les produits forestiers et l'absorption en carbone des forêts (les zones forestières nécessaires pour séquestrer des émissions de dioxyde de carbone produites par l'être humain). Elle est ajustée pour tenir compte du commerce et correspond à la consommation d'un pays sur son propre territoire, à laquelle on retire les exportations et ajoute les importations.

42 L. Pettinotti, Y. Cao, T. Kamninga et S. Colenbrander, « A fair share of biodiversity finance? Apportioning responsibility for the \$20 billion target by 2025 », document de travail de l'ODI, Londres, ODI, 2024. <https://odi.org/en/about/our-work/a-fair-share-of-biodiversity-finance>

Priorités de financement de la biodiversité :

- **Orienter les fonds vers les organisations locales :** la majeure partie de l'aide canadienne à l'appui de la biodiversité est multilatérale. Le Canada pourrait compléter cette approche en finançant des actions de conservation d'organisations locales ne disposant pas de la capacité nécessaire pour obtenir des subventions d'organismes multilatéraux, mais dont les actions offrent un très bon rapport coût-efficacité. Cela pourrait se faire par l'entremise d'organismes caritatifs consacrés à la conservation qui collaborent principalement avec de telles organisations.
- **Répondre aux besoins de financement d'aires protégées existantes :** pour remédier au problème grave et répandu des « parcs de papier », le Canada peut contribuer à des mécanismes de financement des aires protégées publiques, comme le Fonds du patrimoine des paysages et la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar.

Personnes-ressources

Anne Lambert – anne@icfcanada.org
Will Bulmer – wbulmer@wwfcanada.org
Gia Paola – g_paola@ducks.ca

Élimination transparente des subventions et du financement accordés des combustibles fossiles

Le Canada a adopté des politiques visant à éliminer les subventions nationales et le financement public international octroyés à des projets de combustibles fossiles. Le Canada doit maintenant poursuivre sur cette lancée et formuler une politique qui mettra fin au financement public national des combustibles fossiles, comme il s'est récemment engagé à le faire dans le budget de 2024. Une telle politique est essentielle au soutien de la transition énergétique—surtout lorsque l'on considère qu'entre 2020 et 2022, Exportation et développement Canada et d'autres sociétés d'État canadiennes ont versé entre 7,6 et 13,5 milliards de dollars par année au secteur des combustibles fossiles⁴³. Ces dernières années, une part importante des fonds publics ont servi à soutenir le projet de pipeline Trans Mountain.

Au moyen d'une approche rigoureuse et transparente, le Canada pourrait jouer un rôle phare sur la scène mondiale en montrant comment stopper les flux financiers vers les combustibles fossiles de manière à soutenir la transition énergétique.

Recommandations :

1. Publier une politique pour mettre fin au financement public national des combustibles fossiles d'ici l'automne 2024 [Fin, ECCC]

- Instaurer une politique forte pour mettre fin au soutien financier public accordé aux combustibles fossiles au Canada, ce qui inclut toute la gamme d'instruments financiers comme les prêts, les capitaux propres, les subventions, les garanties et les assurances. Cette politique devra couvrir l'ensemble du financement des combustibles fossiles tout au long de leur cycle de vie, ce qui inclut le soutien à la décarbonisation. Elle devra également comprendre un plan d'élimination progressive du financement public et des investissements publics directs existants. À cet égard, un rapport récemment publié contient une liste complète de recommandations pour une politique forte⁴⁴.
- Accroître la transparence des institutions financières publiques (IFP) en les obligeant à publier des données au niveau transactionnel, notamment : le nom des sociétés; le nom, la description et l'emplacement des projets; les montants décaissés; les types d'instrument; les co-investisseuses et co-investisseurs ou membres de syndicat; toute autre activité ou tout autre rôle de l'IFP; et les attentes

en matière de rendement et d'impact (p. ex., en ce qui concerne l'environnement, la société, la gouvernance, tout alignement sur les objectifs de développement durable, l'ensemble des émissions produites tout au long du cycle de vie des projets et le coût en dollars par tonne de réduction d'émissions).

2. Garantir un établissement de rapports centralisé et transparent pour l'ensemble des subventions et du financement public accordés aux combustibles fossiles [Fin, ECCC, CPM, BCP, RNCAN, ISDE]

- Publier immédiatement les résultats de l'auto-examen des subventions Canada, attendu depuis longtemps, notamment un inventaire complet de tous les allègements et soutiens fiscaux ou autres (comme les 128 mesures relevées dans le cadre de l'évaluation des subventions inefficaces aux combustibles fossiles), ainsi qu'une analyse et une justification de toute aide jugée « efficace ». [Fin, ECCC]
- Créer un mécanisme central pour la transparence, la responsabilité et l'application des politiques afin d'assurer leur respect dans tous les ministères. Ce mécanisme pourrait comprendre une base de données centrale des rapports ministériels sur les soutiens possibles aux combustibles fossiles et les raisons justifiant toute exemption en vertu des politiques actuelles. Un organisme de contrôle devrait évaluer les informations et les analyses publiées et veiller à la pleine application des conditions prévues dans les politiques. [Fin, ECCC]
- Élaborer et publier des lignes directrices à l'intention des ministères fédéraux pour la mise en œuvre du cadre sur les subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Ces lignes directrices devront proposer une interprétation étroite des exemptions prévues par la politique, en veillant à ne plus soutenir la production « à émissions réduites », notamment par le captage et le stockage du carbone. [Fin, RNCAN, ISDE, ECCC]

Pour des recommandations connexes, voir les sections « Réforme des subventions : investir pour freiner et inverser la perte de diversité à l'horizon de 2030 » et « La finance durable : rendre le système financier canadien conforme aux engagements en matière de climat et de biodiversité ».

Personne-ressource

Laura Cameron – lcameron@iisd.ca

43 Anna Geddes, Laura Cameron et Claire O'Manique, « Ending Canadian Domestic Public Finance for Fossil Fuels ». 2024. <https://www.iisd.org/publications/report/ending-canadian-public-financing-fossil-fuels>

44 *Ibid.*

Le système canadien de tarification industrielle du carbone et les mécanismes complémentaires

Le système de tarification industrielle du carbone vise à fixer un prix sur la pollution par le carbone et à faire payer les émetteurs industriels le coût de leurs émissions. Il envoie des signaux de prix qui incitent les émetteurs industriels à investir dans des projets de décarbonisation. Sa stabilité et sa prévisibilité sont essentielles pour stimuler l'investissement dans des projets de technologies propres et de grande envergure, car l'évaluation et la mise en œuvre de tels projets demandent souvent des années. Créé en 2022, le Fonds de croissance du Canada peut compléter le système de tarification industrielle du carbone en favorisant les investissements considérables nécessaires à la décarbonisation de tous les secteurs. Le Fonds sera également le principal émetteur fédéral de contrats sur différence pour le carbone (CDC), ou accords d'écoulement de crédits carbone, afin de réduire les risques liés aux investissements.

Recommandations [ECCC, Fin, RNCan] :

- L'adoption d'une solide tarification industrielle du carbone en vue de réduire les émissions représente une politique budgétaire judicieuse. Le budget 2025 doit prévoir une évaluation complète du système de tarification fondé sur le rendement (STFR) du fédéral et, par extension, des systèmes provinciaux équivalents, afin d'assurer l'intégrité à long terme des marchés de crédit. Cette évaluation, dont la conclusion est prévue pour 2026, devrait débuter en 2025. Il est essentiel de garantir une demande suffisante sur les marchés de crédit et de contrôler l'offre excédentaire pour encourager une amélioration constante du rendement en matière d'émissions, mais également pour éviter que les garanties de prix inhérentes aux CDC n'entraînent des dépenses publiques considérables.
- Maintenant que le Fonds de croissance du Canada prend de l'ampleur, le budget 2025 doit prévoir des cibles plus ambitieuses qui profiteront à l'économie canadienne et permettront au Fonds de réaliser ses objectifs. Ces investissements sont absolument nécessaires en 2025 et au-delà et doivent être utilisés dans toute la mesure du possible. Ils aideront le Canada à atteindre ses objectifs climatiques à l'horizon de 2030, à développer une industrie et des chaînes d'approvisionnement sobres en

carbone pouvant rivaliser avec les États-Unis et à soutenir des emplois et une prospérité économique durables au Canada tout en générant des retombées financières pour les sociétés qui investissent dans le Fonds. Notons que dans l'éventualité où l'évaluation du STFR ne créerait pas les conditions permettant de garantir l'intégrité à long terme des marchés de crédit, il pourrait être essentiel de concevoir un filet de sécurité gouvernemental pour certains passifs au titre des CDC du Fonds de croissance du Canada, une possibilité mentionnée dans le budget 2024. Cependant, cette option pourrait représenter un risque inacceptable pour les contribuables.

- Pour réduire le risque d'endettement public lié aux contrats de carbone et veiller à ce que la tarification industrielle du carbone continue à favoriser l'efficacité économique des réductions d'émission, les systèmes de tarification du carbone fédéral et provinciaux doivent rendre public les prix des crédits et leurs taux de resserrement doivent s'ajuster de manière prévisible sur l'engagement du Canada en faveur de la carboneutralité d'ici 2050. Des discussions sur l'avenir du STFR au-delà de 2030 devraient être lancées fin 2024 et des processus transparents devraient être créés pour surveiller la gestion du marché des crédits et formuler des recommandations à ce sujet, comme la création d'une commission nationale d'échange de crédits carbone.

Personnes-ressources

Marie-Christine (MC) Bouchard – mcb@pembina.org
Aaron Cosbey – acosbey@iisd.ca



Photo : Patrick Hendry

Vers une économie circulaire : prioriser les solutions en amont, dont la réutilisation et la réparation

La Coalition pour un budget vert se réjouit des engagements du gouvernement à « faire progresser le droit à la réparation pour améliorer la durabilité et la réparabilité des produits » et du lancement de consultations en juin 2024 afin d'élaborer un cadre du droit à la réparation qui mettra l'accent sur la durabilité, la réparabilité et l'interopérabilité.

En 2020, le taux de circularité du Canada n'était que de 6 %⁴⁵. Les efforts et le financement sont principalement orientés vers le recyclage, tandis que les stratégies prioritaires d'une économie circulaire, dont la réutilisation et la réparation, manquent de soutien financier, surtout en ce qui concerne les initiatives de réutilisation à plus grande échelle⁴⁶.

Un financement à l'appui des initiatives de réutilisation s'impose si l'on souhaite déployer avec succès des solutions qui réduisent la demande d'articles à usage unique, en particulier dans les secteurs de l'alimentation et de l'épicerie. Le Défi des plastiques, lancé en 2022⁴⁷, visait l'atteinte de cet objectif, mais sa courte durée et l'inadmissibilité des sociétés à but non lucratif ont nui à sa réussite.

Alors que les ménages canadiens ont dépensé en moyenne 2 177 dollars en 2021 pour des appareils électroménagers et électroniques⁴⁸, seulement 19 % des personnes interrogées dans le cadre d'une enquête ont déclaré avoir fait réparer leur dernier appareil défectueux. Un fonds de réparation, comme celui lancé en France en 2022, permettrait d'obtenir une réduction au moment de la réparation d'appareils hors garantie⁴⁹.

45 Conseil des académies canadiennes, *Un tournant décisif : Le comité d'experts sur l'économie circulaire au Canada*, 2021. https://www.rapports-cac.ca/wp-content/uploads/2022/01/Un-tournant-decisif_digital.pdf

46 Jacinthe Séguin et Laurie Giroux, *What We Heard Report: Reuse Symposium and Policy Dialogue on Reuse in Canada 2022, 2023*. <https://plasticactioncentre.ca/wp-content/uploads/2023/03/Symposium-on-Reuse-and-Policy-Dialogue-WHAT-WE-HEARD-REPORT-January-2023-final-2.pdf>

47 Gouvernement du Canada, « Défi des plastiques : Promouvoir le réemploi pour remplacer les plastiques à usage unique ». <https://ised-isde.canada.ca/site/solutions-innovatrices-canada/fr/defi-plastiques-promouvoir-reemploi-pour-remplacer-plastiques-usage-unique>

48 Statistiques Canada, « Dépenses des ménages, Canada, régions et provinces ». https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110022201&request_locale=fr

49 Équiterre, « Annexe 8. Description et enjeux du fonds réparation en France ». https://cms.equiterre.org/uploads/Initiatives/150_Pour-des-objets-durables-et-r%C3%A9parables/EQT_rapport_reparation_annexe8.pdf

Investissements recommandés :

- **87 millions de dollars sur trois ans, puis 87 millions annuellement par la suite**, pour la mise en place d'un fonds de réparation destiné à réduire les coûts de réparation des appareils électroniques et électroménagers. [ISDE, Fin]
- **100 millions de dollars sur trois ans** pour la création d'un fonds d'appui à la réutilisation visant à soutenir les entreprises et les organisations qui conçoivent des contenants et des emballages réutilisables en remplacement des produits de plastique à usage unique, puis **35 millions de dollars annuellement par la suite, jusqu'à la mise en œuvre efficace de systèmes de contenants et d'emballages réutilisables au Canada**. [ECCC, ISDE]

Personnes-ressources

Amélie Côté – acote@equiterre.org

Melissa Gorrie – mgorrie@ecojustice.ca

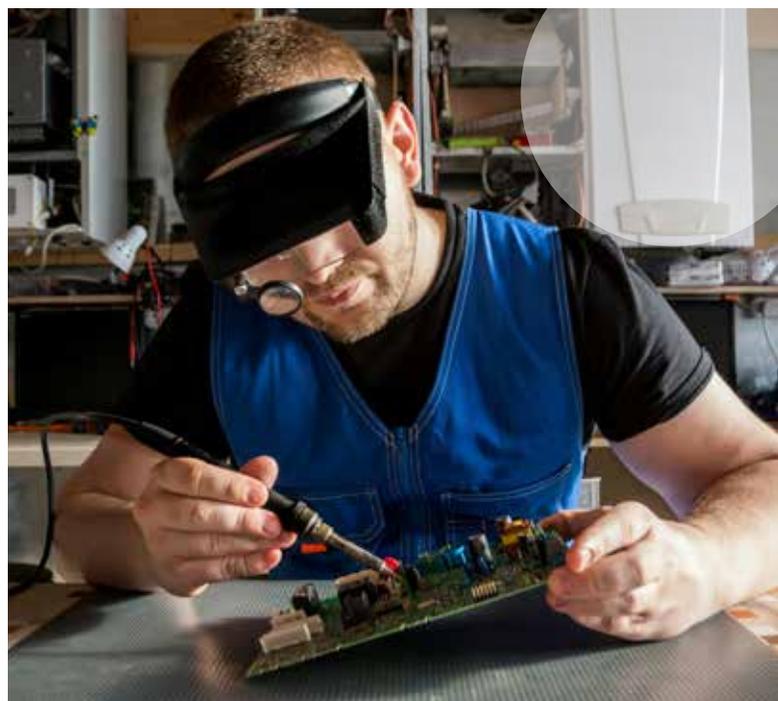


Photo : Bermix Studio

ACTION CLIMATIQUE PAR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS



Photo : TFDA

Vers un réseau électrique zéro émission

La mise en place d'un réseau électrique carboneutre d'ici 2035 constitue une solution fondamentale aux problèmes climatiques qui permettra aux autres secteurs de réduire leurs émissions et de profiter d'une énergie abordable. Le budget de 2024 contenait certaines avancées en ce qui concerne le crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres, dont l'ajout du transport interprovincial de l'électricité au nombre des projets admissibles. Cependant, les fonds accordés à ce crédit d'impôt n'ont pas été augmentés. Le nouveau Programme de garantie de prêts pour les Autochtones constitue également une avancée importante, mais il reste encore beaucoup à faire pour soutenir le leadership autochtone dans le domaine de l'électricité propre⁵⁰.

Au moment où le Canada entreprend une transition vers un réseau d'électricité propre, les populations à faible revenu et vulnérables—dont les collectivités isolées et les communautés autochtones—doivent avoir un accès équitable à de l'énergie abordable. L'implantation d'installations renouvelables sur des territoires traditionnels autochtones et la réduction de la dépendance au diesel dans les communautés autochtones et isolées nécessitent une attention particulière.

Pour parvenir à une électricité carboneutre d'ici 2035 et moderniser le réseau d'électricité, une collaboration étroite sera requise entre tous les paliers de gouvernement, y compris les gouvernements autochtones, ainsi qu'avec les services publics d'électricité et les exploitants du réseau. La transformation rapide du marché nécessite un financement fédéral immédiat et des signaux politiques clairs quant au soutien à venir⁵¹.

50 Gouvernement du Canada, « Budget de 2024 ». <https://budget.canada.ca/2024/report-rapport/toc-tdm-fr.html>

51 Fondation David Suzuki Foundation, « Shifting Power: Zero-Emissions Electricity Across Canada by 2035 », mai 2022. <https://david Suzuki.org/science-learning-centre-article/shifting-power-zero-emissions-electricity-across-canada-by-2035/>.

La maîtrise de la demande d'électricité (MDE), ou « gestion axée sur la demande », est l'une des stratégies clés pouvant résoudre à la fois le problème de l'équité et celui de l'abordabilité. En permettant aux services publics de réduire la demande au lieu d'accroître la production, on leur donne plus d'options en matière de planification et d'exploitation du réseau tout en réduisant le prix pour les consommatrices et consommateurs. Cela facilite également l'intégration de sources d'électricité renouvelable et de capacités de stockage à faible coût dans le réseau, qui rendent l'électricité encore plus abordable. L'efficacité énergétique, la réponse à la demande et la décentralisation des ressources énergétiques offrent des avantages aux services d'électricité et aux exploitants du réseau, et la MDE utilise des mesures incitatives ou des mécanismes de marché pour leur attribuer une valeur monétaire. Souvent, on rémunère les entreprises et les consommateurs et consommatrices participant aux programmes de MDE, ce qui engendre encore plus d'économies.

À titre de signataire de la déclaration de Versailles de l'Agence internationale de l'énergie, le Canada s'est engagé à doubler le taux annuel mondial d'amélioration du rendement énergétique d'ici 2030. Or, il possède actuellement le taux le plus bas des pays du G7⁵². Dans son rapport intitulé *L'avenir électrique du Canada* publié en mai 2024, le Conseil consultatif canadien de l'électricité⁵³ signale également que le Canada n'investit pas assez dans la MDE et les initiatives de modernisation du réseau électrique.

52 E3G, « G7 Power Systems Scorecard », 2024. <https://www.e3g.org/g7-power-systems-canada/>

53 Conseil consultatif canadien de l'électricité, *L'avenir électrique du Canada : un plan pour réussir la transition : rapport final*, mai 2024. <https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/energy/electricity/Conseil-consultatif-canadien-electricite-Rapport-2024.pdf>

En inscrivant les investissements suivants au budget 2025, le gouvernement fédéral pourrait contribuer de manière essentielle à réduire la demande d'énergie et à soutenir la production d'électricité propre.

Investissement total recommandé :

32,57 milliards de dollars sur cinq ans

- **Transport interprovincial de l'électricité : 20 milliards de dollars sur cinq ans** pour des projets stratégiques de transport interrégional—qui soutiendront le déploiement d'une infrastructure d'électricité propre et assureront la fiabilité du réseau—et pour verser un complément au crédit d'impôt à l'investissement (CII) existant, conformément aux recommandations du Conseil consultatif canadien de l'électricité⁵⁴. Le CII devrait être conditionnel à l'obtention du soutien et du consentement préalable, libre et éclairé des communautés autochtones. [RNCan]
- **Soutien stratégique à la production d'électricité dirigée par des Autochtones et des collectivités : 4,8 milliards de dollars sur cinq ans** pour des investissements dans des projets et des programmes visant les communautés autochtones, à faible revenu et vulnérables, particulièrement pour fournir à ces communautés les ressources nécessaires à leur participation active aux processus de consultation. Les investissements fédéraux devraient prendre la forme de subventions et non de prêts, dans la mesure du possible. [RNCan]
- **Leadership et partenariats autochtones : 800 millions de dollars sur cinq ans** pour des programmes visant spécifiquement à renforcer le leadership et les partenariats autochtones pour le déploiement d'énergies propres dans les communautés autochtones éloignées. Les programmes de financement doivent être souples et soutenir les projets dirigés par des Autochtones qui réduisent la consommation de diesel dans les maisons et les bâtiments au moyen de rénovations écoénergétiques majeures et de la production de chaleur et d'électricité à partir de sources renouvelables. [Ministère responsable : RNCan; ministères participants : RCAANC, SAC, LICC]
- **15 millions de dollars sur cinq ans** pour permettre au **Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires (ERITE)** et à la **Banque de l'infrastructure du Canada** de soutenir des projets qui renforceront la capacité des collectivités privées d'équité et amélioreront l'accès aux programmes comportant des avantages sociaux, environnementaux et économiques. [RNCan, BIC]
- **355 millions sur cinq ans** pour aider les provinces s'étant engagées publiquement à développer un réseau carboneutre d'ici 2035 à créer des plans à cet effet. La planification devrait inclure des consultations avec les parties prenantes provinciales, en partenariat avec les gouvernements autochtones, ainsi que des efforts de mobilisation et de collaboration plus vastes avec les parties prenantes régionales, telles que les pouvoirs publics, les collectivités, les organismes de réglementation, les services d'électricité et les exploitants du réseau dans les provinces et États voisins. [RNCan]
- **6,5 milliards de dollars sur cinq ans** pour des initiatives de MDE qui réduisent les factures d'électricité de la clientèle, permettent une exploitation efficiente du réseau et des sources d'énergie, permettent d'accroître le recours aux ressources énergétiques décentralisées et entraînent une réduction progressive des émissions. [RNCan]
- **100 millions de dollars sur cinq ans** pour relancer le Programme des réseaux intelligents, qui permettra d'améliorer la résilience et l'efficacité du réseau par sa modernisation. Lancé en 2021, ce programme a soutenu 21 projets de modernisation du réseau électrique d'un bout à l'autre du pays⁵⁵. [RNCan]

Personnes-ressources

Scott MacDougall – scottm@pembina.org
Stephen Thomas – sthomas@davidsuzuki.org

54 Conseil consultatif canadien de l'électricité, « L'avenir électrique du Canada : un plan pour réussir la transition : rapport final », Recommandation 18, mai 2024. <https://natural-resources.canada.ca/our-natural-resources/energy-sources-distribution/electricity-infrastructure/the-canada-electricity-advisory-council/powering-canada-blueprint-for-success/25863>

55 RNCan, *Programme des réseaux intelligents : aperçu*. https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/environment/Smart%20Grid_F_2021_accessible.pdf

Impôt sur les bénéfices exceptionnels des sociétés pétrolières et gazières

Tandis que la population canadienne doit composer avec la montée en flèche du coût de la vie et les effets des changements climatiques, l'industrie des combustibles fossiles continue d'alimenter la crise climatique tout en affichant des bénéfices records, notamment en raison de la montée du cours du pétrole et du gaz provoquée par l'invasion russe de l'Ukraine. Ces profits sont considérés comme des bénéfices exceptionnels, car ils ne sont pas le résultat de dépenses ni d'investissements additionnels des sociétés pétrolières et gazières.

De plus, les prix élevés des combustibles fossiles ont joué un rôle important dans la crise de l'abordabilité et constituent un facteur clé de la récente inflation⁵⁶. Une recherche a démontré que 25 % de l'inflation entre 2020 et 2022 est attribuable aux bénéfices du secteur pétrolier et gazier⁵⁷.

En dépit de profits de 33,7 milliards de dollars en 2022 et de plus de 25 milliards en 2023⁵⁸, les plus grandes sociétés pétrolières et gazières canadiennes continuent d'augmenter leurs émissions de gaz à effet de serre, qui comptent maintenant pour près d'un tiers des émissions nationales. Plutôt que d'investir ces bénéfices dans la réduction des émissions, elles les ont redistribués à leurs actionnaires⁵⁹. Parallèlement, le gouvernement canadien a versé des milliards de dollars de subventions et de financement public au secteur des combustibles fossiles. Depuis 2016, Exportation et développement Canada a accordé plus de 88 milliards de dollars au secteur pétrolier et gazier⁶⁰.

En réponse aux profits excessifs dans le secteur des combustibles fossiles, des pays comme le Royaume-Uni ont créé un impôt sur les bénéfices exceptionnels des sociétés pétrolières et gazières. Le Royaume-Uni a ainsi prélevé plus de 1,7 milliard de dollars au cours de la première année et, en 2023, a augmenté le taux d'imposition et prolongé la mesure jusqu'en 2029⁶¹. Il convient toutefois de noter que l'impôt britannique contient des échappatoires que le Canada ferait bien de ne pas reproduire⁶². Par ailleurs, de

nombreux États de l'Union européenne ont aussi adopté un impôt sur les bénéfices exceptionnels⁶³.

Selon le Bureau du directeur parlementaire du budget, un impôt de 15 % sur les bénéfices exceptionnels qui ne s'appliquerait qu'à sept sociétés pétrolières et gazières du Canada pourrait générer des recettes de 4,2 milliards de dollars sur cinq ans, lesquelles pourraient rapidement être réinvesties dans des solutions climatiques⁶⁴. Le Comité des finances de la Chambre des communes a aussi récemment recommandé la création d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels⁶⁵.

La population canadienne est favorable à ce que les pollueurs paient leur juste part. D'après un sondage Léger de mars 2024, la majorité des Canadiens et Canadiennes sont en faveur d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels du secteur des combustibles fossiles. L'adoption d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels représente une mesure fiscalement responsable et socialement équitable qui réduira les pressions financières sur la population canadienne, obligera les pollueurs à payer et fera progresser l'action climatique.

Recommandations [Fin] :

1. Appliquer un impôt sur les bénéfices exceptionnels des sociétés pétrolières et gazières en vue de générer des recettes d'au moins 4,2 milliards de dollars sur cinq ans.
2. Réinvestir les recettes générées par cet impôt dans des initiatives visant à contrer la crise du coût de la vie et la crise climatique.

Personne-ressource

Thomas Green – tgreen@davidsuzuki.org

56 <https://www.iisd.org/articles/deep-dive/fossil-fuels-drive-inflation-canada>

57 <https://policyalternatives.ca/newsroom/news-releases/your-inflation-dollars-may-not-be-going-where-you-think-report>

58 <https://www.nationalobserver.com/2024/04/16/opinion/time-oil-and-gas-industry-pay-climate-pollution>

59 <https://www.pembina.org/pub/oilsands-waiting-launch>

60 <https://www.iisd.org/articles/insight/ending-canada-support-fossil-fuels>

61 <https://www.bbc.com/news/uk-scotland-scotland-business-68489807>

62 <https://neweconomics.org/2023/11/the-windfall-tax-was-supposed-to-rein-in-fossil-fuel-profits-instead-it-has-saved-corporations-billions>

63 [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2023/740076/IPOL_STU\(2023\)740076_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2023/740076/IPOL_STU(2023)740076_EN.pdf)

64 <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/LEG-2324-011-M--applying-canada-recovery-dividend-fossil-fuel-companies-application-dividende-relevance-canada-entreprises-secteur-combustibles-fossiles>

65 Voir la recommandation 9, <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/44-1/FINA/rapport-10/page-18>

TRANSPORTS

Transport maritime

Le secteur du transport maritime est l'un des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES) au monde. S'il s'agissait d'un pays, il se classerait au sixième rang des plus gros pollueurs de la planète. Le Canada doit prendre des mesures pour remédier aux conséquences du transport maritime sur le climat et veiller à ce que ce secteur s'acquitte de ses responsabilités. Aux émissions de GES et de carbone noir s'ajoutent les déversements de matière polluante, les déversements de carburant, les collisions avec les mammifères marins et les bruits sous-marins des navires, qui peuvent avoir des effets catastrophiques sur des habitats essentiels et sur la sécurité alimentaire et la santé des Autochtones et des collectivités.

Investissement total recommandé :

135 millions de dollars sur cinq ans

Accélérer la transition vers un transport maritime zéro émission

1. **Navires zéro émission : 20 millions de dollars sur deux ans** pour la R. et D. et les essais en mer en vue d'atteindre l'objectif de 100 % de navires zéro émission dans les eaux intérieures d'ici 2030. [TC]
2. **Fonds d'innovation pour la réduction des émissions de GES : 10 millions de dollars sur deux ans** pour fournir des services de conseil et de renforcement des capacités qui aideront à la conception des navires, à leur modernisation et à la mise à l'essai de technologies (propulsion éolienne, énergie solaire, électrification, technologies autonomes, numérisation et appendices de coque). [TC, RNCan]
3. **Combustibles de remplacement : 100 millions de dollars sur cinq ans** pour garantir la disponibilité de combustibles de remplacement dans les ports canadiens en vue de décarboniser complètement le transport maritime canadien avant 2050. Seuls les combustibles de remplacement réduisant considérablement les émissions de GES tout au long du cycle de vie—ce qui inclut l'intégralité des émissions produites avant l'utilisation des combustibles sur le navire, y compris les émissions liées aux changements d'affectation des sols—devront être pris en considération. Le gaz naturel liquéfié, le gaz de pétrole liquéfié et les autres combustibles fossiles doivent être exclus. [TC, ECCC, LICC]

4. **Tarification du carbone des combustibles à usage maritime : 5 millions de dollars sur deux ans** pour élaborer et mettre en œuvre un instrument politique visant à inclure explicitement le transport maritime intérieur dans le système canadien de tarification du carbone. [TC, ECCC, MPO]

Outils pour générer des recettes :

- **Fonds de contrôle de la pollution des navires** : obliger les navires à payer des frais de pollution et verser les droits perçus dans ce fonds, qui servira à financer les programmes d'innovation décrits précédemment. [TC]
- **Redevance liée au tourisme de croisière** : exiger la perception d'une redevance pour chaque passager d'un navire de croisière pénétrant dans les eaux canadiennes. Les droits perçus serviront à financer une initiative de surveillance et d'application des exigences fédérales relatives aux rejets et à la pollution en milieu marin par les bateaux de croisière et les traversiers (semblable au programme fédéral de gardiens autochtones ou à l'Ocean Ranger Program de l'Alaska). [TC]
- **Fonds d'assurance** : créer un fonds d'assurance juridiquement contraignant et financé par le secteur maritime pour parer aux conséquences sur la santé et l'environnement des collectivités locales et des communautés autochtones. Ce fonds garantirait une indemnisation adéquate en cas de perturbation ou de catastrophe. [TC]

Personne-ressource

Sam Davin – sdavin@wwfcanada.org

Doubler l'achalandage des transports en commun d'ici 2035

Non seulement les émissions du secteur du transport canadien n'ont aucunement diminué depuis 2005, mais en 2022, elles ont augmenté davantage que tout autre secteur, y compris celui du pétrole et du gaz. Le Canada se situe à près de 40 % sous la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en ce qui concerne l'utilisation des services de transport en commun (mesurée en achalandage au prorata de la population) dans les zones urbaines dotées de tels services⁶⁶. Alors que le Canada a fixé des cibles pour l'adoption de véhicules zéro émission, il ne possède aucun objectif destiné à accroître l'utilisation du transport collectif et du transport actif.

Le meilleur moyen d'encourager un plus grand nombre de personnes à utiliser les transports en commun est de veiller à ce que les services soient pratiques, fréquents et fiables. Toutefois, à l'heure actuelle, les municipalités ne sont pas en mesure d'utiliser le financement fédéral du transport collectif pour améliorer les niveaux de service. Cela nuit aux efforts visant à accroître l'achalandage et à diminuer les déplacements en voiture—diminution qui constitue la plus grande contribution du transport en commun à la réduction des émissions de carbone.

Voilà pourquoi le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, qui comprenait des investissements de 23,5 milliards de dollars dans les transports en commun, n'a pas produit les effets escomptés.

- Le niveau de service du transport en commun, mesuré en termes de prestation kilométrique par personne, est maintenant 7 % inférieur à ce qu'il était en 2016, l'année où le gouvernement fédéral a lancé le programme.
- Il y avait moins de bus en service pendant les périodes de pointe au Canada en 2022 qu'en 2013.
- On estime à 1 700 le nombre d'autobus inutilisés au Canada, des véhicules supplémentaires « de rechange » que les municipalités pourraient mettre en service si elles en avaient les moyens.

⁶⁶ Équiterre et Environmental Defense, *Mettre l'épaule à la roue*. 2024. https://cms.equiterre.org/uploads/Fichiers/Rapport-complet_Mettre-le-CC%81paule-a-CC%80-la-roue.pdf

Un récent rapport a montré qu'en investissant immédiatement dans les bonnes politiques, le Canada pourrait doubler l'achalandage des transports en commun d'ici 2035 et réduire ses émissions de carbone de 65 millions de tonnes. Pour atteindre ces résultats, il faudra accroître les contributions fédérales et provinciales aux fonds opérationnels des transports en commun, créer un plus grand nombre de voies réservées au transport en commun et formuler des exigences pour l'acquisition d'autobus zéro émission. Plus précisément, pour doubler l'achalandage des transports en commun d'ici 2035, 3 milliards de dollars supplémentaires devront être investis en moyenne chaque année jusqu'en 2035 dans l'amélioration directe des services de transport en commun et de l'électrification du parc d'autobus. Ces investissements s'ajouteront aux 3 milliards de dollars par an déjà prévus pour de grands projets d'immobilisation⁶⁷.

Recommandations [LICC] :

- Veiller à ce que le Fonds permanent pour le transport en commun dispose de fonds durant l'exercice 2025–2026, plutôt que d'attendre jusqu'en 2026–2027.
- Augmenter ce Fonds de **3 milliards de dollars par an jusqu'en 2035** pour soutenir l'exploitation du transport collectif.

Personne-ressource

Marc-André Viau – maviau@equiterre.org

⁶⁷ *Ibid.*

Photo : Luke Michael



Renforcer le réseau public de recharge pour véhicules électriques du Canada

La Coalition pour un budget vert recommande au gouvernement canadien de continuer de tabler sur les investissements publics et privés réalisés jusqu'à maintenant dans les infrastructures de recharge des véhicules électriques en octroyant au Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ) de RNCan les fonds nécessaires à la mise en place d'un réseau cohérent et prévisible d'infrastructures de recharge dans tout le pays.

Le PIVEZ a fait ses preuves et a atteint ses objectifs. En effet, un récent rapport de vérification du commissaire canadien à l'environnement et au développement durable mentionne tout particulièrement l'accroissement de la disponibilité des infrastructures publiques de recharge au Canada grâce à la réussite du PIVEZ. Comme le souligne ce rapport, le modèle du PIVEZ, qui consiste à attirer des investissements privés substantiels pour compléter le financement de RNCan, s'est révélé particulièrement efficace.

La priorité du PIVEZ—construire des infrastructures de recharge dans les immeubles résidentiels à logements multiples et dans les zones non urbaines, notamment dans les communautés rurales, éloignées et autochtones—doit être maintenue. Le gouvernement canadien doit en faire davantage pour financer le PIVEZ et lui permettre de continuer à soutenir la construction de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans l'ensemble du pays. L'existence d'un réseau global et accessible de recharge public est indispensable à une transition réussie vers un parc de véhicules routiers zéro émission au Canada. Jusqu'à maintenant, on constate un déploiement impressionnant de véhicules électriques à batterie (VEB) et de véhicules électriques hybrides rechargeables (VEHR) au Canada, ces deux catégories représentant un pourcentage record de 13 % des nouveaux véhicules immatriculés en 2023.

Le nouveau règlement de décembre 2023 du gouvernement canadien pour la norme sur la disponibilité des véhicules électriques du Canada représente une réalisation historique qui assurera la continuation de la révolution des véhicules électriques en interdisant la vente de voitures de promenade à essence ou au diesel. Cependant, pour porter fruit, la norme sur la disponibilité des véhicules électriques du Canada nécessitera une offre adéquate, fiable et pratique de bornes de recharge



Photo : Joe Nomias

partout au Canada. D'après un récent rapport national⁶⁸ sur l'expérience de recharge des propriétaires de véhicules électriques du Canada, il reste encore beaucoup de travail à faire. Cette enquête de 2023 conclut qu'en dépit des réussites enregistrées à ce jour dans la construction de nouvelles bornes de recharge au pays, le degré d'insatisfaction des propriétaires de véhicules électriques quant à la disponibilité des bornes publiques varie de 60 % au Québec jusqu'à pas moins de 80 % dans d'autres régions du Canada.

Aussi, nous recommandons de continuer à financer le PIVEZ de RNCan dans le budget 2025 afin d'assurer la construction d'un fiable et vaste réseau de recharge public pour véhicules électriques dans l'ensemble du pays.

Investissement recommandé :
325 millions de dollars sur trois ans [RNCan]

Personne-ressource

Steve McCauley – smccauley@pollutionprobe.org

⁶⁸ Pollution Probe, *Canadian Electric Vehicle Owner Charging Experience Survey*, janvier 2024. https://www.pollutionprobe.org/wp-content/uploads/2024/03/EV-charging-report_2023_Non-Embargoed-03-24.pdf

Actualiser le programme iVZE pour accélérer la décarbonisation du transport en véhicule privé

La nouvelle norme sur la disponibilité des véhicules électriques, adoptée en décembre 2023 par le gouvernement du Canada, représente une réalisation historique qui accélérera l'adoption de véhicules électriques au pays. Jusqu'à maintenant, on constate un déploiement impressionnant de véhicules électriques à batterie (VEB) et de véhicules électriques hybrides rechargeables (VEHR) sur le territoire canadien.

Cependant, les travaux publiés sur la question sont également clairs : à elle seule, la transition vers un parc automobile canadien 100 % électrique ne permettra pas d'atteindre les cibles climatiques du Canada, pas plus qu'elle ne résoudra les problèmes d'équité, de propriété individuelle, d'infrastructure routière, d'embouteillages et de sécurité. Par ailleurs, le parc automobile canadien demeure le plus polluant du monde. Les gros véhicules à carburant fossile représentent une part toujours croissante des ventes de véhicules neufs, et ce en dépit des efforts d'électrification des voitures et des camions.

Pour réduire considérablement les émissions de GES et transformer le réseau de transport du Canada, la Coalition pour un budget vert recommande d'améliorer le Programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission (iVZE) au moyen de mesures supplémentaires. En soutenant le transport actif, collectif et coopératif (p. ex., le vélo, les transports en commun et l'autopartage), ces mesures contribueront à diminuer la taille, le nombre et l'utilisation des véhicules de particuliers. En plus de réduire les émissions de GES, ces initiatives soutiendront également les besoins en transports des ménages à faible revenu.

Recommandations [TC] :

1. Actualiser le programme d'iVZE en s'inspirant d'autres programmes de subventions de Nouvelle-Écosse, de Colombie-Britannique et de France :
 - **250 millions de dollars sur deux ans**
 - **75 millions de dollars** pour élargir le programme iVZE afin de soutenir l'achat de 50 000 vélos à assistance électrique. Par exemple, une subvention à l'achat de 50 % pourrait être offerte aux ménages à faible revenu (jusqu'à concurrence de 2 000 dollars) et de 20 % aux ménages à revenu moyen ou élevé (jusqu'à concurrence de 800 dollars).
 - **175 millions de dollars** pour la création d'un nouveau programme de mise à

la casse⁶⁹. Ce programme offrira des avantages tels que des crédits pour des services de partage de véhicule, la location de vélo ou l'utilisation des transports en commun, ou des subventions pour l'achat de véhicules électriques, ou les deux.

- Adapter les incitatifs pour les VZE à la consommation énergétique du véhicule.
 - Éliminer le plafonnement des subventions pour les sociétés d'autopartage.
2. Veiller à une transition équitable vers des transports écoénergétiques :
 - Rendre les véhicules électriques admissibles à une subvention ponctuelle par l'entremise du programme d'iVZE, conformément à la recommandation du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes.
 - Adapter le montant des incitatifs à l'achat de VZE au revenu des ménages et plafonner l'admissibilité en fonction de ce revenu (p. ex., 100 000 dollars), en s'inspirant de la Californie et de la Colombie-Britannique.

Pour en savoir plus, voir la section « Réduire les émissions de carbone du secteur du transport routier grâce aux vélos à assistance électrique, à l'équité et à des subventions » des Recommandations relatives au budget de 2024 de la CBV⁷⁰.

Voir également les recommandations des sections « Doubler l'achalandage des transports en commun d'ici 2035 », « Renforcer le réseau public de recharge pour véhicules électriques du Canada » et « Se rendre à l'école sans polluer : combler le déficit de financement pour l'électrification des autobus scolaires » du présent document.

Personne-ressource

Marc-André Viau – maviau@equiterre.org

69 Pour en savoir plus, voir : Équiterre, Fondation David Suzuki et Environmental Defence, *Achieving a Zero-Emission Future for Light-Duty Vehicles - Joint Submission*, 2022. https://archives.equiterre.org/sites/fichiers/zev_consultations_eqt_dsf_ed.pdf

70 Coalition pour un budget vert, *Recommandations relatives au budget de 2024*, p. 51. <https://greenbudget.ca/wp-content/uploads/2023/11/La-Coalition-pour-un-budget-vert-Recommandations-relatives-au-budget-de-2024-10-novembre-2023.pdf>

Se rendre à l'école sans polluer : combler le déficit de financement pour l'électrification des autobus scolaires

La transition vers des autobus scolaires électriques au Canada est minée par d'importants obstacles financiers. Le Fonds pour le transport en commun à zéro émission (FTCZE) était censé soutenir l'électrification du parc d'autobus scolaires, mais malgré l'objectif voulant que toutes les ventes de véhicules moyens et lourds soient des véhicules zéro émission avant 2040, le financement n'a pas augmenté. Le FTCZE ne peut satisfaire à la demande : la vaste majorité des fonds ont déjà été alloués et son budget a récemment été réduit de 350 millions de dollars.

Les coûts initiaux des autobus scolaires électriques étant 1,5 à 2,5 fois supérieurs à ceux des autobus diesel⁷¹, un soutien fédéral s'impose pour rendre le coût de propriété total de ces bus électriques 21 % inférieur à celui des bus diesel (en tenant compte de l'entretien et des économies d'essence). Le déficit d'investissement actuel menace de retarder l'électrification des autobus scolaires, ce qui limitera les réductions de GES et autres bénéfices tels que la création d'emplois et la purification de l'air. En l'absence de financement fédéral supplémentaire, les sociétés de transport par autobus continueront ou recommenceront à acheter des bus diesel, entravant les progrès dans les provinces qui dépendent du soutien fédéral. Pour atteindre l'objectif de 100 % d'utilisation d'autobus électriques d'ici 2040, près de 3 000 modèles diesel devront être remplacés l'année prochaine⁷², ce qui nécessitera des investissements fédéraux de 375 millions de dollars (si les provinces versent des contributions de contrepartie). Ce financement supplémentaire doit être réservé exclusivement aux autobus scolaires, comme les projets de transport en commun ont absorbé la majeure partie du FTCZE.

De plus, la procédure d'approbation actuelle du FTCZE est longue, incohérente et beaucoup trop complexe. Cela entraîne de longs délais de traitement, rend difficile l'orchestration du remplacement des véhicules en temps voulu et entrave l'intégration progressive des autobus scolaires électriques. Cette complexité ôte l'envie de déposer une demande, avec pour résultat un petit nombre d'autobus scolaires électriques dans de nombreuses

provinces. Récemment, sur l'île du Prince Édouard, les difficultés rencontrées pour l'obtention de fonds d'immobilisations du FTCZE étaient telles que la province a été forcée d'acheter un autobus scolaire diesel pour la première fois depuis 2020. Les sociétés de transport du Québec font face à un autre problème : elles n'ont pas accès aux programmes fédéraux, qui sont incompatibles avec le programme provincial de remise au point de vente.

Recommandations [LICC] :

- Investir dès 2025 **375 millions de dollars** pour l'électrification des autobus scolaires, dans l'attente de l'enveloppe du Fonds permanent pour le transport en commun du Canada.
- Revoir les structures d'affectation des fonds en vue de réduire les obstacles au financement.
- Remplacer la deuxième phase du processus de demande de capitaux du FTCZE par un mécanisme de remise au point de vente. Ce mécanisme simplifiera le processus de demande, aidera les sociétés d'exploitation à établir leur budget avec plus de certitude et limitera le problème d'incompatibilité avec le programme de financement du Québec.
- Réserver des fonds pour les communautés autochtones et d'autres populations présentant des besoins plus élevés, comme le fait actuellement le PIVEZ. Établir un accès direct ou automatisé au FTCZE.

Personnes-ressources

Hongyu Xiao – hongyux@pembina.org
 Cedric Smith – csmith@pollutionprobe.org
 Thomas Arnason McNeil –
 thomas.arnasonmcneil@ecologyaction.ca

71 Le prix moyen d'un autobus scolaire électrique de type C est de 400 750 dollars, tandis que celui d'un autobus scolaire diesel de type C est de 150 000 dollars.

72 Dunsy Energy+Climate, « Pistes de solutions pour l'électrification du parc d'autobus scolaires », 2023. <https://www.equiterre.org/fr/ressources/pistes-de-solutions-pour-lelectrification-du-parc-dautobus-scolaires>

La voie à suivre : les véhicules moyens et lourds zéro émission

Bien qu'ils ne représentent que 17 % de l'ensemble du parc automobile canadien, les véhicules moyens et lourds (les véhicules de classe 3 à 8, ou VML) sont actuellement responsables de plus de 37 % des émissions de GES d'origine automobile. Les émissions des voitures de promenade diminuent, mais celles des camions et des autobus sont à la hausse et devraient dépasser celles des voitures de promenade d'ici 2030.

Aussi, il est plus urgent que jamais pour le gouvernement fédéral de mieux combattre l'augmentation de niveau de pollution par le carbone en accélérant la transition vers des VML zéro émission. Cependant, il n'existe toujours pas de plan de mise en œuvre concret pour faire de cette transition une réalité. Selon une analyse par modélisation⁷³, les politiques climatiques actuelles du gouvernement fédéral sont indispensables, mais insuffisantes : d'autres mesures s'imposent pour accélérer la transition vers les VML zéro émission et atteindre les objectifs zéro émission du gouvernement fédéral⁷⁴.

Nous avons besoin d'un effort pangouvernemental, dont : un mandat pour les ventes; un plan d'action pour les infrastructures des autoroutes canadiennes; des lignes directrices et des règlements clairs à l'intention des fabricants et des sociétés d'exploitation; et des mesures incitatives pour les projets de démonstration⁷⁵. Notons que l'Alliance Canadienne du Camionnage et d'autres organisations semblables prônent la prolongation de l'Incitatif à l'investissement accéléré en vue d'encourager les investissements de capitaux⁷⁶.

Un aspect est particulièrement essentiel si l'on souhaite garantir la stabilité du marché pour les fabricants de véhicules et réaliser des économies d'échelle : les infrastructures de recharge dans les dépôts d'autobus privés.

73 <https://www.pembina.org/reports/zerox2040-introduction.pdf>

74 <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/reduction-emissions-2030/apercu-secteur.html#secteur6>

75 Un rapport de Pollution Probe à paraître prochainement attire l'attention sur la nécessité des mesures incitatives pour les projets de démonstration. Pour en savoir plus, veuillez joindre Cedric Smith à l'adresse csmith@pollutionprobe.org

76 <https://cantruck.ca/pre-budget-spotlight-cta-asks-for-urgent-action-to-extend-the-accelerated-investment-incentive/>

Investissement recommandé :

Améliorer le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ) afin qu'il soutienne davantage les infrastructures de recharge dans les dépôts privés : 325 millions de dollars sur trois ans

Pour faciliter la transition des exploitants de parcs de véhicules et combler les lacunes en matière de financement privé et public des infrastructures de recharge, nous recommandons d'accroître le financement par l'entremise du PIVEZ : les **680 millions de dollars** actuellement prévus jusqu'en 2027 devraient être portés à **1,05 milliard de dollars**. Cet accroissement permettra de construire assez d'infrastructures pour soutenir le nombre de véhicules correspondant à l'objectif fixé (35 % des nouvelles ventes de VML devront être des VML zéro émission d'ici 2030). [RNCan]

Personne-ressources

Hongyu Xiao – hongyux@pembina.org

Cedric Smith – csmith@pollutionprobe.org



Photo : Tesla

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Accroître les investissements de base dans l'adaptation pour renforcer la résilience aux changements climatiques

Sommaire de la recommandation :

Pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation (SNA), la Coalition pour un budget vert recommande de décupler les investissements fédéraux de base dans les mesures d'adaptation, qui passeront de 6,5 milliards au cours des huit dernières années à :

- **Au moins 65 milliards de dollars pour les huit prochaines années (2025–2033)** pour les programmes d'adaptation de base [RNCan, LICC, ECCC, SC, RCAANC et d'autres ministères].

Contexte et justification

La SNA, qui a reçu sa forme définitive en juin 2023, trace la voie à suivre pour améliorer la résilience aux changements climatiques au Canada dans cinq systèmes interdépendants : résilience aux catastrophes; santé et bien-être; nature et biodiversité; infrastructures; et économie et main-d'œuvre⁷⁷.

Au cours des huit dernières années (2015-2023), les investissements fédéraux dans l'adaptation de base—à savoir, les programmes et les initiatives conçus pour améliorer directement l'adaptation—ont totalisé plus de

6,5 milliards de dollars⁷⁸. Ce montant inclut 1,6 milliard de dollars d'argent frais annoncé en novembre 2022 lorsqu'une version préliminaire de la SNA a été publiée, un financement qualifié à l'époque de « contribution »⁷⁹.

Cependant, comme le souligne une évaluation indépendante de cette version préliminaire et de la contribution de 1,6 milliard de dollars (évaluation réalisée en 2022 pour le compte de l'Institut climatique du Canada), « l'ampleur des mesures et investissements proposés dans le Plan d'action ne suffira pas à combler le déficit d'adaptation croissant à l'échelle nationale »⁸⁰. En dépit des quelques fonds supplémentaires annoncés depuis, le financement de la SNA reste insuffisant et pourrait être réduit si les programmes de soutien à l'adaptation qui arrivent à échéance ne sont pas reconduits dans le budget de 2025⁸¹.

78 Gouvernement du Canada, « Financement de l'adaptation aux changements climatiques ». <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2023/06/document-dinformation-financement-de-ladaptation-aux-changements-climatiques.html>; Gouvernement du Canada, « Mise à jour sur les mesures fédérales d'adaptation aux changements climatiques ». <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2024/06/mise-a-jour-sur-les-mesures-federales-dadaptation-aux-changements-climatiques.html>

79 Gouvernement du Canada, « La Stratégie nationale d'adaptation du Canada protégera les collectivités et bâtira une économie forte ». <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/11/la-strategie-nationale-dadaptation-du-canada-protgera-les-collectivites-et-batira-une-economie-forte.html>

80 Institut climatique canadien, *Vers un Canada plus sûr et plus résilient*. <https://institutclimatique.ca/wp-content/uploads/2022/12/Vers-un-Canada-plus-sur-et-resilient.pdf>

81 Bureau d'assurance du Canada, « Les conditions météorologiques extrêmes ont eu des conséquences néfastes sur les maisons, les entreprises et les véhicules en Alberta en 2023 ». <https://fr.abc.ca/news-insights/news/severe-weather-took-a-toll-on-homes-businesses-and-vehicles-in-alberta-in-2023>

77 Gouvernement du Canada, « Stratégie nationale d'adaptation du Canada ». <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/strategie-nationale-adaptation/strategie-complete.html>



Photo : William Bossen

Par ailleurs, d'après une analyse réalisée en 2020 par le Bureau d'assurance du Canada et de la Fédération canadienne des municipalités qui portait sur le coût des mesures liées aux infrastructures publiques uniquement à l'échelle locale, « un investissement annuel moyen de 5,3 milliards de dollars dans les mesures d'adaptation relatives aux infrastructures municipales est nécessaire pour s'adapter aux changements climatiques »⁸².

Accroître les investissements et combler les lacunes

Les programmes et initiatives existants, comme ceux énumérés dans le document d'information Financement de l'adaptation aux changements climatiques (juin 2023) d'ECCC, peuvent être rapidement élargis et/ou transposés à plus grande échelle⁸³. À cet égard, l'organisme Un Canada résistant au climat a proposé certaines priorités⁸⁴ :

- Intégrer des objectifs de résilience, le soutien de rénovations majeures et l'accélération de la

82 Bureau d'assurance du Canada, « Investir dans l'avenir du Canada: le coût de l'adaptation au changement climatique, février ». <https://fcm.ca/fr/ressources/investir-dans-avenir-du-canada>

83 L'annexe 3 du Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada comprend liste complète des mesures d'adaptation fédérales, y compris les investissements dans l'adaptation de base et les autres programmes. <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/climate-plan/national-adaptation-strategy/GCAAP-Rapport-FR.pdf>

84 Un Canada résistant au climat, *Adaptation au climat : Recommandations du sommet national*. 2023. <https://static1.squarespace.com/static/60c8d05ed82120144772069b/t/6543eb85359f0a173253c559/1698950022687/Recommandations+du+Sommet+national+sur+l%E2%80%99adaptation+au+climat.pdf>

décarbonisation aux mandats de l'Initiative pour des maisons plus vertes et du Programme pilote pour des quartiers plus verts.

- Accroître le financement du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC)⁸⁵.
- Soutenir la résilience climatique autochtone des Premières Nations, de la Nation métisse et des peuples inuits*.
- Élargir le programme ADAPTATIONSanté pour aider le secteur de la santé à se préparer aux effets des changements climatiques et à y répondre.

Afin de remédier aux lacunes dans les volets de financement actuels, il conviendrait également de réaliser en priorité les nouveaux investissements suivants :

- Créer un programme national d'assurance contre les inondations abordable pour protéger les ménages.
- Créer des programmes ciblés pour les personnes présentant des problèmes de santé ou vivant avec un handicap, les communautés racialisées, les personnes âgées et les autres populations marginalisées et mal desservies, surtout celles vulnérables aux changements climatiques.
- Mobiliser des ressources pour faire progresser l'équité, la justice climatique et la justice environnementale (un principe directeur de la SNA) dans tous les investissements de base dans l'adaptation.

85 Le financement supplémentaire du FAAC devrait soutenir en priorité la planification des interventions d'urgence et la reprise après sinistre dans les collectivités à faible revenu et privées d'équité.

- Mettre en place des mesures visant à promouvoir l'adaptation des forêts, des prairies, des milieux humides et des écosystèmes aquatiques dans les plans de restauration et de protection.
- Lutter contre les inondations et l'érosion à l'échelon des bassins versants, au-delà des frontières municipales et/ou territoriales, en mettant l'accent sur les solutions d'infrastructures naturelles. Cela inclut une collaboration régionale pour la surveillance de la santé des bassins versants et l'évaluation de l'hydrologie afin de gérer les régimes d'écoulement pendant les périodes de précipitations sporadiques.
- Offrir un soutien ciblé aux administrations locales pour l'accès à des outils de prévision, comme les cartes d'inondation, et à des fonds d'atténuation des catastrophes.

Actions complémentaires importantes

Des mécanismes efficaces de coordination et de mobilisation sont essentiels à la réussite de la SNA du Canada et exigent également des ressources.

Tous les programmes fédéraux de financement des infrastructures doivent être alignés sur la SNA. La nouvelle « Optique des changements climatiques » de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada doit être rigoureusement appliquée à l'ensemble des investissements fédéraux dans les infrastructures. Il faut également améliorer la coordination et la cohérence entre les programmes fédéraux eu égard à la réduction des risques

de catastrophe, à la réponse aux crises et à l'adaptation aux changements climatiques, comme le recommande le comité consultatif sur les Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC). Le fait d'axer stratégiquement le financement des AAFCC sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques contribuera au renforcement de la résilience aux catastrophes⁸⁶.

En plus de réaliser des investissements de base dans l'adaptation, il sera important de continuer d'investir dans les mesures d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophe et dans les autres programmes contribuant indirectement à l'adaptation.

Voir également les recommandations d'investissements additionnels dans d'autres programmes liés à l'adaptation : antérieurement, dans la section « Respecter les engagements envers la nature »; et ultérieurement, dans les sections « Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques », « Fonds pour la restauration des infrastructures d'habitats » et « Renouveau du Patrimoine naturel bonifié : donner la priorité à la conservation dirigée par les Autochtones », dans la partie du mémoire consacrée plus précisément à la nature.

** La Coalition pour un budget vert soutient la demande de fonds de gestion des urgences de la Nation métisse.*

Personnes-ressources

Robb Barnes – robb@cape.ca
Lisa Gue – lgue@davidsuzuki.org

⁸⁶ Sécurité publique Canada, *Bâtir l'avenir ensemble : Vers un Canada plus résilient*. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dfaaafcc-xprt-dvsr-pnl-2022/index-fr.aspx>



Photo : Wade Ellis

RESPECTER LES ENGAGEMENTS ENVERS LA NATURE — RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES ET COMPLÉMENTAIRES

Introduction

Cette partie contient des recommandations plus détaillées en vue de réaliser les engagements du Canada envers la nature. Elle présente d'abord les éléments clés de la recommandation principale « Respecter les engagements envers la nature », qui se trouve au début du rapport, puis des recommandations complémentaires.



Photos : haut, Alain Audet; bas, Etienne Riverin

Index des recommandations pour la nature et des cibles du CMBKM

	Cibles du CMBKM
Respecter les engagements envers la nature – Recommandations détaillées sur certains points	
Renouveler et poursuivre les programmes Patrimoine naturel bonifié et Objectifs de conservation marine	
• Renouveler le Patrimoine naturel bonifié : prioriser la conservation dirigée par les Autochtones	1, 3, 4, 22
• Renouveler le financement des Objectifs de conservation marine du Canada	1, 3
• Créer et gérer les nouveaux parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les parcs urbains nationaux déjà promis	3, 12, 22
• Connectivité écologique : renouveler le Programme des corridors écologiques de Parcs Canada	1, 2, 3, 12, 14
• Renouveler et élargir le Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN)	1, 3, 4
Mettre en œuvre les autres éléments clés de la Stratégie pour la nature 2030 du Canada	
Planification spatiale marine	1, 3
Accélérer la restauration des écosystèmes terrestres et aquatiques dans le cadre de la Décennie de l'ONU pour la restauration des écosystèmes 2021-2030	2
Groupe de travail chargé de coordonner les efforts de restauration entre les gouvernements	2
Réserve nationale de semences pour la restauration des terres	2
Aiguiller les fonds existants afin qu'ils contribuent aux objectifs de restauration du Canada	2
Élargir le Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques	2
Créer le Fonds de restauration des écosystèmes terrestres	2
Réforme des subventions : investir pour freiner et inverser la perte de biodiversité à l'horizon de 2030	18
Comité consultatif sur la nature	Toutes les cibles
Recommandations complémentaires pour concrétiser la Stratégie pour la nature 2030 du Canada	
Réduire les menaces pour la biodiversité	
Inventaires géospatiaux	1, 2, 3, 4, 8, 10, 21
Fonds pour la restauration des infrastructures d'habitats	1, 2, 3, 8, 11
Fonds de dotation pour la conservation de terres privées	1, 3, 4
Connectivité écologique : un fonds à l'échelle nationale et un programme pilote de passages fauniques	1, 2, 3, 12, 14
Reconstituer les populations d'oiseaux du Canada	2, 3, 4, 10, 21
Espèces envahissantes : contrôler leurs répercussions économiques, sociales et environnementales	6
Réduire la pollution	
Combattre la pollution par le plastique au Canada et dans le monde	7
Pollution sonore sous-marine	7
Collecte de données pour soutenir l'évaluation réglementaire des pesticides	7
Satisfaire les besoins des populations	
Gérer les pêches en haute mer	10
Gestion écosystémique des pêches	
Système moderne de surveillance des prises et d'observation des pêches	
Culture des mollusques et des algues durable	
Stratégie d'engins de pêche sécuritaires	
Gestion de l'eau douce	11
Outils et solutions	
Timbre sur la conservation du Canada	19
Programmes emploi jeunesse, pour un avenir de conservation plus équitable et inclusif	22
Recommandations antérieures du présent document contribuant à l'atteinte des cibles du CMBKM	
Stratégie pour une agriculture durable : cultiver la réussite	10
Contributions aux financement international pour le climat et la biodiversité	19
Adaptation aux changements climatiques	8

RESPECTER LES ENGAGEMENTS ENVERS LA NATURE — RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES SUR CERTAINS POINTS



Renouveler et poursuivre les programmes Patrimoine naturel bonifié et Objectifs de conservation marine

Renouveler le Patrimoine naturel bonifié : prioriser la conservation dirigée par les Autochtones

Ces dernières années, des progrès énormes ont été accomplis pour reconnaître et appuyer les initiatives de conservation dirigées par les Autochtones, progrès qui n'auraient pas été possibles sans investissements fédéraux. Le Canada s'est engagé à protéger au moins 30 % de ses terres et de ses océans d'ici 2030. Pour réaliser cet engagement, les gouvernements devront reconnaître les pouvoirs et les titres autochtones, et les territoires et les océans protégés devront être cogérés de manière efficace avec les gouvernements autochtones dans le

cadre d'un fédéralisme coopératif. Bien accomplir ce travail demandera du temps, et les investissements dans le Patrimoine naturel et le Patrimoine naturel bonifié ont permis d'établir un fondement solide à la réussite. Il est maintenant temps de réaliser de nouveaux investissements à long terme pour achever la protection et garantir une intendance efficace des nombreuses zones devant être protégées par les gouvernements autochtones.

En plus de comporter des avantages environnementaux et sociaux, il est clair qu'investir dans des aires protégées peut générer un important retour sur investissement et contribuer à bâtir des économies locales résilientes et diversifiées, en particulier dans les communautés rurales et éloignées.

Recommandation :

Le renouvellement de l'investissement dans le Patrimoine naturel bonifié devrait donner la priorité au soutien à long terme des initiatives de conservation dirigée par les Autochtones (les programmes d'aires protégées et de conservation autochtones et les programmes de gardiens et gardiennes), encourager les actions des provinces et des territoires et aider les ONG à contribuer à la protection du territoire canadien. (Cibles 1, 3, 4 et 22) [ECCC, PC, LICC]

Personne-ressource

Alison Woodley – awoodley@cpaws.org



Photo : GTS Productions

Renouveler le financement des Objectifs de conservation marine du Canada

Le ministère des Pêches et des Océans, en collaboration avec Parcs Canada et le Service canadien de la faune, a dirigé l'élaboration du système de conservation des océans. Ce système inclut les zones de protection marine (ZPM) de la Loi sur les océans, les aires marines nationales de conservation et les réserves nationales de faune marine, ainsi que les refuges marins. TC, RNCAN et RCAANC sont des partenaires dans ce travail.

Les précédents investissements dans les Objectifs de conservation marine ont permis d'assurer la protection de plus de 14 % du territoire océanique du Canada grâce aux zones de protection marine et des refuges marins. De plus, la création d'un certain nombre de nouvelles aires protégées est prévue en collaboration avec des peuples autochtones, des parties prenantes et d'autres gouvernements.

La planification de ZPM est un processus coordonné et inclusif. Des investissements considérables doivent être réalisés pour assurer la participation efficace des parties prenantes, le soutien des scientifiques, le renforcement des capacités, la mobilisation des organisations partenaires (y compris les autres organismes fédéraux et les gouvernements autochtones, provinciaux et territoriaux) et la conclusion de nouvelles ententes de gouvernance. Ces investissements sont essentiels à l'atteinte de la cible 3 de la Stratégie pour la nature 2030 du Canada, qui vise à protéger au moins 30 % des zones marines et côtières canadiennes d'ici 2030.

Investissement recommandé :

1 milliard de dollars sur cinq ans, puis 200 millions annuellement par la suite [MPO, ECCC, PC, RNCAN, TC, RCAANC]

Personnes-ressources

Sabine Jessen – sjessen@cpaws.org
Kilian Stehfest – kstehfest@davidsuzuki.org

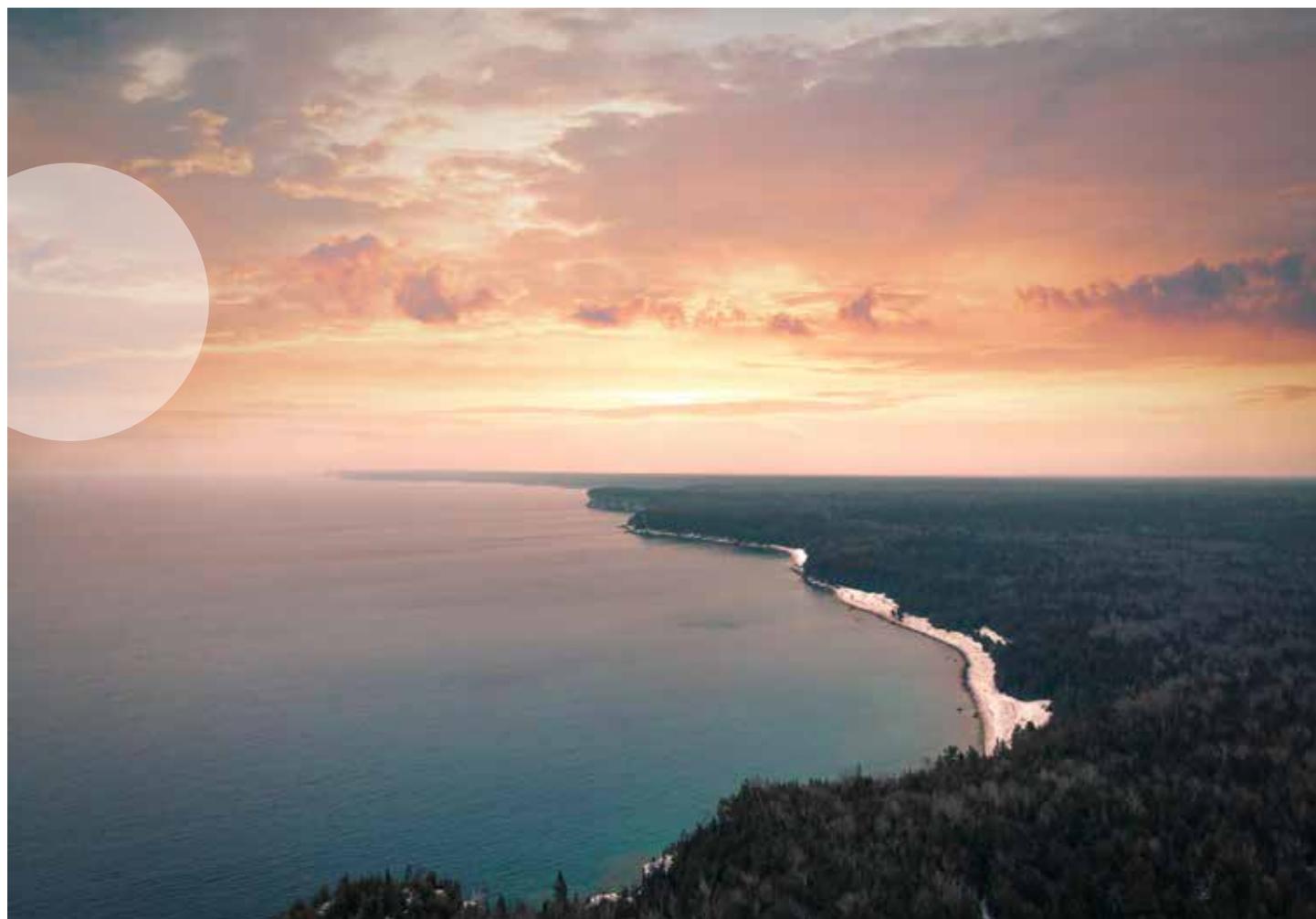


Photo : Jonny Caspari

Créer et gérer les nouveaux parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les parcs urbains nationaux déjà promis

Créer dix parcs nationaux, quatorze aires marines nationales de conservation (AMNC) et quinze parcs urbains nationaux d'ici 2030 en partenariat avec les nations autochtones : pour réaliser cet engagement phare, le gouvernement fédéral devra améliorer d'urgence son approche de financement pour la création et la gestion des nouvelles aires protégées de Parcs Canada⁸⁷. Cet engagement représente la meilleure occasion pour le gouvernement fédéral de contribuer directement à protéger 30 % des terres et des océans d'ici 2030, en partenariat avec les gouvernements autochtones.

Des fonds ont été débloqués pour faire passer les propositions de parcs à la phase de faisabilité. Cependant, le financement nécessaire à la création et à la gestion de ces parcs—en collaboration avec les partenaires autochtones une fois les négociations terminées—n'a pas été confirmé. À l'heure actuelle, chaque fois que Parcs Canada conclut des négociations pour un nouveau parc ou une nouvelle aire de conservation avec des gouvernements autochtones et provinciaux/territoriaux, il doit ensuite solliciter des fonds de création et de gestion à des organismes centraux. Non seulement cette démarche est inefficace, mais elle retarde la création de ces zones, ce qui compromet les liens noués avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires au fil de nombreuses années.

La population canadienne est fière de ses parcs nationaux, qui sont un puissant symbole de l'identité nationale depuis près de 140 ans. Le réseau d'aires protégées de Parcs Canada joue un rôle essentiel : il protège la nature, fournit de l'air pur et de l'eau propre et soutient la santé et le bien-être de la population en lui offrant un moment de répit loin du tumulte de la vie urbaine. En créant ces aires et en assurant leur intendance en partenariat avec les gouvernements autochtones, on contribue à la réconciliation, à l'autodétermination et à la résilience des économies locales, surtout dans les collectivités rurales et éloignées. Par exemple, selon une récente étude du gouvernement, pour chaque dollar dépensé par Parcs Canada en 2022-2023, le PIB canadien a augmenté de 4,2 dollars. Toujours selon cette étude, Parcs Canada et les dépenses locales des personnes qui visitent les parcs

⁸⁷ Cet engagement figure dans des lettres de mandat des ministres et est réitéré dans la *Stratégie pour la nature 2030 du Canada : Freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada*.

soutiennent l'équivalent de 38 000 emplois à temps plein au Canada⁸⁸.

Il faut d'emblée préaffecter des fonds que Parcs Canada pourra utiliser selon les besoins, dès que les études de faisabilité d'un nouveau parc sont terminées. Les partenaires de projet auront la garantie que le gouvernement fédéral négocie de bonne foi, il sera plus facile d'obtenir le concours des provinces et des territoires et ces aires pourront rapidement contribuer à la réalisation de l'engagement phare du Canada visant à protéger 30 % des terres et des océans d'ici 2030.

Investissement recommandé :

675 millions de dollars sur cinq ans, puis 400 millions annuellement par la suite pour la création et la gestion des dix parcs nationaux, des quatorze AMNC et des quinze parcs urbains nationaux déjà promis, en partenariat avec les nations autochtones. (Cibles 3, 12 et 22). [PC]

Personne-ressource

Alison Woodley – awoodley@cpaws.org

⁸⁸ Parcs Canada, « Impact économique de Parcs Canada, 2022 à 2023 ». <https://parcs.canada.ca/agence-agency/bib-lib/rapports-reports/impact-economique-economic-impact/impact-economique-2022-2023-economic-impact>

Photo : Brigachhal



Connectivité écologique : renouvellement du Programme des corridors écologiques de Parcs Canada

La connectivité écologique revêt une importance vitale pour garantir l'efficacité des réseaux d'aires protégées qui préservent la nature. Elle contribue également de manière essentielle à contrer les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité : la perte d'habitats, la fragmentation d'habitats et les changements climatiques.

La Stratégie pour la nature du Canada ainsi que l'objectif A et les cibles 1, 2, 3, 12 et 14 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal soulignent la contribution fondamentale de la connectivité écologique au bon fonctionnement des écosystèmes et à la santé des populations d'espèces. Les gouvernements de la Couronne, les gouvernements autochtones, des ONG et des entités privées mènent des travaux de conservation dans des zones jugées importantes pour la connectivité écologique et créent des mesures d'atténuation efficaces qui améliorent la connectivité des paysages fragmentés. Le gouvernement fédéral doit investir dans un fonds de connectivité à l'échelle du pays afin de soutenir ces travaux.

Grâce à un investissement initial du Patrimoine naturel bonifié, Parcs Canada a créé le Programme national des corridors écologiques. Ce programme a permis de dresser un inventaire des zones d'intervention prioritaires à l'échelle nationale et de soutenir des partenaires autochtones, d'autres administrations et des ONG dans la mise en œuvre d'initiatives de connectivité sur le terrain. Il est primordial de renouveler et d'élargir ce soutien pour prolonger et renforcer cet important travail.

Recommandation :

La reconduite du programme Patrimoine naturel bonifié devrait comprendre le prolongement du Programme national des corridors écologiques de Parcs Canada au moins jusqu'en 2030 (**120 millions de dollars sur cinq ans**). [PC, ECCC]

Voir également plus loin la section « Connectivité écologique : un fonds à l'échelle nationale et un programme pilote de passages fauniques ».

Personne-ressource

Sarah Palmer – sarah@y2y.net



Photo : Ryan Noecker

Renouvellement et élargissement du Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN)

Depuis 2007, le PCPN a permis la réalisation de plus de 1 600 projets visant à protéger et à préserver plus de 800 000 hectares d'habitats, soutenant ainsi les économies locales de 350 municipalités d'un océan à l'autre.

En plus de contribuer à lancer des partenariats essentiels, les investissements fédéraux attirent des capitaux privés et des contributions d'entreprises, d'industries, de fondations, de particuliers et des autres paliers de gouvernement à l'appui des nouvelles aires protégées et de conservation, notamment pour le renforcement des capacités et le soutien technique de projets de conservation dirigés par des Autochtones. Par l'entremise du PCPN, des partenaires ont investi plus d'un milliard de dollars en financement de contrepartie pour des projets de conservation, ce qui a permis au gouvernement du Canada de créer des investissements de plus d'un milliard de dollars et demi dans des projets de conservation depuis 2007.

Les fonds du PCPN devraient s'épuiser avant mars 2026.

Le renouvellement et l'élargissement du PCPN renforceront sa valeur et ses initiatives de conservation de différentes façons :

- Engendrer **plus de 1,56 milliard de dollars de résultats additionnels en conservation de la biodiversité d'ici 2030.**
- Soutenir des partenaires du PCPN dans leur engagement à créer 500 000 hectares de nouvelles aires de protection et de conservation.
- Faire progresser les résultats de biodiversité par zone, au-delà du nombre d'hectares.

- Faire connaître davantage et célébrer les retombées des mesures de conservation des terres pour la population et la nature.
- Renforcer et resserrer les liens avec les peuples autochtones au moyen de résultats qui démontrent l'importance d'établir—et de rétablir—des pratiques fondées sur les terres.
- Garantir des résultats durables en conservation de la biodiversité au moyen d'activités prioritaires de restauration, d'intendance et de gestion, de contrôle des espèces envahissantes et de gestion de l'achalandage.
- Faire progresser la science, les données et les savoirs de manière à éclairer les politiques et les décisions liées à l'utilisation des terres.

Investissement recommandé :

595 millions de dollars sur cinq ans (95 millions de dollars de plus en 2025–2026, puis 125 millions annuellement les quatre années suivantes jusqu'en 2029–2030). Les partenaires du programme fourniront un financement de contrepartie correspondant à 150 % du financement. [ECCC]

Personnes-ressources

Dawn Carr – dawn.carr@natureconservancy.ca

Jim Brennan – j_brennan@ducks.ca

Renata Woodward – renatawoodward@aclt.ca

Cameron Mack – cmack@whc.ca



photo : JP Lento

Mettre en œuvre les autres éléments clés de la Stratégie pour la nature 2030 du Canada

Planification spatiale marine (PSM)

Pour freiner et inverser le fort déclin de la biodiversité océanique et offrir une stabilité aux secteurs économiques qui dépendent des océans, des investissements dans la création d'aires marines protégées et dans la planification spatiale marine s'imposent.

Ce n'est pas un hasard si la première cible du Cadre mondial de la biodiversité (CMB) est de « veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité ». La PSM peut établir les fondements nécessaires à l'atteinte des autres cibles du CMB dans l'environnement marin, non seulement pour freiner et inverser la perte de biodiversité, mais aussi pour veiller au partage équitable des avantages et des services propres aux écosystèmes sains.

Pour être efficace, la PSM nécessite un financement adéquat et des objectifs alignés sur ceux du CMB. Les responsables politiques disposeront ainsi de directives claires leur permettant d'établir des priorités de manière équilibrée. Aligner la PSM sur le CMB, cela signifie que la priorité absolue de toute initiative de planification spatiale est la création de réseaux d'aires protégées, car un océan sain est le fondement même d'une économie bleue florissante.

La PSM est une approche inclusive, globale et stratégique de l'utilisation et de la gestion de l'espace océanique et des ressources marines. Elle contribue à protéger les écosystèmes, à assurer leur durabilité et à réduire les chevauchements et les conflits entre les utilisations. La PSM optimise les avantages collectifs des activités humaines tout en assurant une protection à long terme de la nature. Il s'agit d'un processus utilisé par de nombreux États du monde⁸⁹.

Il faut réformer la gouvernance de la PSM afin qu'elle rassemble les différents paliers de gouvernement, y compris les gouvernements autochtones, et les diverses parties prenantes concernées par l'environnement océanique. C'est au moyen d'une approche participative et d'une gouvernance inclusive que l'on assurera le succès de la PSM. Les nouveaux accords de gouvernance, en particulier avec les peuples autochtones, sont un élément essentiel de la réussite de la PSM et nécessiteront un

soutien aux capacités et un financement permanent. On ne saurait établir des relations et garantir une réelle mobilisation des Autochtones et des parties prenantes au moyen d'engagements budgétaires à court terme qui laissent planer l'incertitude quant au financement. Le gouvernement du Canada mène actuellement des activités de PSM dans cinq régions, à savoir : le sud de la Colombie-Britannique; les plateaux de Terre-Neuve et du Labrador; l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent; la plate-forme Néo-Écossaise et la baie de Fundy; et la côte nord du Pacifique⁹⁰. Les plans ou cadres initiaux pour les cinq régions doivent être achevés en 2024, mais un financement permanent est nécessaire pour poursuivre le processus de collaboration, appuyer la mise en œuvre et les consultations (dans le cadre de l'élaboration de plans de PSM complets) et lancer la PSM dans les huit régions restantes du Canada.

L'investissement initial pour la PSM a été réalisé en 2018 et a été prolongé d'un an en 2023.

Investissement recommandé :

75 millions de dollars sur cinq ans, puis 15 millions annuellement par la suite [MPO, ECCC, PC, RNCAN, TC]

Personnes-ressources

Sabine Jessen – sjessen@cpaws.org

Kilian Stehfest – kstehfest@davidsuzuki.org

89 UNESCO, ICO et la Commission européenne, *Guide international de MSP global sur la planification de l'espace marin/maritime*, Paris, UNESCO, 2021. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379196_fre

90 Pêches et Océans Canada, « Planification et gestion des espaces marins ». <https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/planning-planification/index-fra.html>

Accélérer la restauration des écosystèmes terrestres et aquatiques dans le cadre de la Décennie de l'ONU pour la restauration des écosystèmes 2021–2030

Investissement total recommandé :

560 millions de dollars sur cinq ans, et orienter jusqu'à 1,94 milliard de fonds existants pour réaliser les engagements, cibles et objectifs de restauration. [RNCan, ECCC, PC, MPO, AAC]

Cet investissement vise à garantir que, d'ici 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, aquatiques intérieures, côtières et marines dégradées fassent l'objet d'une restauration efficace afin d'améliorer la biodiversité et les fonctions écosystémiques, conformément à la cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM). La restauration des communautés végétales et animales profite à la fois aux humains et à la biodiversité. La restauration fournit de nombreux services écosystémiques, comme la purification de l'eau, la résilience et la protection contre les inondations, les services récréatifs et l'atténuation des changements climatiques (grâce à la restauration des écosystèmes de carbone bleu et des forêts, des prairies et des terres humides qui piègent le carbone).

Nous avons besoin de solides mesures et d'un plan très ambitieux pour atteindre la cible 2 du CMBKM, respecter nos engagements en vertu du Défi eau douce et restaurer environ 19 millions d'hectares d'écosystèmes terrestres aux termes du Défi de Bonn.

La réalisation des objectifs de restauration du Canada exigera diverses mesures :

- Un engagement de fonds et l'établissement de cibles pour la restauration des terres, des zones côtières et des habitats d'eau douce dégradés.
- La mobilisation et le soutien des responsables de la gestion des terres et des eaux ayant compétence et autorité sur les habitats dégradés (peuples autochtones, gestionnaires des terres fédérales, gestionnaires des terres d'autres ordres de gouvernement, propriétaires fonciers privés).
- Des politiques et programmes garantissant le partage des retombées avec les peuples autochtones participant à l'économie de la restauration.
- Une augmentation du nombre de professionnelles et professionnels de la restauration qui travailleront à la définition et à l'application des approches requises

pour atteindre des cibles dans des régions et des habitats précis (p. ex., pour les terres : restauration active et passive, brûlages dirigés, restauration du couvert végétal et contrôle des espèces envahissantes).

- L'établissement d'un inventaire des besoins régionaux en matière de matériaux de restauration (principalement des semences et des arbres), afin d'accumuler progressivement une réserve adéquate selon les différentes régions.

À cette fin, la Coalition du budget vert propose les recommandations suivantes au gouvernement fédéral :

1. Créer un groupe de travail chargé de coordonner les efforts de restauration entre les gouvernements

Il faut absolument encourager la collaboration au sein du gouvernement fédéral et entre les différents paliers de gouvernement pour établir des cibles, harmoniser les définitions, déterminer les situations de référence en vue de comparaisons ultérieures et œuvrer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Améliorer l'intégration des programmes de restauration actuels afin d'en mesurer l'impact, de maximiser les efforts de toutes les parties prenantes et d'établir un réseau pour le partage des bonnes pratiques, des données et des connaissances.
- Appuyer le travail visant à affecter et à augmenter les fonds existants ou à créer de nouveaux fonds.
- Créer de nouveaux mécanismes et procédures, ou modifier ceux qui existent déjà, en vue de remédier aux chevauchements de compétences et ainsi faciliter et accélérer le travail de restauration.
- Soutenir les projets de restauration dirigés par les Autochtones et la participation des Autochtones à l'économie de la restauration.
- Mettre en place une plateforme commune pour le suivi et les rapports périodiques.

10 millions de dollars sur cinq ans [PC, ECCC, RNCan]

2. Soutenir une réserve nationale de semences pour la restauration des terres

Pour que le Canada puisse honorer ses engagements internationaux à restaurer les zones dégradées, il lui faudra disposer d'environ 95 millions de kilogrammes de semences d'herbes et de fleurs sauvages indigènes pertinentes sur le plan écologique. À l'heure actuelle, le Canada ne dispose pas d'une réserve de semences indigènes suffisante à l'atteinte de ses engagements. D'autres pays, dont les États-Unis et l'Australie, ont pris des mesures en réponse au même problème⁹¹.

Pour atteindre la cible 2, réaliser l'objectif du Défi Bonn et veiller à une inclusion équitable des peuples autochtones dans l'économie de la restauration, il convient d'envisager les mesures suivantes :

- Former une équipe de direction interministérielle chargée d'assurer un approvisionnement fiable en semences par les moyens suivants :
 - Élaborer des politiques qui favorisent l'utilisation de plantes locales et indigènes et la réhabilitation (p. ex., des politiques d'achat) en vue de susciter une demande de semences constante et prévisible.
 - Soutenir la création d'une association nationale de l'industrie des semences indigènes en vue de répondre aux normes en vigueur pour les semences en gros dans la Loi sur les semences et permettre la création d'un programme de certification de la source des semences.
 - Évaluer la demande de semences indigènes dans les régions du Canada—déterminer où une telle demande existe, quelles sont les zones prioritaires de restauration fondée sur des semences et quelles espèces sont requises.
 - Encourager, possiblement au moyen d'incitatifs, les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux à adopter des politiques et des pratiques qui favorisent l'utilisation de plantes locales et indigènes dans les projets de restauration et de réhabilitation (p. ex., pour la gestion de la végétation le long des emprises).

- Fournir un plus grand soutien financier aux sociétés productrices de semences indigènes à l'appui des infrastructures, de la technologie et de l'établissement d'un programme de suivi et d'étiquetage des semences, d'un code d'éthique et d'un programme de certification des semences.
- Fournir une aide financière aux partenariats et aux réseaux régionaux et provinciaux de semences indigènes, actuels et futurs, pour les aider à mettre en commun leurs besoins en semences indigènes et à adopter des systèmes de contrats à terme avec les productrices et producteurs de semences.
- Fournir une aide au secteur agricole pour la création d'une production de semences indigènes sur les terres agricoles.
- Accroître la capacité de stockage de semences au Canada en exploitant les infrastructures existantes (p. ex., les fermes expérimentales d'AAC ou le Centre national de semences forestières de RNCan) et construire de nouvelles installations.

50 millions de dollars sur cinq ans [RNCan, AAC, ECCC]

3. Aiguiller les fonds existants afin qu'ils contribuent aux objectifs de restauration du Canada

De nombreux programmes et fonds existants pourraient être exploités pour restaurer les habitats dégradés et atteindre la cible 2. Le tableau plus loin propose une liste partielle de programmes pertinents et des estimations du financement pouvant être consacré à la restauration.

1,936 milliard de dollars sur six ans [ministères multiples, voir le tableau sur la page suivante]

91 National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine, *An Assessment of Native Seed Needs and the Capacity for Their Supply: Final Report*. Washington DC, National Academies Press, 2023. <https://doi.org/10.17226/26618>. U.S. Bureau of Land Management, « Communiqué de presse », 7 février 2024. <https://www.blm.gov/press-release/blm-announces-18-million-enhance-native-seed-supply-climate-resilience-0>

4. Élargir le Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques

Renouveler et élargir le fonds pour qu'il vise à la fois les écosystèmes côtiers et continentaux. Plus précisément :

- Consacrer une partie du fonds à l'établissement et au maintien de partenariats de conservation des habitats régionaux pour accroître la collaboration et tirer parti des capacités régionales de restauration des écosystèmes.
- Veiller à ce que les mécanismes de financement de la restauration couvrent la portée et la durée nécessaires à l'identification des sites prioritaires et à l'évaluation des résultats et des avantages de la restauration.
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans régionaux de restauration des habitats.
- Accroître les capacités des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales et des groupes d'intendance locaux à mettre en œuvre des projets de restauration de grande qualité.
- Affecter une partie du financement à la création d'un programme de passage des poissons pour rétablir l'accès des espèces prioritaires à leur habitat.
- Faire de l'amélioration de la séquestration du carbone au moyen de la restauration des écosystèmes de carbone bleu l'un des objectifs du fonds.

200 millions de dollars sur six ans [MPO]

5. Créer le Fonds de restauration des écosystèmes terrestres

Investir dans un nouveau Fonds de restauration des écosystèmes terrestres qui serait géré par ECCC en collaboration avec AAC. Ce fonds se concentrerait sur la restauration des terres dégradées. Il soutiendrait la restauration des milieux humides, des prairies indigènes, des prés, des zones riveraines et des forêts naturelles qui ne sont pas couverts par les programmes de financement existants.

Les projets de restauration pourraient débiter dès la première année, car des projets sont déjà prêts à démarrer partout au Canada. Parallèlement au lancement de la restauration des écosystèmes prioritaires, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient œuvrer à définir (en s'appuyant sur le travail existant à l'international), à identifier et à cartographier les zones dégradées (comme les terres agricoles peu productives sur le plan économique, les emprises de voies ferrées, de routes et de lignes électriques et les zones riveraines ou côtières modifiées) et à établir des priorités de restauration terrestre assorties d'échéanciers et d'objectifs, lesquelles devront tenir compte des priorités existantes des programmes fédéraux—p. ex., les Lieux prioritaires pour les espèces en péril d'ECCC.

300 millions de dollars sur six ans [ECCC]

Personnes-ressources (pour toutes ces recommandations)

David Browne – davidb@cwf-fcf.org

Gia Paola – g_paola@ducks.ca

Will Bulmer – wbulmer@wwfcanada.org



Photo : Pete Nuij

Tableau : Affecter et accroître les fonds existants pour contribuer à l'atteinte des objectifs et des cibles de restauration du Canada

Programme	Dotation actuelle (\$ CA)	Durée	Les fonds peuvent-ils être utilisés pour restaurer les habitats dégradés?	La restauration est-elle une priorité du fonds?	Possibilités
Fonds des solutions climatiques axées sur la nature	1,4 milliard de dollars	10 ans (2021-2031)	Oui	Non	Affecter 20 % des fonds (280 millions de dollars) à la restauration par l'entremise de solutions fondées sur la nature : plantation riveraine; restauration des milieux humides; restauration des prés et des prairies; restauration du couvert forestier.
2 milliards d'arbres	3,19 milliards de dollars	10 ans (2021-2031)	Oui	En partie	Affecter 50 % des fonds (1,6 milliard de dollars) à la restauration des habitats forestiers dégradés. Priorité : lieux prioritaires, aires protégées et de conservation autochtones, bassins versants prioritaires du Plan d'action sur l'eau douce.
Stratégie nationale d'adaptation	1,6 milliards de dollars, dont 530 millions pour un Fonds municipal vert	5 ans (2022-2027)	Oui	En partie	Affecter 10 % du Fonds municipal vert (53 millions de dollars) à la restauration de systèmes dégradés qui contribuerait à prévenir et à atténuer les événements météorologiques extrêmes.
Programme d'intendance de l'habitat	6,5 millions de dollars annuellement	Permanent	Oui	En partie	Affecter 30 % du fonds (2 millions de dollars) à la restauration d'habitats dégradés pour les espèces et les lieux prioritaires.
Habitat faunique Canada – Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada	1,4 million annuellement	Permanent	Oui	Oui	Augmenter le prix du timbre à 20 \$ et affecter 30 % (environ 1 million de dollars) des fonds d'Habitat faunique Canada à la restauration des habitats dégradés.
Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques	75 millions de dollars	5 ans (2022-2027)	Oui	Oui	Affecter 200 millions de dollars supplémentaires au fonds et élargir sa portée pour inclure les bassins versants prioritaires du Plan d'action de l'eau douce.
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	15,5 millions de dollars (2020-2021)	Permanent	Oui	Oui	Maintenir les priorités existantes. Maintenir les priorités existantes. Augmenter le financement fédéral pour qu'il corresponde à 50 % du montant de contrepartie nécessaire (p. ex., 30 millions de dollars en 2024-2025).
Programme de conservation et de restauration de Parcs Canada	14,7 millions de dollars	5 ans (2021-2026)	Oui	Oui	Affecter 15 millions de dollars additionnels à la restauration des habitats dégradés.

Réforme des subventions : investir pour freiner et inverser la perte de biodiversité à l'horizon de 2030 (cible 18)

La nouvelle Stratégie pour la nature 2030 comprend un engagement à « recenser, d'ici à 2025, les incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité et les éliminer, les supprimer progressivement ou les modifier de manière proportionnée, juste, efficace et équitable, tout en les réduisant substantiellement et progressivement [...] d'ici à 2030 ». Cet engagement, qui correspond à la cible 18 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, représente une occasion extraordinaire de catalyser une économie canadienne favorable à la nature⁹².

Les dépenses actuelles qui contribuent à dégrader la nature dépassent de loin celles pour sa conservation et sa restauration. Il est urgent d'agir. Par le recensement des subventions préjudiciables à l'environnement au Canada⁹³ et la réforme et la modernisation des subventions, de la fiscalité, de la budgétisation et de l'élaboration des politiques, le gouvernement fédéral pourra améliorer la cohérence entre les politiques économiques et environnementales et réorienter les flux des financements publics afin de susciter de nouvelles possibilités économiques positives pour la nature.

92 La cible 18 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal impose aux États l'obligation suivante : « Recenser, d'ici à 2025, les incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité et les éliminer, les supprimer progressivement ou les modifier [...] ». Plusieurs autres accords dont le Canada est signataire viennent compléter cette cible. Aux termes du Pacte du G7 pour la nature à l'horizon 2030 (adopté en juin 2021), les États du G7 s'engagent à « donner l'exemple en révisant les politiques nationales pertinentes, dès que possible, [...] et à prendre des mesures, s'il y a lieu, pour mettre au point des solutions de remplacement ayant des effets positifs sur la nature ». De même, l'Engagement des dirigeants pour la nature (adopté en septembre 2020) oblige les signataires à « éliminer ou réallouer les subventions et autres mesures incitatives nuisibles à la nature, à la biodiversité et au climat tout en augmentant considérablement les mesures incitatives ayant des incidences positives ou neutres pour la biodiversité sur l'ensemble des secteurs productifs ».

93 Les subventions sont des outils de politique fiscale utilisés par les gouvernements pour venir en aide à un segment de la population ou à un secteur précis au moyen d'un soutien à la production, d'un soutien au revenu ou d'une réduction du coût des intrants. Les subventions considérées comme préjudiciables à la biodiversité sont celles qui favorisent des activités de production ou de consommation qui exacerbent la perte de biodiversité, ce qui est particulièrement important dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie. Pour en savoir plus sur les approches permettant de déterminer quelles subventions sont préjudiciables à la biodiversité, voir : Deutz *et al.*, « Financing Nature: Closing the global and Matthews and Karousakis », 2022. <https://doi.org/10.1787/3e9118d3-en>

La Coalition pour un budget vert accueille favorablement et soutient l'engagement du gouvernement à recenser les mesures incitatives pouvant avoir un impact sur la biodiversité avant le milieu de l'année 2025 et, d'ici 2030, à élaborer et à mettre en œuvre un plan qui réduira considérablement la valeur des mesures incitatives et des subventions préjudiciables à la biodiversité.

Recommandation :

Dans son prochain budget, le gouvernement fédéral devrait s'engager explicitement à créer un plan de mise en œuvre interministériel méthodique en 2025 et à éliminer, à supprimer progressivement ou à modifier au moins 10 milliards de dollars de subventions préjudiciables à la biodiversité d'ici 2030 (ce montant correspond à la juste contribution que le Canada doit apporter aux réductions de 500 milliards visées par le CMB, d'après la part canadienne du PIB mondial). (Cible 18) [Fin, ECCC, MPO, AAC, RNCAN]

Personnes-ressources

Michael Polanyi – mpolanyi@naturecanada.ca
Alison Woodley – awoodley@cpaws.org



Photo : Robert Kowski

Comité consultatif sur la nature

Le projet de loi C-73, qui vise la promulgation de la Loi sur la responsabilité envers la nature, prévoit la création d'un Comité consultatif sur la nature qui formulera des recommandations au ministre de l'Environnement et du Changement climatique concernant l'atteinte des cibles et des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Ce comité pourrait être l'un des principaux moyens de demander des comptes au gouvernement quant à l'atteinte de ses cibles de protection de la nature. Mais, pour ce faire, il doit disposer de fonds suffisants. Outre l'importance de rassembler des expertes et experts disposant du temps et de la capacité nécessaires pour participer pleinement aux processus, deux aspects seront essentiels au bon fonctionnement de ce comité : un secrétariat fort et un budget suffisant.

Recommandations :

- 15 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir le nouveau Comité consultatif sur la nature, notamment pour rémunérer les membres, mandater des expertes et experts indépendants et mobiliser les peuples autochtones, le public et les parties prenantes. [ECCC]
- Nommer un secrétariat dont les membres possèdent de solides compétences de coordination et maîtrisent les questions scientifiques, autochtones et politiques pertinentes. [ECCC]

Personne-ressource

Anna Johnston – ajohnston@wcel.org



photo : B. Sonia



RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR CONCRÉTISER LA STRATÉGIE POUR LA NATURE 2030 DU CANADA

Réduire les menaces pour la biodiversité – Cibles 1 à 8

Des inventaires géospatiaux complets (cibles 1, 2, 3, 4, 8, 10 et 21)

Investissement recommandé :

300 millions de dollars sur cinq ans pour la réalisation d'une vérification exhaustive visant à cataloguer, actualiser et enrichir les inventaires géospatiaux nationaux. Cette mesure favorisera la prise de décisions fondées sur des données probantes pour protéger, restaurer et régénérer l'environnement. [ECCC, StatCan, MPO, RNCan, AAC]

Mesures clés :

- En collaboration avec les gouvernements infranationaux, les communautés autochtones, les organisations non gouvernementales et les autres ministères fédéraux, **réaliser des audits complets** des ensembles de données existants pour évaluer la qualité, l'exactitude et l'exhaustivité des ensembles de données géospatiaux actuels.
- Établir, actualiser et dresser des **inventaires géospatiaux nationaux** comme l'Inventaire canadien des milieux humides, les Registres des espèces terrestres et aquatiques en péril, l'Inventaire forestier national et l'Inventaire national des espèces exotiques envahissantes.

Justification :

- **Impact environnemental**
 - Favoriser des prises de décision fondées sur des données probantes.

- Protéger, restaurer, régénérer et préserver les écosystèmes.
- Faciliter l'évaluation, la conservation et la restauration de la biodiversité et des services écosystémiques.

• Avantages économiques

- Favoriser des solutions climatiques axées sur la nature, ce qui pourrait réduire les coûts liés au climat.
- Améliorer les données, ce qui optimisera l'utilisation des ressources et le financement des mesures de conservation.
- Améliorer le processus de planification et de décision concernant l'utilisation des terres.
- Stimuler l'innovation et la création d'emplois dans les secteurs des technologies et de l'environnement, ce qui contribuera à la croissance économique et à la résilience.

• Impact social et communautaire

- Améliorer la collaboration avec les communautés autochtones et promouvoir les avantages culturels et écologiques.
- Soutenir la planification communautaire et les efforts de renforcement de la résilience.

Personne-ressource

Gia Paola – g_paola@ducks.ca

Photo : Georg Wierschörke

Création d'un nouveau Fonds pour la restauration des infrastructures d'habitats

Le Canada a été l'un des premiers pays au monde à créer des initiatives nationales de conservation de la nature menées par des organismes gouvernementaux et des organismes à but non lucratif. Cette tradition de conservation a donné lieu au développement de projets de conservation fondateurs conçus en partenariat entre le gouvernement et des organismes à but non lucratif. Bon nombre de ces projets visaient des infrastructures de conservation. Le gouvernement fédéral a fait d'importants investissements dans le renouvellement des infrastructures de Parcs Canada et du Service canadien de la faune, mais seul un financement modique a été accordé à des organisations de conservation à but non lucratif—qui elles aussi influent depuis longtemps sur le paysage au profit de la conservation. Des organismes à but non lucratif ont mené des actions sur le terrain pour réaliser des objectifs écologiques et protéger des espaces naturels; la Coalition pour un budget vert recommande la création d'un fonds qui aiderait ces organismes à réinvestir dans les infrastructures de conservation qui ont rendu ces gains possibles.

Investissement recommandé :

150 millions de dollars sur quatre ans [ECCC, PC]

Personnes-ressource

Gia Paola - g_paola@ducks.ca

Créer un fonds de dotation (le Fonds d'investissement en conservation du Canada) pour renforcer la conservation des terres privées

Partout au pays, des fiducies foncières locales et régionales protègent des centaines de milliers d'hectares des paysages les plus menacés, surtout dans le sud du Canada, où la perte de la nature est la plus importante. La création d'un fonds de dotation pour la conservation au Canada permettra de fournir les infrastructures et le financement dont ont besoin ces fiducies foncières pour soutenir un secteur en croissance, la diversité, les capacités organisationnelles, la création et la rétention d'emploi, l'intendance des terres et l'expansion des programmes de conservation des terres privées du Canada. Il est également essentiel pour la conservation de la nature d'accorder un financement fédéral à l'élargissement des aires protégées. Enfin, pour qu'une protection soit « permanente », il faut absolument veiller à ce que l'intendance le soit aussi.

La création d'un Fonds d'investissement en conservation du Canada contribuera à assurer le bon traitement du réseau d'aires de conservation privées du Canada. La structure du fonds pourrait s'appuyer sur celle de l'excellent Fonds du Canada pour l'investissement.

Investissement recommandé :

150 millions de dollars sur dix ans pour un fonds de dotation qui créera un flux financier à long terme et renforcera la capacité des fiducies foncières locales et régionales à prendre soin des espaces naturels indéfiniment. [ECCC]

Personne-ressource

Renata Woodward – renatawoodward@aclt.ca

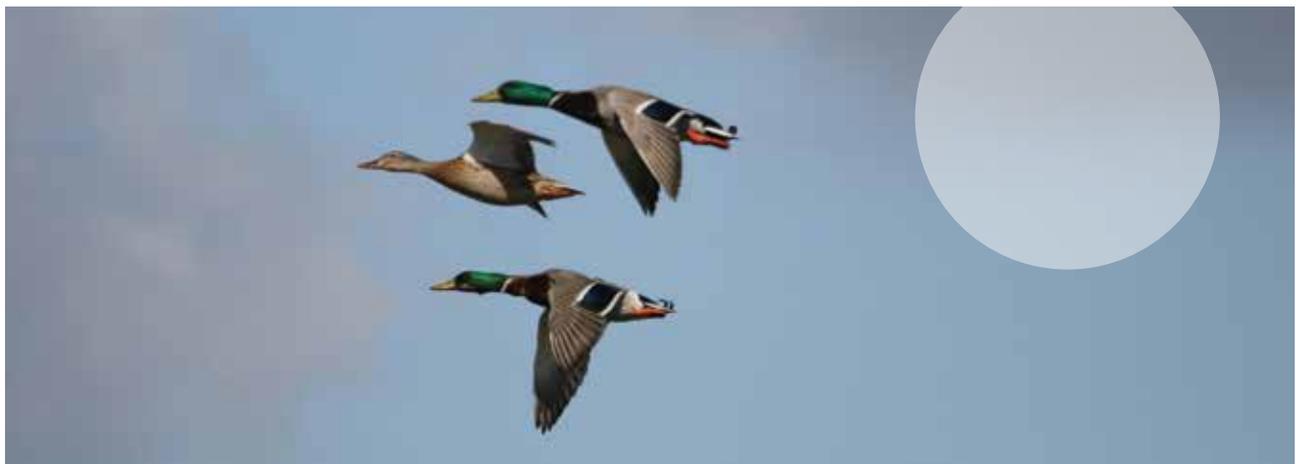


Photo : Roger Chapman

Connectivité écologique : un fonds à l'échelle nationale et un programme pilote de passages fauniques

Cette recommandation vient compléter et renforcer la recommandation antérieure « Connectivité écologique : renouvellement du Programme des corridors écologiques de Parcs Canada ».

La connectivité écologique revêt une importance vitale pour contrer les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité : la perte d'habitats, la fragmentation d'habitats et les changements climatiques. Les gouvernements de la Couronne, les gouvernements autochtones, des ONG et des entités privées mènent des travaux de conservation dans des zones jugées importantes pour la connectivité écologique et créent des mesures d'atténuation efficaces qui améliorent la connectivité des paysages fragmentés. Le gouvernement fédéral doit investir dans un fonds de connectivité à l'échelle du pays afin de soutenir ces travaux.

La Coalition pour un budget vert recommande également la création d'un programme pilote fédéral de passages fauniques. Suivant l'exemple du Wildlife Crossing Program⁹⁴ des États-Unis, un modèle très réussi, le

94 Département des transports des États-Unis, « Wildlife Crossings Program ». <https://highways.dot.gov/federal-lands/wildlife-crossings>

programme pilote fournirait des fonds provinciaux et fédéraux à des projets de passages fauniques dans les corridors de déplacements fauniques primordiaux aux taux élevés de collisions véhicules-animaux. Ce programme permettrait de : protéger la biodiversité en préservant les parcours des animaux sauvages; s'adapter aux changements climatiques, qui modifient les aires de répartition des espèces; améliorer la sécurité des déplacements de personnes et d'animaux sauvages sur les routes; accroître l'efficacité des transports; stimuler les économies locales; et créer des emplois. Le programme pilote pourrait être mis en œuvre par l'entremise du Fonds pour les infrastructures naturelles du Canada, si celui-ci était élargi pour inclure les structures de passage faunique.

Investissement recommandé :

500 millions de dollars sur cinq ans pour un fonds de connectivité à l'échelle du pays et un programme pilote fédéral de passages fauniques. [ECCC, PC, LICC]

Personne-ressource

Sarah Palmer – sarah@y2y.net



photo : Parcs Canada

Reconstituer les populations d'oiseaux du Canada (cibles 2, 3, 4, 10 et 21)

Les écosystèmes du Canada et de la majeure partie des Amériques dépendent des services écologiques fournis par les milliards d'oiseaux nés au Canada chaque année, notamment pour la dispersion des graines, le cycle des éléments nutritifs, la lutte contre les nuisibles et bien d'autres. Nous ne saurions permettre à nos populations d'oiseaux de décliner davantage en raison de l'activité humaine. Dans ce budget, nous exhortons le gouvernement fédéral à investir judicieusement dans la faune aviaire. Des risques d'origine humaine menacent les oiseaux et nous devons financer des initiatives qui réduiront ces risques et amélioreront les habitats aviaires. Plus précisément, ces fonds devront aider les oiseaux à survivre et à se multiplier dans les environnements urbains, les environnements agricoles et les vastes exploitations forestières. Des investissements s'imposent pour reconstituer les populations des groupes d'espèces les plus menacées, les insectivores aériens, les oiseaux des prairies et les oiseaux de rivage.

La troisième édition du rapport Situation des oiseaux au Canada sera publiée en 2024. Il est essentiel de continuer de financer les programmes scientifiques et de surveillance qui servent à éclairer de rapport et les décisions en matière de gestion et de conservation.

La Coalition pour un budget vert plaide en faveur des investissements stratégiques suivants en vue de reconstituer les populations d'oiseaux :

Investissement total recommandé :

30 millions de dollars sur quatre ans [ECCC – Service canadien de la faune] pour :

1. Réduire la mortalité aviaire liée aux activités humaines dans les environnements urbains et exploités (agricole et forestier) du Canada. Cet investissement servira à soutenir les programmes et les activités qui remédient directement aux principales causes humaines de mortalité aviaire directe et indirecte (p. ex., la destruction de l'habitat, l'utilisation de pesticides ou les collisions avec des structures d'origine humaine) et qui encouragent la restauration de la nature. **12 millions de dollars sur quatre ans**
2. Protéger et restaurer les zones et les habitats essentiels pour les oiseaux des prairies, les insectivores aériens et les oiseaux de rivage. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à recenser, prioriser et protéger les aires les plus importantes pour ces groupes d'espèces. **12 millions de dollars sur quatre ans**
3. Continuer d'offrir d'excellents programmes scientifiques qui éclaireront les efforts de conservation. **6 millions de dollars sur quatre ans**

Personne-ressource

Ted Cheskey – tcheskey@naturecanada.ca

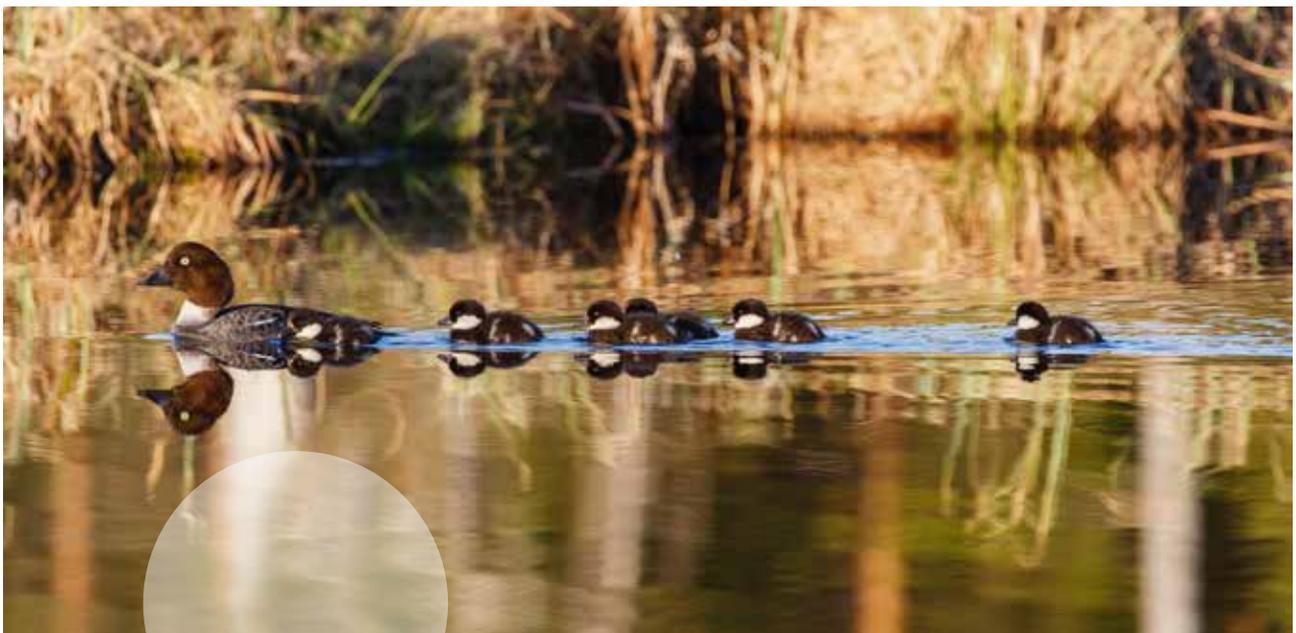


Photo : Zdenek Machacek

Espèces envahissantes : contrôler leurs répercussions économiques, sociales et environnementales (cible 6)

Investissement recommandé :

250 millions de dollars sur cinq ans pour gérer et limiter de manière efficace les répercussions économiques, sociales et environnementales catastrophiques des espèces envahissantes au Canada. [ECCC, AAC, MPO, ANAC, RNCAN, SP, SC]

L'incidence des espèces envahissantes sur les écosystèmes, les habitats et les espèces indigènes est catastrophique et souvent irréversible. Au Canada, les espèces envahissantes sont fréquemment et de plus en plus souvent considérées comme une menace majeure pour les espèces en péril⁹⁵, et leurs conséquences sur l'économie se chiffrent en milliards de pertes annuelles. Au début des années 1960, les espèces envahissantes coûtaient à l'Amérique du Nord 2 milliards de dollars américains par an, et ce chiffre est passé à plus de 26 milliards de dollars américains annuellement depuis 2010⁹⁶. Les conséquences sur les secteurs agricole, sylvicole, halieutique et touristique sont majeures. Rien que dans le secteur agricole canadien, la présence de plantes envahissantes coûte environ 2,2 milliards de dollars par année⁹⁷.

Mesures clés :

- **Prévenir l'introduction de nouvelles espèces envahissantes** en identifiant leurs principales voies d'entrée, et fournir des informations, des ressources et des formations. [ECCC, SP, ANAC, AAC]
- Élaborer, mettre en œuvre et superviser un **Cadre national pour des initiatives de détection précoce et de réaction rapide** afin d'intervenir promptement et efficacement contre les espèces envahissantes nouvelles et émergentes. [ANAC, AAC, ECCC, MPO, RNCAN, SC]

95 Woo-Durand *et al.*, « Increasing importance of climate change and other threats to at-risk species in Canada », 2020. <https://cdnsiencepub.com/doi/pdf/10.1139/er-2020-0032?download=true>

96 R. Crystal-Ornela *et al.*, « Economic costs of biological invasions within North America », 2021. <https://neobiota.pensoft.net/article/58038/>

97 Agence canadienne d'inspection des aliments, « Plantes envahissantes ». <https://inspection.canada.ca/fr/protection-vegetaux/especes-envahissantes/plantes-envahissantes>

- Créer et appuyer des **partenariats intersectoriels** pour la planification, le contrôle, la surveillance et la diffusion d'informations en vue de restaurer et d'améliorer les habitats. [ECCC, MPO, AAC, ANAC, RNCAN, SP]
- Garantir l'accès à **des données scientifiques probantes pour éclairer la gestion**, encourager le recours à de telles données et publier des **rapports transparents** qui évaluent l'efficacité des programmes et des politiques. [ECCC, MPO]

Justification :

- **Impact environnemental**
 - Les espèces envahissantes représentent l'un des principaux facteurs de la perte de biodiversité et causent des dommages irréversibles aux écosystèmes et aux habitats indigènes.
 - En gérant efficacement les espèces envahissantes, on contribue à restaurer et à améliorer les habitats, et par conséquent la santé des écosystèmes.
- **Avantages économiques**
 - Les espèces envahissantes entraînent des répercussions économiques considérables sur l'agriculture, la foresterie, la pêche et le tourisme. La lutte contre les espèces envahissantes peut limiter les pertes pour le PIB canadien.
- **Impact social et communautaire**
 - La lutte contre les espèces envahissantes favorise le bien-être des communautés, la participation citoyenne et l'intendance locale.
 - Grâce à des initiatives de sensibilisation et de formation, le public améliore ses connaissances et contribue davantage à la prévention et à la gestion des espèces envahissantes.
 - La lutte contre les espèces envahissantes améliore la résilience culturelle et écologique des peuples et des communautés.

Personne-ressource

Gia Paola – g_paola@ducks.ca

Réduire la pollution (cible 7)

Combattre la pollution par le plastique au Canada et dans le monde (cible 7)

Selon la Coalition pour un budget vert, les effets de la production de plastiques et de la pollution plastique sur les trois crises que sont les changements climatiques, la perte de la nature et la pollution n'augurent rien de moins qu'une catastrophe.

La dernière session du Comité intergouvernemental de négociation (CIN-5) pour un nouveau traité mondial sur la pollution plastique aura lieu fin 2024 et on s'attend à ce que ce nouveau traité soit présenté en 2025. Le Canada doit être prêt à agir pour soutenir sa mise en œuvre au niveau mondial et national.

En plaçant la pollution parmi les « cinq principaux facteurs directs de la perte de biodiversité au niveau mondial », la Stratégie pour la nature 2030 du Canada ouvre la voie au soutien du nouveau traité.

On recense plus de 13 000 produits chimiques utilisés dans les produits en plastique et leur production. Sont-ils sûrs? Bon nombre d'entre eux n'ont pas fait l'objet d'une

évaluation pour le déterminer⁹⁸. Nous devons mener des actions au Canada qui s'appuieront sur la longue expérience de l'équipe du Plan de gestion des produits chimiques, dirigée par ECCC et SC, afin de remédier de manière cohérente et globale aux produits chimiques utilisés dans la fabrication de matières plastiques qui contribuent à la pollution plastique. De cette manière, nous préviendrons l'introduction sur le marché canadien de toute nouvelle substance plastique ou de ses substituts n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation des risques sanitaires et écologiques, et garantirons l'application de mesures de gestion permettant d'éviter les répercussions de la pollution plastique. En remédiant à la prolifération inutile des matières plastiques dans notre environnement, le Canada contribuera également à l'atteinte de ses objectifs climatiques.

Le gouvernement fédéral doit maintenir son rôle de leader mondial en participant aux négociations sur le nouveau traité mondial sur la pollution plastique et en étant prêt à contribuer financièrement à sa mise en œuvre mondiale en 2025. Parallèlement, il doit accélérer les efforts relatifs à la pollution plastique sur le territoire canadien.

⁹⁸ Programme des Nations unies pour l'environnement, « Chemicals in Plastics - A Technical Report », 2023. <https://www.unep.org/resources/report/chemicals-plastics-technical-report>

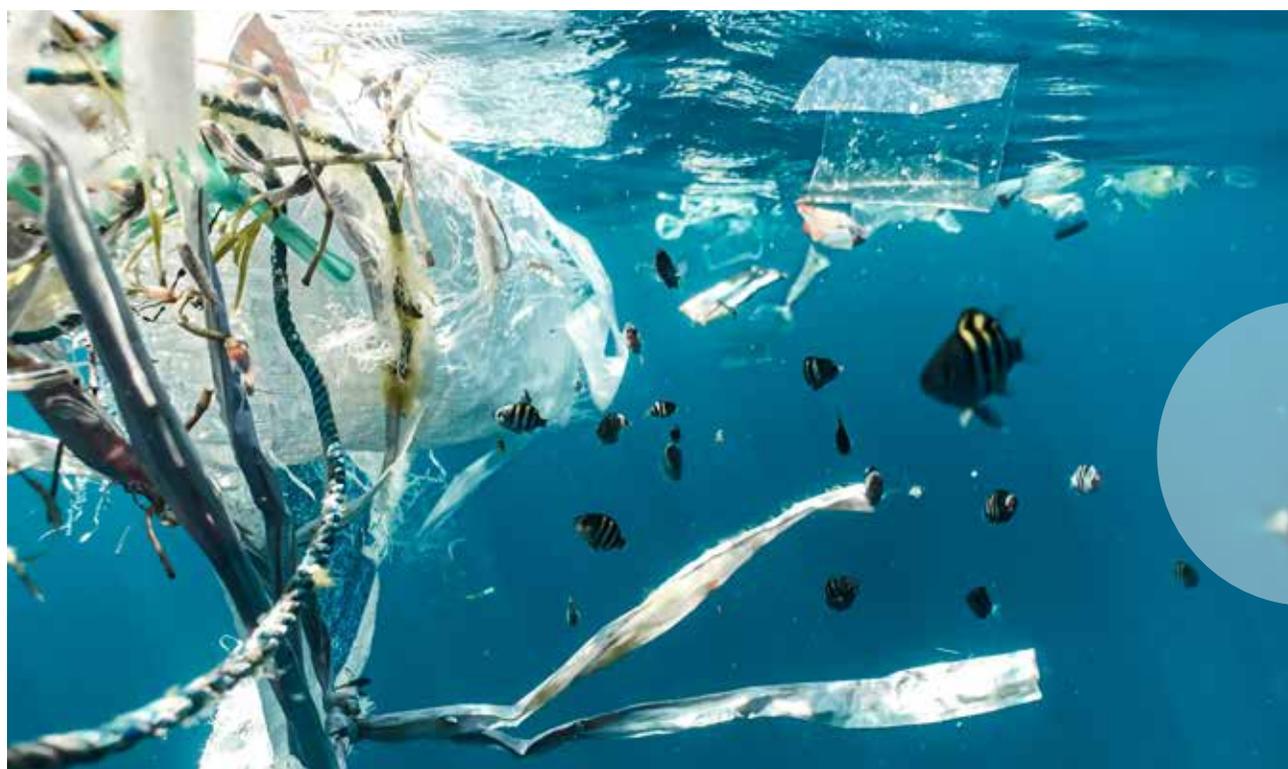


Photo : Naja Jensen

Investissement recommandé :

1 milliard de dollars sur trois ans pour soutenir la mise en œuvre mondiale et nationale du traité sur la pollution plastique. Plus précisément :

- Contribuer à la mise en œuvre du traité mondial sur la pollution plastique. [ECCC, AMC]
- Mettre en place des financements spécifiques pour aider les organisations de la société civile (OSC) du Sud à obtenir un appui technique, à mettre au point des solutions novatrices et à mobiliser le public. [ECCC, AMC]
- Mettre en place des fonds visant spécifiquement à aider les titulaires de droits autochtones à obtenir un appui technique pour la mise en œuvre du nouveau traité. [ECCC]
- Accélérer les travaux nationaux ayant trait au cycle de vie des plastiques au Canada, de la production à la gestion des déchets, en mettant l'accent sur les produits chimiques

utilisés dans la production de plastiques (y compris les additifs toxiques), la réduction de la pollution plastique, la prévention des produits plastiques problématiques et l'élimination proactive des produits chimiques nocifs utilisés dans le secteur de la fabrication. [ECCC, SC]

- Réduire la pollution plastique au moyen de cibles précises dans les secteurs de la navigation, des engins de pêche fantômes et de l'aquaculture. [ECCC, MPO, TC]
- Allouer plus de ressources financières pour veiller au respect de la réglementation relative à l'exportation des déchets dangereux. [ECCC, ASFC]
- La ventilation du budget sera disponible à une date ultérieure.

Personnes-ressources

Beatrice Olivastri – Beatrice@foecanada.org
Melissa Gorrie – mgorrie@ecojustice.ca
Fe de Leon - deleonf@ccla.ca



Photo : John Cameron

Pollution sonore sous-marine (cible 7)

Dans les vastes étendues de l'océan, les espèces utilisent les sons pour percevoir leur environnement et communiquer. Les bruits impulsifs, en particulier l'activité sismique, les sonars et le battage de pieux, peuvent causer des dommages temporaires ou permanents aux espèces aquatiques en péril. Les émissions de bruit en continu, principalement causées par le trafic maritime, masquent les sons et réduisent la capacité des espèces aquatiques à communiquer, à sentir le danger, à s'alimenter et à s'accoupler. Le bruit sous-marin compromet également la capacité des cétacés—et surtout celle des cétacés déjà en péril—à percevoir leur environnement. Il est considéré comme la principale menace au rétablissement de deux espèces prioritaires (les épaulards résidents du Sud et les bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent) dans le cadre de l'initiative de protection des baleines du Canada, de même qu'un facteur de stress important pour une troisième espèce (le narval).

Investissement recommandé :

- **200 millions de dollars sur cinq ans** pour financer une stratégie exhaustive sur le bruit dans les océans. À partir de données scientifiques, la stratégie établira et mettra en place des objectifs en matière de bruit sous-marin pour les écosystèmes clés du Canada, notamment la mer des Salish, le Saguenay—Saint-Laurent et l'Arctique de l'Est.
- Concevoir et mettre en place des cadres régionaux de gestion du bruit pour atteindre ces objectifs.
- Lancer la mise en œuvre des cadres de gestion, y compris leur intégration dans d'autres programmes gouvernementaux. [MPO, TC]

Pour garantir des réductions importantes de la pollution sonore, cet investissement doit donner la priorité aux mesures suivantes :

- Soutenir les initiatives de Transports Canada visant à réduire le bruit sous-marin des navires et les incidences des perturbations, notamment l'Initiative pour des navires silencieux; achever les travaux du groupe consultatif national sur la réduction du bruit sous-marin des navires et rendre opérationnels le plan de gestion de la pollution sonore sous-marine et les exigences en matière d'objectifs pour les

propriétaires et les armateurs, en plus des travaux complémentaires au sein de l'Organisation maritime internationale. [TC]

- Soutenir les actions du MPO visant à développer un système de surveillance du bruit et à l'intégrer dans les processus de création et d'établissement : des aires marines protégées (AMP) et de leurs réseaux; des autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE); et des aires protégées et de conservation autochtone, ainsi que dans les habitats essentiels pour les mammifères marins en péril. Les données devraient être rendues publiques. [MPO]
- Charger le MPO et TC de collaborer à l'application, à la mise en œuvre adaptative et à l'élargissement, le cas échéant, des initiatives de TC visant à gérer le bruit et les perturbations des navires pour les baleines en péril. [MPO, TC]

Voir également la section antérieure « Transport maritime ».

Personne-ressource

Will Bulmer – wbulmer@wwfcanada.org

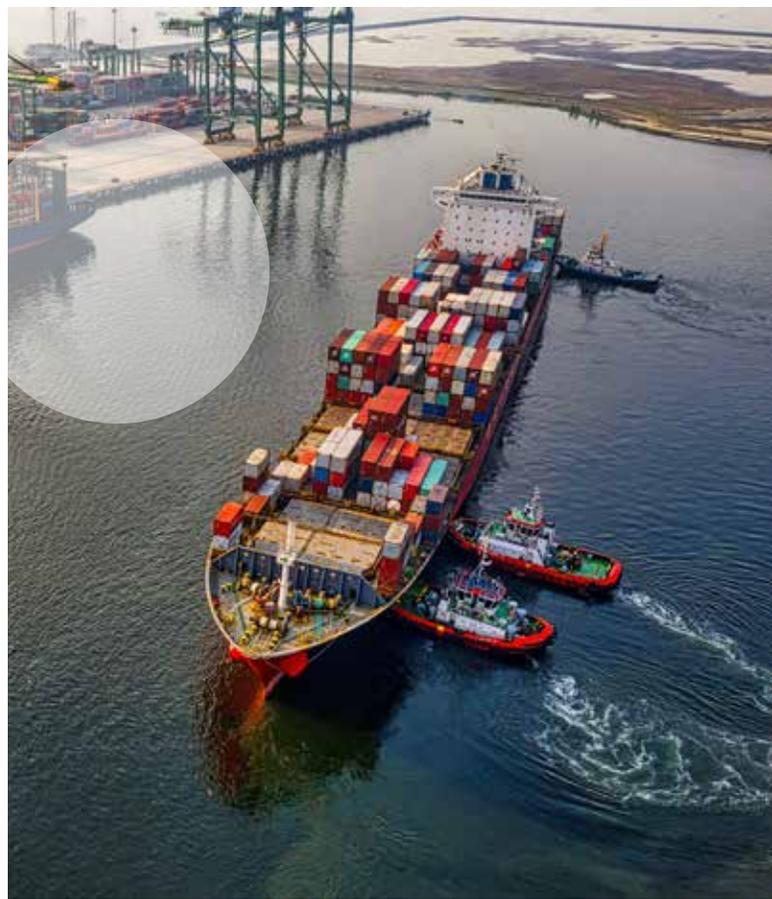


Photo : William William

Collecter des données pour étayer l'évaluation réglementaire des pesticides (cible 7)

L'Agence de réglementation de lutte antiparasitaire (ARLA) manque souvent de données sur les concentrations environnementales et les modes d'utilisation des pesticides qu'elle a la responsabilité d'évaluer et de réglementer (p. ex., des informations sur le moment, le lieu et la quantité des épandages de pesticides). Cette lacune est inacceptable. La surveillance de l'eau et de son utilisation doit être renforcée, élargie au-delà des quelques initiatives pilotes annoncées en 2021 et financée pour deux années supplémentaires dans le budget de 2024. Cette collecte de données à long terme est également nécessaire pour mesurer les progrès du Canada dans la réalisation de la cible 7 du Cadre mondial de la biodiversité, qui exige de réduire au moins de moitié les risques globaux liés aux pesticides d'ici 2030.

En juin 2024, le gouvernement a publié un projet de modifications réglementaires visant à renforcer la prise en compte des espèces en péril dans les évaluations des risques liés aux pesticides. La Coalition pour un budget vert recommande de fournir un financement au Service canadien de la faune pour lui permettre de diriger ces travaux et d'évaluer et de surveiller les risques globaux que représentent les pesticides pour la biodiversité.

Investissement recommandé :

100 millions de dollars sur cinq ans

- **Financement supplémentaire de 5 millions de dollars en 2025, suivi de 40 millions sur cinq ans à compter de 2026** (financement renouvelé en 2031) pour prolonger et élargir le nouveau Programme de surveillance des

pesticides dans l'eau. [ARLA, en collaboration avec ECCE]

- **25 millions de dollars sur cinq ans** pour lancer un système de collecte de données sur la vente et l'utilisation de pesticides à l'échelle locale et régionale et pour publier ces données, **ainsi que 5 millions en 2025** pour concevoir et mettre en place un portail public permettant de transmettre des données en temps réel sur l'utilisation de pesticides. [ARLA, en collaboration avec AAFC]
- **25 millions de dollars sur cinq ans** pour soutenir la prise en compte des espèces en péril dans les évaluations des pesticides et pour évaluer et surveiller les risques globaux que fait peser l'utilisation de pesticides sur la biodiversité au Canada. [ECCE]

Recouvrement des coûts. La Coalition pour un budget vert appuie également l'augmentation des frais pour l'achat de produits antiparasitaires proposée par l'ARLA. Sur ce point, nous recommandons d'accroître la proportion des frais et d'élargir le recouvrement à une plus grande variété de programmes, notamment les activités de surveillance de l'eau et la collecte des données sur l'utilisation.

Voir également la section antérieure « Stratégie pour une agriculture durable : cultiver la réussite », qui contient des recommandations connexes pour la réduction des risques liés aux pesticides.

Personnes-ressources

Lisa Gue – lgue@davidsuzuki.org
Elaine MacDonald – emacdonald@ecojustice.ca
Fe de Leon – deleonf@ccla.ca
Beatrice Olivastri – beatrice@foecanada.org



Photo : Austin Distel

Satisfaire les besoins des populations – Cibles 9 à 13

Gérer les pêches en haute mer (cible 10)

Au Canada et mondialement, l'exploitation directe de la faune est le deuxième principal facteur direct de la perte et de la dégradation de la biodiversité⁹⁹. La pêche commerciale, dont le volume totalisait 805 000 tonnes de poissons en 2021, représente de loin la plus grande exploitation de ressources fauniques canadiennes¹⁰⁰. De plus, les prises accessoires et les empêtements de la faune marine dans les pêcheries canadiennes représentent l'un des principaux facteurs de déclin des espèces. En dépit de la rigueur du cadre juridique et politique canadien en matière de gestion des pêches, les pêcheries ont subi un appauvrissement des populations en série, les abondances des populations d'espèces de poissons ayant connu une diminution moyenne 30 % entre 1970 et 2018¹⁰¹. L'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) en ce qui concerne l'utilisation des espèces marines (cibles 5, 9 et 10) et le rétablissement de celles menacées d'extinction (cible 4) nécessitera une gestion holistique et moderne de nos ressources océaniques.

99 J. Ray *et al.*, « The biodiversity crisis in Canada: failures and challenges of federal and sub-national strategic and legal frameworks ». 2021. <https://www.facetsjournal.com/doi/10.1139/facets-2020-0075>

100 Gouvernement du Canada, « Débarquements ». <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/land-debarq-fra.htm>

101 Gouvernement du Canada, « Indice des espèces canadiennes ». <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/indice-especes-canadiennes.html>

Comme le souligne la Stratégie pour la nature 2030, le Canada doit « élargir et accélérer le développement d'une mise en œuvre systématique d'une approche écosystémique de la gestion des pêches » qui s'appuie sur des données scientifiques solides et la mise en œuvre de politiques. Cet objectif ne saurait être atteint sans l'existence d'un système amélioré d'observation des pêches et de surveillance des prises dans toutes les régions.

De plus, le secteur de l'aquaculture canadien a connu une forte croissance, le volume de la production ayant triplé au cours des trente dernières années. Cependant, plus de 70 % des produits de l'aquaculture proviennent de la pisciculture¹⁰², laquelle comporte des risques importants pour les espèces sauvages et leur habitat. Pour atteindre la cible 10 du CMBKM et garantir une gestion durable des zones d'aquaculture, le Canada devrait appuyer une transition vers des formes d'aquaculture plus durables qui soutiennent à la fois la prospérité des communautés côtières et la santé des écosystèmes.

Enfin, la Stratégie pour des engins de pêche sécuritaires pour les baleines représente une mesure essentielle pouvant être mise en œuvre par le Canada pour remédier aux répercussions de nos pêches sur les espèces non visées, comme les mammifères marins et les tortues de mer.

102 <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/aqua/aqua-prod-fra.htm>



Photo : Mark Timberlake

Mettre en œuvre une approche écosystémique de la gestion des pêches

En 2011, le Canada s'est engagé à mettre en œuvre une approche écosystémique de la gestion des pêches (AEGP) dans le cadre des objectifs d'Aichi. Malgré l'adoption de longue date d'une AEGP par le MPO, sa mise en œuvre, opportuniste et incohérente, n'a rien de global, ce qui explique pourquoi le Canada n'a finalement pas atteint son objectif à l'échéance de 2020¹⁰³. En 2022, l'adoption du CMBKM a renouvelé l'engagement du Canada envers un certain nombre de cibles qui comprennent explicitement l'adoption d'une approche écosystémique de gestion des pêches.

L'année dernière, le MPO a entamé l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre d'une AEGP. Ce plan national guidera les décisions futures du MPO ayant trait à la gestion des pêches, à l'écosystème océanique et aux personnes qui vivent de l'océan. Si elle est appliquée de manière cohérente et efficace, cette approche intégrera des variables écosystémiques essentielles, comme le climat et la dynamique prédateurs-proies, dans les sciences halieutiques et l'évaluation des stocks, avec pour résultat des décisions éclairées et une gestion évolutive.

Il est essentiel de mobiliser les ressources qui permettront au MPO de mettre en œuvre une AEGP dans l'ensemble des pêcheries et des régions. Plus précisément, la Coalition pour un budget vert recommande le financement d'un

103 Biodivcanada, « Canada, cible 9 ». <https://www.biodivcanada.ca/strategie-et-plan-daction-de-biodiversite-nationale/buts-et-objectifs-canadiens-pour-la-biodiversite-dici-2020/objectif-9>

appui dans trois domaines d'activité clés. Le gouvernement doit : 1) élaborer des évaluations écosystémiques complètes pour chaque région—une mesure absolument nécessaire, comme l'a déterminé le groupe d'expertes et d'experts sur l'AEP du MPO¹⁰⁴; 2) créer des dépôts de données et de code régionaux en vue de favoriser la cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre de l'AEGP à l'échelle régionale (p. ex., voir Duplisea *et al.*);¹⁰⁵ et 3) veiller à l'existence de capacités suffisantes pour intégrer les variables écosystémiques dans l'étude scientifique et les processus de gestion de stocks précis.

Investissement recommandé :

40 millions de dollars sur cinq ans [MPO]

Personnes-ressources

Christina Callegari – christina.callegari@ecologyaction.ca
Kilian Stehfest – kstehfest@davidsuzuki.org

104 P. Pépin *et al.* « Fisheries and Oceans Canada's Ecosystem Approach to Fisheries Management Working Group: Case Study Synthesis and Lessons Learned », 2023. https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/mpo-dfo/Fs97-6-3553-eng.pdf

105 D. E. Duplisea *et al.* « Gulf of St Lawrence ecosystem approach data matrix R-package, R package, version 0.1 ». <https://github.com/duplisea/gslea>



Photo : W. Van Ryckevorsel

Mettre en place un système moderne de surveillance des prises et d'observation des pêches

La surveillance des prises de pêche est essentielle pour la science, l'application et le respect des lois, l'amélioration du rendement commercial des flottes et la vérification du respect des normes. Les évaluations et la gestion des populations de poissons au Canada, y compris des espèces en péril, reposent largement sur la présence d'observatrices et d'observateurs en mer et sur la vérification à quai. Partout dans le monde, des voix s'élèvent pour exiger un renforcement de la surveillance, du suivi et de la transparence afin de garantir des pêches durables.

Le Canada contribue à l'amélioration des systèmes de conformité et de surveillance d'autres pays partout dans le monde, dirige des efforts pour l'adoption de systèmes d'inspection en haute mer, finance des systèmes de surveillance mondiaux et participe à des négociations sur les normes de surveillance électronique. Cependant, la situation sur son propre territoire est tout autre : non seulement les niveaux cibles de présence d'observatrices et d'observateurs en mer d'un grand pays de pêche comme le Canada sont extrêmement bas, mais dans de nombreuses pêcheries, ils ne sont même pas atteints. La vérificatrice générale du Canada a d'ailleurs relevé de graves lacunes dans les programmes de surveillance des pêches sur notre territoire.

Dans les zones de pêches à haut risque du Canada, les cibles de présence ne sont jamais atteintes en raison d'une pénurie d'observatrices et d'observateurs en mer. Comment remédier aux lacunes du système et accroître la fiabilité des données de capture au Canada? Beaucoup mentionnent la surveillance électronique, et le MPO a également évoqué la surveillance des prises accessoires et la mise en œuvre de la politique de surveillance des prises pour garantir une bonne gestion des stocks, conformément à la cible 10 de la Stratégie pour la nature 2030¹⁰⁶.

Renforcer la capacité des programmes canadiens d'observatrices et d'observateurs en mer et créer des normes et des projets pilotes de surveillance électronique : ces mesures profiteraient à l'industrie et aux parties prenantes, mais elles ne pourront pas aller de l'avant sans ressources.

106 Gouvernement du Canada, *Stratégie pour la nature 2030 du Canada : Freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada*. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/en4/En4-539-1-2024-fra.pdf

Aussi, la Coalition pour un budget vert suggère au gouvernement d'entreprendre dès maintenant une refonte du système en investissant directement dans ces éléments clés :

Investissement recommandé :

60 millions de dollars sur trois ans [MPO]

- Soutenir les coûts initiaux de projets pilotes de surveillance électronique et accroître la présence d'observatrices et d'observateurs dans les zones de pêches à haut risque. **(30 millions de dollars)**
- Créer des normes de surveillance électronique, des politiques de gestion des données, des groupes de travail et des outils modernes de traitement des données. **(20 millions de dollars)**
- Promouvoir la formation d'observatrices et d'observateurs et leur recrutement pour des postes bien rémunérés, en particulier dans des entreprises communautaires et autochtones. **(10 millions de dollars)**

Personnes-ressources

Christina Callegari – christina.callegari@ecologyaction.ca
Kilian Stehfest – kstehfest@davidsuzuki.org



Photo : Sebastián Pardo

Pour une culture des mollusques et des algues durable et des retombées de plusieurs millions de dollars

Le secteur de la conchyliculture (culture des mollusques tels que les huîtres, moules, pétoncles et palourdes) et de l'algoculture (culture des algues telles que le varech) devrait connaître une croissance de 40 % au cours des cinq prochaines années. Cependant, pour qu'on puisse exploiter les entreprises conchylicoles, cueillir les mollusques et inspecter les produits avant leur entrée sur le marché, le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM) devra recevoir le soutien et le financement nécessaires pour jouer son rôle de surveillance. Le secteur de la conchyliculture et de l'algoculture est florissant et contribue à la diversification de notre secteur des produits de la mer, à la création d'entreprises, à des emplois côtiers, à la réconciliation dans une économie bleue, à une alimentation durable et à la restauration des écosystèmes marins.

Cependant, le sous-financement du PCCSM est maintenant l'un des facteurs critiques qui empêchent nos communautés côtières de concrétiser la promesse d'une culture des mollusques et des algues durable. Des milliers de kilomètres de littoral parfaits pour la culture des mollusques sont non classifiés ou fermés à l'exploitation, non pas parce qu'ils sont contaminés, mais simplement parce que les capacités du PCCSM ne sont pas suffisantes pour effectuer les analyses d'eau nécessaires. Les ressources ne cessant de s'amenuiser, les services du PCCSM sont forcés de réduire leurs zones d'analyse et des centaines de secteurs coquilliers sont menacés de fermeture. Le financement permanent de ce programme important n'a pas augmenté depuis vingt ans. Les communautés et les entreprises canadiennes perdent des débouchés commerciaux. La fluctuation de la température des

eaux océaniques a une incidence sur la période de récolte des mollusques et sur la sécurité alimentaire, ce qui nécessite des analyses encore plus fréquentes pour garantir une commercialisation sans danger. Aussi, il est plus important que jamais de financer adéquatement et de moderniser le PCCSM. On doit reconnaître la valeur du PCCSM et le soutenir, non seulement pour garantir l'innocuité des produits, mais également parce qu'il est essentiel aux emplois côtiers, aux petites entreprises et aux investissements.

Heureusement, au moyen d'un investissement relativement modeste, ce problème peut être résolu et les communautés sur toutes les côtes prospéreront. Dans son plus récent examen du PCCSM¹⁰⁷ réalisé en 2022, le gouvernement fédéral a réitéré que le programme n'avait pas les ressources suffisantes pour fonctionner comme il se doit « afin de veiller à ce que les risques sanitaires soient réduits au minimum, que l'industrie des mollusques demeure forte et que les besoins des intervenants et des partenaires soient bien servis ». En dépit du financement annuel minimum de 30 millions de dollars recommandé par cette évaluation, le PCCSM n'est censé recevoir que 10 millions par année au cours des prochaines années.

Investissement recommandé :

20 millions de dollars annuellement [ECCC, MPC, ANAC]

Personnes-ressources

Christina Callegari – christina.callegari@ecologyaction.ca
Kilian Stehfest – kstehfest@davidsuzuki.org

¹⁰⁷ Gouvernement du Canada, « Évaluation horizontale du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques ». <https://www.dfo-mpo.gc.ca/ae-ve/evaluations/22-23/96744-fra.html>



Photo : Simon Ryder Burbridge

Mise en œuvre de la stratégie d'engins de pêche sécuritaires pour les baleines

Le projet de stratégie d'engins de pêche sécuritaires pour les baleines du MPO fixe cinq objectifs en vue d'appuyer la transition vers une pêche commerciale qui ne menace pas les baleines du Canada :

1. Intégrer les engins de pêche à la demande dans les pêcheries prioritaires. Cette mesure protégera les baleines noires de l'Atlantique Nord dans le Canada atlantique et le Québec.
2. Évaluer les pêcheries du Canada pour déterminer lesquelles présentent le risque le plus élevé d'interaction et d'empêchement des baleines avec les engins de pêche.
3. Répandre l'usage des engins de pêche à la demande dans les pêcheries canadiennes.
4. Introduire d'autres modifications des engins pour prévenir et atténuer les préjudices causés par les empêchements de baleines.
5. Poursuivre la recherche et les essais d'engins pour combler les lacunes dans les savoirs.

Le homard et le crabe des neiges sont les deux plus importantes ressources halieutiques commerciales du Canada en termes de valeur et de volume, la valeur combinée de leurs exportations ayant atteint plus de 5 milliards de dollars en 2021. La mise en œuvre de la stratégie d'engins de pêche sécuritaires pour les baleines sera un des principaux facteurs qui déterminera si le crabe des neiges et le homard canadiens respecteront la Loi sur la protection des mammifères marins des États-Unis et pourront continuer d'être vendus sur le marché américain.

La mise en œuvre de cette stratégie devrait également permettre de demander le rétablissement de la certification Marine Stewardship Council pour la pêche du crabe des neiges, qui pourrait être de nouveau être vendu sur le marché de produits de la mer certifiés. Tout aussi importante, cette stratégie éliminera une cause majeure de blessures et de mortalité chez les mammifères marins et les tortues de mer et supprimera l'une des principales menaces à la survie de la baleine noire de l'Atlantique Nord, une espèce en grand danger d'extinction.

Les entreprises de pêche de crabe et de homard ont besoin d'un soutien pour commencer à utiliser des engins de pêche à la demande et d'autres technologies sans risque pour les baleines. La technologie à la demande évolue rapidement et n'est actuellement pas réglementée. Une formation sur les nouvelles technologies doit être

offerte aux pêcheuses et pêcheurs, qui doivent également pouvoir se procurer les engins sans s'exposer à des risques financiers, par exemple au moyen de programmes de prêt ou de location. Il sera essentiel de créer un programme de vulgarisation pour présenter les engins et former les pêcheuses et pêcheurs aux nouvelles technologies si l'on souhaite réaliser l'objectif de la stratégie pilote du MPO visant à intégrer les engins de pêche sur demande dans les pêcheries prioritaires.

Le MPO a besoin de la capacité ministérielle, de la formation et du matériel nécessaires pour mettre en œuvre les exigences des réglementations, des politiques et des programmes eu égard à l'utilisation des engins de pêche sécuritaires pour les baleines. Plus précisément, il faudra mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Élaborer des normes et des règlements pour les engins à la demande afin d'établir les exigences opérationnelles des engins.
- Établir des normes de communication acoustique pour les engins.
- Élaborer des technologies et des normes pour le marquage des engins.
- Mettre en place un système de délivrance de permis pour les engins à la demande, permis qui seront assortis de conditions.
- Fournir aux agentes et agents de pêche des informations et des formations, moderniser leur équipement et leur procurer du matériel.
- Mettre en place un cadre réglementaire qui garantit la pérennité des mesures de gestion des pêcheries visant à protéger les baleines noires, notamment en ce qui concerne l'établissement de zones de pêche réservées aux engins à la demande.

Investissement recommandé :

45 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la capacité du Ministère et des pêcheuses et pêcheurs à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de la stratégie d'engins de pêche sécuritaires pour les baleines. [MPO]

Personne-ressource

David Browne – davidb@cwf-fcf.org

Gestion des eaux douces (cible 11)

La gestion et l'intendance durables des milieux d'eau douce canadiens, l'un des grands enjeux de notre époque, représentent une occasion exceptionnelle pour le Canada de jouer un rôle prépondérant sur la scène mondiale dans le domaine des ressources naturelles.

Les récents investissements dans l'eau douce et la création de l'Agence de l'eau du Canada constituent des avancées prometteuses. Cependant, ils ne représentent qu'un premier pas vers une stratégie nationale coordonnée de la protection de toutes les ressources en eau douce du Canada, lesquelles sont essentielles à la santé et à la prospérité de la nation. Des investissements dans l'eau douce s'imposent pour protéger et restaurer nos grands lacs et nos systèmes fluviaux, ainsi que les bassins versants et les zones humides qui les abritent—et ainsi réaliser les engagements du Défi eau douce et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Investissement total recommandé :

**675 millions de dollars sur cinq ans, puis
200 millions de dollars sur les cinq années
suivantes (2030–2035)**

- **475 millions de dollars sur cinq ans** pour élargir les pratiques de gestion de l'eau douce à l'échelle nationale :
 - **280 millions de dollars** de financement supplémentaire pour le Plan d'action sur l'eau douce. Ces fonds permettront d'améliorer la qualité de l'eau, de gérer les quantités d'eau et de protéger la biodiversité aquatique par la mise en œuvre de plans d'action pour les bassins versants et d'interventions hydriques à l'échelon national, en commençant par ces cours d'eau :
 - Fleuve Fraser
 - Fleuve Mackenzie

L'ordre de priorité des investissements devrait être établi en collaboration avec les peuples autochtones sur la base d'une analyse scientifique des risques. [ECCC]

- **195 millions de dollars** pour pallier le manque de financement dans le reste du pays, couvrir les régions en dehors des plans d'eau définis comme importants et appuyer des projets, notamment en ce qui concerne : l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets; la vérité et la réconciliation

par le renforcement des capacités et les partenariats avec les peuples autochtones; la restauration des habitats; les technologies et l'innovation hydriques; la surveillance communautaire de l'eau; le rétablissement des populations de poissons; la planification; et les infrastructures naturelles. [ECCC]

- Rivière des Outaouais
- Bassin du Columbia

- **400 millions de dollars sur dix ans** pour mettre à profit le Fonds de durabilité des bassins versants de la Colombie-Britannique en vue de résoudre les problèmes concernant la quantité d'eau et sa qualité et d'améliorer les milieux d'eau douce pour le saumon du Pacifique et la truite arc-en-ciel dans le bassin du fleuve Fraser et d'autres bassins versants prioritaires (ce financement devrait être coordonné avec l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique). [ECCC]

Une grande partie des vastes ressources en eau douce du Canada se trouve sur les terres des peuples autochtones, qui en assument la gestion depuis des temps immémoriaux. Leurs droits inhérents, leurs connaissances traditionnelles et leur compréhension de ces écosystèmes doivent constituer l'élément central de l'ensemble des plans et des interventions. Un financement supplémentaire pour les écosystèmes d'eau douce devrait appuyer directement les efforts de gestion de l'eau menés par les Autochtones et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) au Canada.

Personnes-ressources

Liz Hendriks – ehendriks@wwfcanada.org
Gia Paola – g_paola@ducks.ca

Déployer des outils et des solutions – Cibles 14 à 23

Pour le financement de la biodiversité à l'échelle mondiale, voir la section antérieure « Financement international du Canada en faveur du climat et de la biodiversité ». (Cible 19)

Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada (cible 19)

Recommandation :

Augmenter le prix du timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada à 20 dollars. [ECCC]

Semblable au timbre fédéral sur le canard des États-Unis (U.S. Federal Duck Stamp)¹⁰⁸, le timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada (« le timbre »)—dont l'achat est obligatoire pour pouvoir chasser les oiseaux migrateurs, en sus du permis de chasse fédéral—permet d'amasser des fonds pour la conservation et d'attirer l'attention sur l'importance des espèces sauvages et de leurs habitats. Depuis la création du programme de timbres en 1984, les ventes de timbres et de lithographies ont permis de récolter plus de 64 millions de dollars pour la conservation des habitats fauniques du Canada.

Cependant, le prix du timbre (8,50 dollars) n'a pas changé depuis 1991. Si l'on tient compte des variations de l'indice

des prix à la consommation, un timbre de 8,50 dollars en 1991 coûterait presque 16 dollars en 2023. L'inflation et le déclin du nombre de chasseuses et chasseurs de sauvagine au cours de cette période ont considérablement limité la contribution du timbre à la conservation des terres humides et des habitats fauniques, dont les habitats des oiseaux migrateurs considérés comme gibier.

Au cours des trois dernières années, le programme de timbres a reçu 136 demandes de projets de conservation, ce qui témoigne de sa grande popularité auprès du public. Malheureusement, en raison des faibles ventes de timbres, seuls 84 des 136 projets ont pu être financés. Malgré tout, ces 84 projets ont permis d'amasser 17,3 millions de dollars; de conserver, d'améliorer ou de restaurer 146 742 acres d'habitats; et de mobiliser 350 000 Canadiennes et Canadiens. D'après les chiffres de vente actuels du timbre (environ 164 000 timbres par année), l'augmentation du prix recommandée pourrait entraîner les avantages suivants sur chaque période de trois ans : collecte de 41 millions de dollars pour mettre en œuvre près de 200 projets de conservation au Canada; conservation, amélioration ou restauration de 345 000 acres d'habitats; et mobilisation de 820 000 Canadiennes et Canadiens.

Personne-ressource

Gia Paola – g_paola@ducks.ca

¹⁰⁸ En 2025, le coût du timbre fédéral sur le canard des États-Unis sera de 25 dollars américains.



Photos: Canadian Wildlife Habitat Conservation Stamp

Programmes emploi jeunesse, pour un avenir de conservation plus équitable et inclusif (cible 22)

À un moment où les collectivités, les entreprises et les industries adoptent de plus en plus de solutions fondées sur la nature en réponse aux défis mondiaux comme les changements climatiques et la perte de biodiversité, il devient essentiel pour les jeunes souhaitant intégrer le marché du travail d'acquérir une expérience en conservation. Le secteur de la conservation du Canada a longtemps manqué de diversité, mais cette situation est en train de changer. Des Autochtones, de jeunes racialisé-e-s, des jeunes vivant avec un handicap et des personnes confrontées à des obstacles à l'emploi entreprennent des carrières dans le domaine de la conservation. L'investissement dans les programmes d'emploi des jeunes peut appuyer les collectivités et les économies locales, le bien-être des écosystèmes, les perspectives de carrière des jeunes et la santé mentale et physique, ce qui encourage l'inclusion et le sentiment d'appartenance.

La Coalition pour un budget vert accueille favorablement l'annonce d'un financement de 351,2 millions de dollars pour les programmes Emplois d'été Canada et Stratégie emploi et compétences jeunesse durant l'exercice 2025-2026 en vue de créer 90 000 stages pour les jeunes. Nous saluons également la volonté du gouvernement de lancer des consultations sur la création d'un programme de « brigade jeunesse pour le climat ». Cependant, l'efficacité du programme Stratégie emploi et compétences jeunesse est limitée par certaines exigences, comme la limite de trois mois pour la durée des stages à temps plein et des critères d'admission qui empêchent la prolongation des stages.

La Coalition pour un budget vert recommande au gouvernement de poursuivre sur sa lancée et d'améliorer son soutien aux organismes de conservation et aux autres organisations en éliminant ces restrictions.

Investissements et améliorations recommandés [EDSC, en partenariat avec PC et ECCC] :

- Pour les programmes Stratégie emploi et compétences jeunesse et Emplois d'été Canada :
 - Modifier les règles de financement des programmes pour permettre des périodes de travail d'au moins six mois, à temps plein, à des niveaux de salaire appropriés selon les régions.
 - Modifier les règles d'admission pour permettre le prolongement des stages actuellement financés à une durée maximale de six mois.
 - **Investir 80 millions de dollars en 2025-2026** pour permettre à 20 % des stages d'être prolongées à six-huit mois, tout en maintenant le même nombre de stagiaires.
 - **Investir 500 millions de dollars annuellement, à partir de 2026-2027**, pour créer un financement permanent qui permettra à 25 % des jeunes stagiaires de suivre un stage pendant environ six à huit mois.
- Collaborer avec des ONG environnementales et des bailleurs de fonds pour accroître le financement de contrepartie et élargir la portée et les avantages de ces programmes pour l'emploi des jeunes dans le secteur environnemental.

Voir également les recommandations de la section antérieure « Emplois durables pour la main-d'œuvre et les communautés ».

Personne-ressource

Katy Alambo – kalambo@naturecanada.ca

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS RECOMMANDÉS

ANNEXE 1

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS : INVESTISSEMENTS ET AUGMENTATION DES RECETTES

millions de dollars

Recommandation Sous-recommandations	Ministères responsables (en principe)	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Années suivantes	Année de clôture
RECOMMANDATIONS PRINCIPALES								
RESPECTER LES ENGAGEMENTS ENVERS LA NATURE		1 002	1 047	1 092	1 137	1 182	1 115	Permanent
Renouveler le Patrimoine naturel bonifié et les Objectifs de conservation marine								
Renouv. Objectifs de conserv. marine	MPO, BCP, ECCC, TC, RNCAN, RCAANC	200	200	200	200	200	200	Permanent
Renouv. Patrimoine naturel bonifié	ECCC, PC, LICC	580	580	580	580	580	500	Permanent
Nouveaux parcs nationaux, AMNC et PUN	PC	45	90	135	180	225	400	Permanent
Mettre en œuvre les autres éléments clés de la Stratégie pour la nature 2030 du Canada								
Planification spatiale marine	MPO, ECCC, PC, RNCAN, TC	15	15	15	15	15	15	Permanent
Restauration écologique	RNCAN, ECCC, MPO, AAC	162	162	162	162	162		
Réforme des subventions	Fin, MPO, AAC, RNCAN	Les recettes pourraient être réaffectées aux autres enveloppes.						
RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES								
Rénov. sans frais pour ménages à faible revenu	RNCAN, SCHL, SC, LICC	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400		
Rénov. en profondeur pour communautés autochtones	SAC, SCHL, BIC, LICC	760	760	760	760	760		
Rénov. pour main-d'œuvre agricole migrante	SCHL, BIC, EDSC	2	2	2	2	2		
Compétences, capacités et recrutement	RNCAN, ISDE, SC	300	300	300	300	300	1 500	
Rénov. en profondeur : achever les projets démos	RNCAN	125						
Stratégie énergie résidentielle abordable	RNCAN, LICC	5						
STRATÉGIE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE : CULTIVER LA RÉUSSITE								
Programmes pour la biodiversité et les services écosystémiques		507	508	509	510	511	87	Permanent
Incitatifs contre la conversion des terres	AAC, ECCC, CPM, StatCan, RNCAN	25	25	25	25	25		
Rendement des terres peu productives	AAC, ECCC, CPM, StatCan, RNCAN	10	10	10	10	10		
Système de marché – services éco-agricoles	AAC, ECCC, CPM, StatCan, RNCAN	15	15	15	15	15		
Stratégie nat. d'utilisation des terres	AAC, ECCC, CPM, StatCan, RNCAN	8	8	8	8	8		
Régl. et surveillance des pesticides	AAC, ECCC, CPM, StatCan, RNCAN	Aucun coût additionnel.						
Renforcer le transfert de connaissances et de technologies								
Améliorer la collecte de données	AAC, StatCan, ECCC, CRSNG, CRSH	100	100	100	100	100		
Pérenniser les Laboratoires vivants	AAC, StatCan, ECCC, CRSNG, CRSH	5	5	5	5	5		
Évaluer les meill. pratiques de gestion	AAC, StatCan, ECCC, CRSNG, CRSH	50	50	50	50	50		
Améliorer l'aide technique et la formation	AAC, StatCan, ECCC, CRSNG, CRSH	50	50	50	50	50		
Stratégie pancanadienne de santé des sols	AAC, StatCan, ECCC, CRSNG, CRSH	1	2	3	4	5		
Améliorer la résilience des exploitations et la productivité durable								
Intégrer les risques climatiques (GRE)	AAC	123	123	123	123	123	87	Permanent
Assurer les prix du bétail (Agri-protection)	AAC	70	70	70	70	70		
Créer des systèmes d'alerte précoce	AAC	50	50	50	50	50		
Évaluer les subventions préjudiciables	AAC	Aucun coût additionnel.						
EMPLOIS DURABLES POUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET LES COMMUNAUTÉS								
Formation et autonomisation des jeunes	EDSC, RNCAN	1 000	Plus de 1,3 milliard de dollars par année.					
Parcours autochtone vers l'énergie propre	RNCAN, SAC	100	Plus d'un milliard de dollars par année, selon l'évolution de la demande.					
Développement de la main-d'œuvre régionale	EDSC, ADR	200	200	200	200	200		
Collecte et analyse de données pour l'emploi	RNCAN, EDSC, StatCan	2	2	2	2	2		
BUREAU DE LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE								
Stratégie nationale	ECCC	25	25	25	25	25	25	Permanent
Application des lois environnementales	ECCC	40	40	40	40	40	40	Permanent
Outil de détection et de cartographie	ECCC	30	10	10	10	10	10	Permanent
Partenariats de collaboration et subventions								
Partenariats de collaboration	EECC	2	2	2	2	2	2	Permanent
Subventions communautaires	EECC	30	30	30	30	30		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS RECOMMANDÉS

millions de dollars

Recommandation Sous-recommandations	Ministères responsables (en principe)	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Années suivantes	Année de clôture
RESPECTER LES ENGAGEMENTS ENVERS LA NATURE – RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES								
RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR CONCRÉTISER LA STRATÉGIE POUR LA NATURE 2030 DU CANADA								
Réduire les menaces pour la biodiversité (cibles 1 à 8 du CMBKM)								
Inventaires géospatiaux complets	ECCC, StatCan, MPO, RNCAN, AAC	60	60	60	60	60		
Fonds de restauration des infrast. d'habitats	ECCC, PC	37,5	37,5	37,5	37,5			
Fonds de dotation, conservat. des terres privées	ECCC	15	15	15	15	15	15	2034-35
Connectivité écolo : fonds de passages fauniques	ECCC, PC, LICC	100	100	100	100	100		
Reconstituer les populations d'oiseaux	ECCC	7,5	7,5	7,5	7,5			
Espèces envahissantes	ECCC, AAC, MPO, ACIA, RNCAN, SP, SC	50	50	50	50	50		
Combattre la pollution plastique	ECCC, AMC, SC, MPO, TC, ASFC	334	333	333				
Pollution sonore sous-marine	MPO, TC	40	40	40	40	40		
Pesticides – Collecte de données pour l'évaluation réglementaire								
Surveillance de l'eau	ARLA, ECCC	5	8	8	8	8	8	Renouvellement en 2031
Collecte et publication de données	ARLA, AAC	10	5	5	5	5		
Évaluation des risques pour la biodiversité	ECCC	5	5	5	5	5		
Satisfaire les besoins des populations (cibles 9 à 13 du CMBKM)								
Gérer les pêches en haute mer								
Approche écosystémique de la gestion des pêches	MPO	8	8	8	8	8		
Surveillance des prises et observation	MPO	20	20	20				
Culture des mollusques/algues durable	ECCC, MPO, ACIA	20	20	20	20	20	20	Permanent
Engins de pêche sécuritaires pour les baleines	MPO	9	9	9	9	9		
Gestion de l'eau douce								
Élargir les pratiques de gestion de l'eau douce à l'échelle nationale								
Fonds suppl., Plan d'action sur l'eau douce	ECCC	56	56	56	56	56		
Fonds, nouveaux projets et régions	ECCC	39	39	39	39	39		
Fonds de durabilité des bassins de la C.-B.	ECCC	40	40	40	40	40	40	2034-35
Outils et solutions (cibles 14 à 23 du CMBKM)								
Timbre sur la conservation du Canada	ECCC	-2	-2	-2	-2	-2	-2	Permanent
Programmes emploi jeunesse pour la conservation								
Prolonger les stages à 6-8 mois	EDSC, PC, ECCC	80						
Financer des stages de 6-8 mois	EDSC, PC, ECCC		500	500	500	500	500	Permanent

Acronymes des ministères et organismes

AAC : Agriculture et Agroalimentaire Canada	ISDE : Innovation, Sciences et Développement économique Canada
ACIA : Agence canadienne d'inspection des aliments	LICC : Logement, Infrastructures et Collectivités Canada
ADR : Agences de développement régional	MPO : Pêches et Océans Canada
AMC : Affaires mondiales Canada	PC : Parcs Canada
ARLA : Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire	RCAANC : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
ASFC : Agence des services frontaliers du Canada	RNCAN : Ressources naturelles Canada
BPC : Bureau du Conseil privé	SAC : Services aux Autochtones Canada
BIC : Banque de l'infrastructure du Canada	SC : Santé Canada
CPM : Cabinet du premier ministre	SCHL : Société canadienne d'hypothèques et de logement
CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	SP : Sécurité publique Canada
CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada	StatCan : Statistique Canada
ECCC : Environnement et Changement climatique Canada	TC : Transports Canada
EDSC : Emploi et développement social Canada	
Fin : Ministère des Finances Canada	



- Présidente :** Jessica McIlroy, directrice du programme Bâtiments, Institut Pembina
- Administrateur :** David Browne, directeur de la conservation, Fédération canadienne de la faune
- Administratrice :** Lisa Gue, responsable de la politique nationale, Fondation David Suzuki
- Administrateur :** Cameron Mack, directeur général, Habitat faunique Canada
- Administrateur :** Akaash Maharaj, directeur des politiques, Nature Canada
- Administratrice :** Beatrice Olivastri, directrice générale, Les Ami(e)s de la Terre Canada
- Administrateur :** Marc-André Viau, directeur des relations gouvernementales, Équiterre

Personne-ressource

Andrew Van Iterson, gestionnaire, Coalition pour un budget vert
avaniterson@naturecanada.ca, 613-562-3447, poste 243
300-240, rue Bank, Ottawa (Ontario) K1P 5E7